

# L'Action

## NATIONALE

Volume XCI, numéro 9, novembre 2001

*Fusions municipales*  
**Les cités rouges**



# L'Action

## NATIONALE

**Directeur**

Robert Laplante

**Directrice adjointe**

Laurence Lambert

**Secrétaire administrative**

Claire Caron

### Comité de rédaction

François Aquin, *avocat*

Henri Joli-Cœur, *administrateur*

Robert Laplante

Lise Lebrun, *animatrice communautaire*

Yvon Martineau, *avocat*

Denis Monière, *politologue, Université de Montréal*

Pierre Noreau, *Université de Montréal*

Michel Rioux

Marie-Claude Sarrazin

Pierre Serré

### Comité de lecture

Claude Bariteau, *anthropologue, Université Laval*

Jean-Jacques Chagnon

Lucia Ferretti, *professeure d'histoire, UQTR*

Alain Laramée, *professeur, TÉLUQ*

Chrystiane Pelchat, *enseignante*

Marc-Urbain Proulx, *économiste, UQÀC*

Pierre-Paul Proulx, *économiste, Université de Montréal*

Paul-Émile Roy, *écrivain*

Jean-Claude Tardif, *conseiller syndical*

### Prix André-Laurendeau, Membres du jury

Monique Dumais

Lucia Ferretti

Daniel Thomas, *professeur, UQAT*

### Prix Richard-Arès, Membres du jury

Roland Arpin

Gérard Bouchard, *directeur de l'IREP, professeur UQAC*

Simon Langlois, *sociologue, Université Laval*

### Comptes rendus

Paul-Émile Roy

### Couverture

Françoise Bujold, *Rêve 7, la ville, 1959, Musée des beaux-arts de Montréal, don de Mme J.C. Elliott Trudeau.*

Photo : Musée des beaux-arts de Montréal.

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002, Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533 - Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : [revue@action-nationale.qc.ca](mailto:revue@action-nationale.qc.ca) - Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113

« Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada,  
par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP)  
pour nos dépenses d'envoi postal »

Volume XCI, numéro 09  
novembre 2001

**ÉDITORIAL**

La confiance et le doute  
*Robert Laplante* 3

**DÉBATS**

Vers un projet souverainiste  
progressiste  
*Gilbert Paquette* 7

Reprenons notre argent.  
Et changeons ainsi  
la donne politique.  
*André Gaulin* 15

Pour une Académie québécoise  
des sciences  
*Cercle Godin-Miron* 23

L'œuvre de Marcel Rioux  
La tentation de la totalisation  
*Jean-Philippe Warren* 27

« Je me souviens »,  
la construction d'un mythe  
*Gaston Deschênes* 47

116<sup>e</sup> anniversaire de sa mort  
Louis Riel ou le rêve inachevé  
*Ismène Toussaint* 63

**EN PRIMEUR**

Les porteurs de liberté  
*Michel Venne* 91

**DOSSIER**

Fusions municipales  
Les cités rouges  
*Pierre Serré* 99

**COMPTES RENDUS DE LECTURE**

Folklore  
*Louis Cornellier,  
Éric Cornellier,  
Dominique Cornellier* 139

Éloge de la fragilité  
*Pierre Bertrand* 140

Le catholicisme québécois  
*Raymond Lemieux,  
Jean-Paul Montminy* 141

**LECTURES** 145

**LE BULLETIN DU LUNDI** 151

**COURRIER DES LECTEURS** 159

**INDEX DE NOS ANNONCEURS** 2

# INDEX DES ANNONCEURS

- 97 Allard, Pierre, C.A.
- 149 Bijouterie  
emblématique  
Lamond & fils
- 149 BLC Valeurs mobilières
- 46 Caisse d'économie des  
travailleurs de Québec
- 144 *Cap-aux-Diamants*
- 62 CSN
- 144 Collectif pour une loi  
sur l'élimination de la  
pauvreté
- 21 *Devoir, Le*
- 22 FondAction
- C4 Fonds de solidarité
- 161 Laboratoire D<sup>r</sup> Renaud
- 90 Loto-Québec
- 97 Mouvement national  
des Québécoises  
et Québécois
- 150 Optimum, Gestion de  
placements
- C3 Optimum placements
- 167 Optimum, Société  
d'assurance
- 161 Poitras, Larue &  
Rondeau inc.
- 161 Sansregret, Taillefer  
et Associés
- 97 Société Saint-Jean-  
Baptiste de Montréal
- 97 Société Saint-Jean-  
Baptiste du Centre  
du Québec
- 149 Syndicat des employés  
de magasins  
et de bureaux  
de la SAQ
- 149 Translatex  
Communications +
- 167 Veilleux, Marc,  
Imprimeur Inc.

## La confiance et le doute

.....

Robert Laplante

Il y a vingt-cinq ans le Parti Québécois prenait le pouvoir. La chose avait fait l'effet d'un coup de tonnerre dans le *plus meilleur pays du monde*, semé la stupéfaction dans l'élite anglo-montréalaise et déclenché chez les souverainistes une vague d'enthousiasme sans précédent dans l'histoire politique de la province de Québec. Il y avait bien eu l'élection de Jean Lesage et l'épisode de la nationalisation de l'électricité Mais là, les choses étaient différentes, elles prenaient une autre dimension : le nationalisme canadien-français venait de muter.

On peut bien vouloir établir une continuité avec la Révolution tranquille en ce qui concerne l'administration des choses, mais une rupture venait bel et bien de se produire dans la représentation de notre peuple. La Charte de la langue française allait agir comme un puissant catalyseur de la mutation identitaire et susciter l'émergence d'une perception de majorité chez soi qui allait profondément bousculer la culture jusque-là marquée du fer rouge de l'humiliation minoritaire. Cette rupture allait permettre à

toute une génération de naître et grandir dans la quasi-normalité de sa langue.

Mais tout cela n'était que temporaire et bien fragile. Le gouvernement Lévesque, qui a lancé de nombreuses réformes pour pallier aux urgences d'une société que les défilades de Robert Bourassa avaient conduit dans des impasses glauques, allait vite se heurter aux limites de la marge de manœuvre autorisée au gouvernement de la province. Il est très tôt devenu évident que le « bon gouvernement » était condamné à s'agiter sur l'accessoire et qu'il ne pourrait guère toucher aux dimensions stratégiques de la minorisation dans laquelle le Canada n'a jamais cessé de vouloir enfermer le Québec. Le gouvernement canadien n'a donc eu de cesse de tout mettre en œuvre pour saper les bases juridiques de la Charte et de s'allier aux groupes et composantes les plus hostiles au Québec français pour monter à l'assaut de sa légitimité afin d'éroder sa charge symbolique.

Il y a toujours eu un décalage entre le rythme des effets de la Charte sur la génération montante et celui des manœuvres de mise en échec. Mais l'écart ne doit abuser personne : le statut de province est inconciliable avec la normalité du français au Québec. Les contorsions du Rapport Larose ne sont que l'illustration ultime de ce qui s'est enclenché avec la promulgation de la Charte elle-même. Le gouvernement Lévesque aura eu beau essayer, le Canada allait brutalement lui faire sentir que sur l'essentiel, sur les dimensions stratégiques, il ne reculerait devant rien. C'est avec les dépenses faramineuses de la campagne référendaire de 1980 et le mépris de la loi québécoise sur les consultations populaires que le Parti Québécois allait cruellement l'éprouver et se faire enfermer dans la logique provinciale.

Le mouvement souverainiste aura eu d'autant plus de mal à prendre toute la mesure des conséquences sur son action de cet enfermement que les fédéralistes québécois ont toujours refusé de prendre acte de ce que le référendum

de 1980 avait inauguré. Avec l'échec de Meech, et surtout avec la réaction du Parti libéral au Rapport Allaire qui en découlait, il est devenu évident que pour l'establishment des partis et pour une part importante de l'élite d'affaires, il n'y a aucun prix, aucun coût assez élevé, aucune perte assez grave pour remettre en cause le lien canadien. Cette démission devant les intérêts nationaux du Québec allait culminer avec la sale campagne référendaire de 1995 où rien n'a répugné aux fédéralistes. Et surtout, elle allait profondément marquer les lendemains : Lucien Bouchard aura été l'incarnation même de ce refus de composer avec cette démission tragique.

Sa gouverne velléitaire, toujours à la recherche du compromis pour courtiser l'establishment pour mieux tenter de séduire les « mous », n'aura eu d'effet que d'enfermer son gouvernement dans l'accessoire. Un accessoire où les fédéralistes se complaisent et dans lequel ils étaient satisfaits de le voir s'agiter pendant qu'Ottawa déployait son plan B pour une bataille à finir. Pendant surtout que tous les partis fédéralistes acceptaient la chose, pliaient l'échine, consentaient. Avec C-20 il paiera le prix de sa candeur : la logique provinciale ne fait que donner prise à la minimisation des pertes. Loin de mobiliser les citoyens hésitants, elle les conforte dans la banalisation du renoncement à leurs propres attentes. La résignation que sa politique a induite aura fini par avoir raison de lui.

Les souverainistes l'auront suivi trop loin et trop longtemps. Le gouvernement Landry doit vivre avec un lourd héritage, englué dans un mandat provincial qui a littéralement fait éclater la conjoncture de mobilisation de 1995. On attend encore les actes de dépassement, les gestes qui nous permettront de croire qu'il s'affranchira. Il faut espérer qu'il le fera parce que la conjoncture politique est fort inquiétante. Le Parti Libéral du Québec est d'une inqualifiable vacuité. Et le Québec ne peut plus souffrir

plus longtemps de s'enliser dans la logique provinciale. C'est une logique contraire à nos intérêts nationaux.

Il y a quelque chose de scandaleux à voir les commentateurs et analystes politiques s'épivarder dans les médias en qualifiant de boulet l'option du PQ sans s'émouvoir du péril que fait courir au Québec un PLQ sans autre programme que celui de la soumission inconditionnelle à l'ordre canadien. Un PLQ vénal au point de ne même plus chercher à nous ménager les honneurs de la guerre. Un parti qui se contentera de tirer sa part de frime dans la minorisation définitive du Québec que nous prépare d'ores et déjà un Canada plus décidé que jamais à ne plus se laisser remettre en cause par notre différence. Toute la culture politique du Québec est marquée par cette hypocrite et cynique posture de l'Opposition officielle, tout cela dénature vicieusement la saine alternance des partis au pouvoir. Cela inflige, en outre, des distorsions malsaines au débat public en brouillant sans cesse les perspectives dans lesquelles doit se définir l'intérêt collectif.

Il aura fallu vingt-cinq ans pour que le mouvement souverainiste éprouve, sur le terrain, toutes les limites de ses propres ambivalences à l'égard de la gouverne provinciale. La chose n'aura pas été vaine puisque ses appuis n'ont cessé d'augmenter et de se solidifier. Ces dures expériences n'auront pas été sans meurtrissures. Nous sommes mieux à même maintenant de prendre la mesure du grand arrachement qu'il faudra collectivement parvenir à accomplir pour accéder à la plénitude de notre destin. C'est dans les derniers mètres de l'ascension, tout prêt du but, que l'alpiniste éprouve les incertitudes les plus cruelles. Il n'en vient à bout qu'à force de courage et en misant sur la confiance dans les moyens qui, malgré la difficulté de la position qu'il occupe au plus fort de son doute, lui ont néanmoins permis de s'y rendre. ◊

## Vers un projet souverainiste progressiste

.....

Gilbert Paquette\*

▼

**L**E DÉPART DE LUCIEN BOUCHARD a replacé de nouveau le Parti québécois face à son option et à son projet de société. Plutôt que d'imposer une nouvelle stratégie démissionnaire à son parti, M. Bouchard a eu l'honnêteté et la lucidité de poser un geste qui nous interpelle tous et qui peut mobiliser de nouvelles énergies, voire de nouveaux et nécessaires engagements.

Le problème est de taille! Cinq années de gestion de l'État québécois depuis le référendum de 1995 ont permis certes, un rétablissement indispensable autant que difficile des finances publiques, particulièrement dans un contexte provincial, mais en laissant dans son sillage des clivages de société, un désengagement et une certaine méfiance envers la politique en général. Le recul apparent du Bloc québécois au

.....

\* Co-auteur de l'ouvrage *L'Option*, membre du comité de stratégie de la campagne référendaire de 1980 et ministre de la Science et de la Technologie dans le gouvernement Lévesque, l'auteur dirige actuellement le Centre inter-universitaire de recherche sur le télé-apprentissage.

dernier scrutin fédéral, un des éléments déclencheurs de la décision du premier ministre, s'explique par cette désaffection à l'égard de la politique et l'absence d'enjeux véritablement mobilisateurs.

Devant cette situation, inquiétante si elle devait perdurer, comment faire progresser le Québec vers le contrôle de son avenir collectif, dans le nouveau contexte de mondialisation, de l'économie comme de la pauvreté, de ce début de XXI<sup>e</sup> siècle ?

### **L'illusoire sortie de secours**

Je suis étonné que, comme en 1985, certains se mettent à la recherche d'une sortie de secours, en quelque sorte, un « beau risque » renouvelé. Il n'y a plus aucune ouverture au Canada anglais sur cette question : l'égalité des provinces, les programmes « nationaux » dans les champs de compétence des provinces, le refus de reconnaître le peuple québécois, reçoivent l'appui majoritaire de la population hors Québec et cette situation ne changera pas ! Toute recherche de fédéralisme renouvelé, de rapatriement partiel de pouvoirs ou de statut particulier, n'est tout simplement plus crédible. C'est ce que Jean Charest a très bien compris, lui qui ne vise rien d'autre que d'éphémères « arrangements administratifs ». Que dire alors d'une telle proposition venant d'un gouvernement issu d'un parti indépendantiste ? Celui-ci aurait l'air de camoufler un agenda caché. En fait, ce serait une démission qui enlèverait toute crédibilité à notre option.

Nous n'avons pas à chercher une sortie de secours ! S'il faut sortir de quelque chose, c'est bien de notre statut actuel de dépendance politique qui bloque l'essentiel des démarches solutions à nos problèmes de société. La souveraineté n'est pas un cul-de-sac, encore moins une idée dépassée. Deux mouvements

parallèles régissent toutes les régions du globe : l'éman-  
cipation nationale des peuples et la constitution de  
grands ensembles économiques. Partout dans le  
monde, les fédérations créées au XXI<sup>e</sup> siècle se défont,  
cédant la place aux associations d'États souverains. À  
ces États d'agir selon les besoins de leur population,  
sur le plan national, comme sur le plan supra-  
national.

### **La souveraineté : option positive**

Reconnaissons un certain désintérêt de la popula-  
tion à l'égard du politique en général et de la question  
nationale en particulier. Cette situation est réversible.  
Elle n'est que le résultat de cinq années, occupées  
principalement à l'assainissement des finances publi-  
ques, ponctuées à l'occasion de professions de foi sou-  
verainistes et de critiques des empiètements d'Ottawa  
dans les champs de compétence du Québec. Mais cette  
critique négative ne démontre pas en soi la nécessité  
de la souveraineté. Elle finit à la longue par apparaître  
davantage comme une querelle de politiciens, une  
querelle de drapeaux. Notre situation de dépendance  
place automatiquement tout gouvernement du  
Québec, même souverainiste, sur la défensive.

Or, il faut reprendre l'offensive. Ceux qui, au Parti  
québécois, caressent l'idée d'une sortie de secours axée  
sur le rapatriement d'un ensemble partiel de compé-  
tences cherchent honnêtement à dénouer l'impasse  
actuelle en recentrant le débat sur le contenu de la  
souveraineté, sur les outils collectifs requis pour s'atta-  
quer à la solution de nos problèmes de société. Ils ont  
raison sur ce point. Il faut en effet reprendre la péda-  
gogie de la souveraineté comme option positive. Que  
peut-on faire, dans un contexte d'État souverain, qu'il  
est difficile ou impossible de faire maintenant ?

Il faut contrer par l'action gouvernementale et la mobilisation du parti, le refrain fédéraliste « le peuple ne veut plus entendre parler de constitution, il veut entendre parler des vrais problèmes ». Cette tentative de dissocier la question du statut du Québec de la solution de problèmes réels a été reprise à satiété, parfois jusque dans nos rangs. La population ne voudrait plus entendre parler de souveraineté, alors parlons d'autre chose, comme s'il n'y avait pas de lien entre cet « autre chose » et nos moyens collectifs d'action ! C'est aussi ce qu'on disait avant le référendum de 1995 et pourtant, avec une participation record de 94 %, nous avons recueilli plus de 49 % des appuis.

Alors, il est plus que temps de reprendre la pédagogie de la souveraineté d'une façon positive, en démontrant qu'elle est non seulement possible, mais nécessaire et indissociable d'un progrès de société. En politique, deux ans est une éternité et il est possible de renverser la situation, à certaines conditions évidemment.

## **Un projet collectif progressiste est incontournable**

Nous n'avons pas à remettre en question un produit, ou plutôt un projet, qui n'a pas été mis de l'avant depuis trop longtemps et que beaucoup ne connaissent pas ou ne reconnaissent plus.

Le projet, ce n'est pas la souveraineté « statue », mais la souveraineté statut politique, la souveraineté comme moyen d'orienter nos ressources financières collectives, de gérer nos capacités législatives, d'assurer notre présence sur le plan international à l'heure de la mondialisation.

Quelle que soit la génération de souverainistes, mais particulièrement chez les jeunes, on retrouve

une saine impatience face au sur-place actuel, face à l'absence de plan de lutte à la pauvreté, face à la fuite de l'épargne québécoise ou à la diminution du contrôle québécois dans plusieurs secteurs de son économie, face aussi à certains effets négatifs de l'économie libérale.

Il n'est pas suffisant de dire qu'il faut remobiliser le Parti québécois. Il suffit d'ailleurs de consulter le site Internet du PQ pour constater que beaucoup d'efforts ont été faits en ce sens. Mais ces efforts risquent de rester sans lendemain si le gouvernement du Québec n'arrive pas à renouer avec les forces vives du Québec, à offrir, comme dans les quinze premières années de l'histoire du parti, un véhicule politique aux projets de société qui émergent dans divers secteurs de la population, à leur offrir surtout des moyens de les réaliser !

À partir de maintenant, chaque projet de loi, chaque politique, chaque ensemble de mesures pourrait être construit dans la perspective d'un projet national et non d'un projet provincial. On pourrait mettre en marche les mesures qui peuvent être engagées dès maintenant, dans le cadre provincial, tout en mettant en évidence ce qui ne peut être fait que dans le cadre d'un État souverain. Non pas des demi-mesures, mais des actions qui ne franchiront que la moitié du chemin jusqu'à ce que nous ayons les moyens de les réaliser pleinement.

À commencer par la lutte à la pauvreté ! La marche internationale des femmes de l'automne dernier a fait la preuve qu'il est possible de créer un vaste mouvement de mobilisation et de solidarité sociale autour d'une question fondamentale comme celle-là. Le « cahier de sensibilisation et d'éducation aux revendications québécoises » représente un ensemble impressionnant de propositions qui méritent autre chose

qu'une hausse de 10% du salaire minimum. Il faut une véritable politique gouvernementale anti-pauvreté, laquelle se trouve d'ailleurs inscrite dans le programme du Parti québécois. Notre gouvernement devrait y répondre par un vaste programme rejoignant tous les secteurs de notre vie collective.

La solution de ce problème d'équité sociale passe par un ensemble de mesures dont on parle depuis longtemps : politique de plein emploi, support à l'économie sociale, mesures agressives de formation et de recyclage, politiques fiscales et revenu minimum garanti. Ces mesures demandent une concentration de ressources financières et de capacités législatives largement inaccessibles à un État provincial qui confie la moitié de ses impôts à un gouvernement fédéral, gaspillés dans des dédoublements coûteux et des politiques contradictoires. Pouvons-nous imaginer un seul instant que le Canada anglais de Jean Chrétien et de Stockwell Day pourra le faire à notre place ?

La lutte à la pauvreté passe par le développement de l'économie. Des mesures importantes de développement scientifique et technique, de formation de nouvelles compétences, de développement de la nouvelle économie, de revitalisation des régions, ont été entreprises. Cette démarche nécessite des investissements considérables publics et privés, ainsi qu'un contrôle direct de nos compétences internationales. Un État québécois souverain pourrait participer directement aux forums internationaux, non seulement pour développer l'économie, mais aussi pour contribuer à orienter, avec d'autres États progressistes, le mouvement irréversible de mondialisation vers le maintien du rôle des États, vers des préoccupations d'équité sociale et de protection des ressources et des milieux de vie, vers un respect de la diversité culturelle.

Lier la souveraineté à un projet de société progressiste, c'est placer la souveraineté au cœur de l'évolution d'un peuple dont le projet de société se construit dynamiquement, à travers le processus démocratique, à partir des plans de route proposés par un grand nombre d'intervenants. Le Parti québécois a son programme qu'il élabore et transforme à chaque congrès depuis sa fondation. Les autres partis politiques, les associations syndicales ou patronales, les organismes communautaires, le mouvement féministe, les groupes écologiques ont également le leur. Il y a cependant des questions qui font un large consensus, dont celles que je viens d'évoquer. La vraie question est la suivante : quel régime politique est le plus adéquat pour réaliser l'une ou l'autre des visions qui sont proposées par différents groupes dans la société ?

### **Une démarche mobilisatrice**

Cela m'amène à la question de la démarche. Il serait contre-productif d'avancer maintenant un échéancier précis. Cela peut se faire par référendum, avant, après ou en même temps que la prochaine élection. Une chose est certaine toutefois : il faut éviter que le Parti québécois ne recommence à faire des élections comme si la bonne gestion du Québec était indépendante de la question nationale. Le discours « voter maintenant pour un bon gouvernement, on vous consultera plus tard sur notre raison d'être comme parti politique » marginalise la seule voie d'avenir possible pour le Québec.

La seule façon d'élargir les appuis à la souveraineté est de la proposer, avant, pendant et après les élections, en liaison avec des projets concrets de progrès social, économique, culturel et démocratique.

L'association économique plus large dont fait partie le Québec via l'ALENA, et la décision de la Cour suprême sur la légitimité de la sécession du Québec, sont certes des éléments favorisant notre option. Pour convaincre les Québécois et les Québécoises qui s'opposent à la centralisation à Ottawa et rêvent d'une mythique troisième voie, il faut aller plus loin et permettre l'expression du large consensus qui existe sur la question des pouvoirs du Québec, et ce au delà des lignes de parti. Nous avons une liste complète de pouvoirs à rapatrier. D'autres ont une liste plus courte qu'ils sont bien incapables d'obtenir. C'est là-dessus, sur le contenu des compétences nationales, que l'on peut tenir un référendum gagnant.

Il faut proposer une démarche qui garantisse de faire aboutir la question nationale. Le seul choix qui ne dépende que de nous, c'est celui de la souveraineté. Notre société est devant un choix qui pourrait être le dernier qui lui soit offert. Les questions qui confrontent les nations aujourd'hui nécessitent, plus que jamais, une étroite coordination des relations internationales, des politiques de développement économique, social et culturel, ainsi qu'une cohérence dans les investissements publics. Demain, en l'absence d'un statut d'État souverain, les pressions de la société de l'information, de la mondialisation de l'économie, seront telles qu'on s'habituerait très vite à voir nos problèmes principaux réglés à Ottawa ou ailleurs.

La question posée il y a quelques années par Jacques Parizeau est toujours d'actualité. Où voulons-nous mettre notre capitale : à Ottawa ou à Québec ? De la réponse à cette question dépend notre avenir, soit comme minorité de plus en plus coupée des grands centres de décision, ou soit comme peuple, capable d'exercer un contrôle sur son avenir. ♦

## Reprenons notre argent. Et changeons ainsi la donne politique.

.....

*André Gaulin\**

**J**e suis de ceux et celles qui sont pressés de régler la question nationale. Quelqu'un m'a même reproché d'avoir affirmé que j'avais hâte que nous soyons un pays souverain pour que nous parlions d'autre chose, que nous puissions bouger, vivre en toute exclusivité et pas comme dans un film états-unien se passant au Texas avec doublage français de l'Hexagone. Peut-on imaginer plus grande distorsion ?

Pourtant, je dois constater à la lumière des dernières partielles que l'avenir est un peu bouché. Et « bushé » aussi, si l'on tient compte des événements internationaux et de l'immense état de peur que la presse dite libre est en train de créer.

Le proverbe, lui, dit de « faire contre mauvaise fortune bon cœur » soit de tirer le meilleur profit d'une situation québécoise et internationale qui ne semble pas nous favoriser ou qui, du moins, nous rejette momentanément

.....  
\* Écrivain.

dans l'ombre. Encore plus dans la marge de l'histoire que d'habitude.

Constatons en premier lieu qu'une majorité de Québécoises et de Québécois ne semblent pas vouloir à court terme d'un troisième référendum. Une majorité, c'est une majorité. Pour nous comme pour Ottawa, le mauvais joueur, c'est 50 % plus une voix. Or il y a la farouche et militante opposition des fédéralistes purs et durs qui tourne autour de 40 % dans laquelle figurent pour l'instant tous les députés libéraux du Québec – le Bloc canadien de l'Assemblée nationale – et ceux de Jean Chrétien. Ils sont ainsi aux antipodes des souverainistes ou indépendantistes convaincus et pressés par le temps, mais beaucoup plus critiques et exigeants, gens d'idées plus que d'intérêts, qui forment aussi un autre 40 % de la population québécoise. Entre les deux, plus ou moins 20 % de nos compatriotes appartiennent au vote fluctuant, – appelé « mou » par des sondeurs, – la balance du pouvoir, c'est le cas de le dire ! Des citoyens et citoyennes qui n'ont pas toujours le temps ou l'envie de lire les lettres de Stéphane Dion, qui aiment bien Félix (Leclerc) et René (Lévesque) sans avoir la profonde conviction qu'il aurait fallu leur dire oui. Du moins pas tout de suite.

Comme le laissait à entendre Éric Schimmer dans son très bel essai sur *le Syndrome des Plaines d'Abraham*, la vie de ceux-là et celles-là, ce 20 % de citoyens qui ne veulent pas maintenant d'un autre référendum, serait tellement facilitée si le Canada les mettait tout simplement à la porte comme le proposait d'ailleurs Reed Scowen dans son essai trop mal reçu et intitulé *le Canada sans le Québec*. De la façon, ces honnêtes citoyens indécis, dont l'ambivalence est ballottée par la publicité subliminale du fédéral ou par l'actualité politique québécoise, tantôt plus portés sur la souveraineté et tantôt refaisant acte d'amour aux symboles canadiens, ceux-là même qu'ils ont donné à l'Autre qui voulait se différencier du voisin du sud, n'auraient pas à

choisir. Oui, oui, enfin, eux et les leurs du Québec qui ne sont jamais contents, eux qui bouillent les conscriptions, eux qui se veulent toujours un peu distincts, on les virerait tout simplement. On leur dirait clairement et une fois pour toutes : « On ne vous aime pas. Vous nous donnez de l'urticaire – c'est pourtant la bonne couleur ! On vous offrait une assimilation gentille, sans brusquerie, qui vous rendait supérieurs ainsi que le proposait Lord Durham. Vous ne voulez jamais rien comprendre. Vous êtes de mauvais coucheurs. Dehors ! » Exactement comme cela se fit, avec beaucoup plus de tataouinage et d'hypocrisie, en juin 1990, quand le Canada anglais, par personnes interposées, disait non aux timides conditions de Meech, pourtant celles de la rhétorique forcée du retour du Québec qui signifierait son adhésion au Canada Bill infâme de 1982, « dans l'honneur et la dignité ». Et cela sur l'air connu « *Tra la la la, crotte de chat !* » des mots du bel hymne séculaire donné à l'Autre, ne coïncidant plus dans les deux langues officielles dont l'une est plus officiellement officielle, bien entendu.

Il aurait suffi que Robert Bourassa fut fâché lui aussi de cet affront pour que, main dans la main de Jacques Parizeau qui lui avait dit quelque chose comme « Monsieur mon premier ministre », il récolte plus de 70 % de oui à un référendum victorieux. Pour que les deux corps étrangers d'un pays juridique deviennent le Canada et le Québec, deux pays riches et correspondant mieux à leur population respective, deux voisins qui se respecteraient enfin, classés l'un et l'autre parmi les 15 plus puissants de la planète, deux pays au nord de l'Amérique qui auraient enfin fini de se tirer dans les jambes et de s'emmerder mutuellement. Mais tel n'est pas l'avènement des choses, puisque Robert Bourassa *was a Canadian first and for ever*. Il continuerait de naviguer dans l'indécision qui lui avait toujours fait gagner du temps, il ne serait pas le père de la nation québécoise malgré sa vive intelligence. Il y avait déjà renoncé en refusant de joindre René Lévesque qu'il fréquentait de nuit à

l'époque il jouait les Nicodème ! Avant 1970, cette année-là d'ailleurs où il ne répondait pas à la lettre de Pierre Laporte et en appelait à la Canadian Army.

De sorte que nous en sommes toujours comme peuple à jouer dans la porte, à attraper des courants d'air de l'est et de l'ouest, – le nord, on s'en accommode, le sud, on y va en hiver –, à nous demander si nous allons « déménager ou rester là » comme le chantait Pauline Julien. « Le Canada, c'est-y ben not' maison ou ça l'est-y pas ? » Stéphane nous dit oui, Jean nous assure que c'est même « la plus meilleure au monde » alors que quelque chose au fond de nous, une voix qui parfois nous parle en des moments solennels nous fait douter de la naturalité d'une tel pays, beau sans doute, mais tellement différent de nous et prêt à nous accepter seulement si nous devenons lui, la belle affaire ! Bref, le choix de ne pas choisir si tentant ! Et si en plus on nous faisait le cadeau de nous donner notre bleu – c'est notre couleur, non ? De sorte que, faute de choisir et faute de se faire renvoyer à nos fleurs de lys, Baptiste et Marie-Anne continuent de payer des impôts exorbitants comme prime de leur indécision. C'est là la fluctuation du dollar dans la société distincte, un dollar qui ne vaut même plus « la piasse à Lévesque » sur le marché international.

Aussi, en attendant que nous nous branchions une bonne fois et pour pas qu'on nous ait à l'usure (c'est bien le bon mot !), pourquoi n'irions-nous pas entre temps chercher la partie de nos impôts (dé)versés à Ottawa ? Si on leur laissait seulement leurs taxes dont la TPS, ça leur ferait déjà plus ou moins sept milliards, c'est vraiment assez pour les services que tonton Fédéral nous donne (leurs bureaux de postes fermés, leurs quais démolis, leurs milliers de kilomètres de voie ferrée abolis sans compensation, leur propagande, leur envahissement de nos champs de juridiction...) Et combien irions-nous chercher en ne leur versant plus nos sous ? Le savez-vous ? Près de trente milliards ! L'argent que les fédéraux ne retournent pas pour la santé, l'argent

que les fédéraux ne retournent pas pour l'éducation, l'argent que les fédéraux ne retournent pas pour le logement social, l'argent que les fédéraux placent ailleurs, dans d'autres provinces – dont la vampire Ontario – qui bénéficie de plus de retombées pour la recherche, la haute technologie, pour les dépenses militaires et quoi encore !

Alors, pourquoi pas, par exemple, sans surtout retirer la souveraineté de notre champ de vision, faire un référendum sur la récupération de nos impôts. Changer la donne et passer du quémandeur de NOTRE ARGENT au rôle de celui qui paie pour des services et au mérite à une supposée confédération. Si Baptiste et Marie-Anne en ont assez de payer, si Baptiste et Marie-Anne veulent des meilleurs soins de santé, si Baptiste et Marie-Anne veulent une éducation plus accessible, un service complet de garderie, un plus grand soutien à la famille dont un régime d'assurance parentale, plus de solidarité sociale, moins du presse-citron sur le contribuable, demandons-leur s'ils ne sont pas tannés de faire gérer la moitié de leur argent par un Sugar Dady qui leur fait les poches en accusant en plus le Gouvernement du Québec qui porte toujours l'odieuse de la première ligne déficitaire ! Ne serait-ce pas là un sacré beau débat démocratique ? Où se positionnerait les libéraux de Jean Charest ? Pourraient-ils sans flétrissure s'en aller militer dans le parapluie du non ?

Et puis, faisant un tel référendum, nous parlerions aussi d'argent, il n'y a pas de honte à ça, surtout quand on nous a pris un pouvoir d'imposition à la faveur des guerres, surtout quand il nous en manque à tous, de l'argent dans un système qui nous anémise depuis 1867 et nous maintient plus pauvre comme grand territoire dans le Dominion of Canada dont nous contribuons pourtant à la richesse. Et si à cette dernière assertion, l'on nous répond que non, alors la belle affaire, nous leur demanderons pourquoi on nous garde ? Sûrement pas par désintérêt ! On peut bien nous mentir, mais pas à ce point là.

Aussi, peut-être est-il temps de parler d'argent et de demander des comptes sans passer pour des faiseurs de chicane. Administrons-nous nous-mêmes, retirons nos billes d'un jeu où nous sommes éternellement perdants, puisque nous sommes capables plus que jamais de gérer notre richesse collective. Là-dessus, les Québécois et les Québécoises tombent majoritairement d'accord. Nous ferions ainsi un premier pas vers une plus grande responsabilisation de nous-mêmes, nous nous donnerions les moyens de nos besoins, sans aller quêter notre argent faute de l'avoir gardé. Nous pourrions aussi prendre rapidement le goût de parler pour nous-mêmes et de nous représenter nous-mêmes dans le monde, à toutes les tables internationales où ça compte, sans pour cela renoncer à appartenir à de grands marchés et à des coalitions par décision autonomes et non plus déléguées.

Et si nous donnions les moyens, et si nous parlions maintenant d'argent, le nôtre qu'ils ont fait le leur ! ♦

LE DEVOIR

Économisez **40%** sur le prix en kiosque!

Recevez *Le Devoir*  
**À VOTRE  
PORTE**

*du lundi au samedi pour seulement*

**3,74\$**  
*par semaine* (taxes en sus)


*Abonnez-vous par téléphone,  
c'est facile et rapide!*

Composez le (514) 985-3355 pour la région de Montréal,  
ou le 1 800 463-7559 pour l'extérieur.

\* Prix basé sur l'abonnement de 52 semaines, dans les secteurs où il y a livraison par camelot.

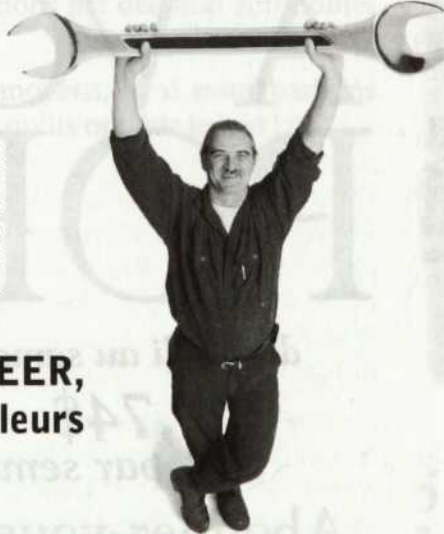
# J'aime l'action!

Avec Fondation, je travaille plus facilement pour ma retraite. J'épargne plus vite grâce à la réduction d'impôt pour contribution à un REER et aux deux crédits d'impôt totalisant 30 % de mon placement dans un fonds de travailleurs.



Outillez-vous dès aujourd'hui avec Fondation pour demeurer actif demain! De plus, votre épargne-retraite permet de créer et de maintenir des milliers d'emplois partout au Québec.

**Plus qu'un REER,  
un fonds de travailleurs**



## FONDACTION

**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

514-525-5505 / 1 800 253-6665

[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)



Ceci ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez toutes les informations pertinentes dans le prospectus simplifié de Fondation disponible à nos bureaux ou sur notre site Internet.

## Pour une Académie québécoise des sciences

.....

*Pierre Gendron, Claude G. Charron, Pierre de Bellefeuille, Gordon Lefebvre, Denis Monière, membres du Cercle Godin-Miron*

**L** E QUÉBEC a maintenant une nouvelle politique scientifique, mais contrairement à la situation qui prévaut dans le cas des autres nations, grandes ou petites, qui contribuent actuellement et parfois depuis fort longtemps à l'effort scientifique mondial, il n'y a pas chez nous d'Académie des sciences.

Au Québec, nous avons bien une Assemblée nationale, une Bibliothèque nationale et même un Ordre national; il y a une Cinémathèque québécoise, le Musée du Québec et les Prix du Québec; mais il n'y a pas d'Académie des sciences. Nous nous contentons apparemment de voir nos scientifiques cooptés par la *Royal Society of Canada*, pâle copie de la vieille *Royal Society* de Londres. La France a son Académie des sciences et les États-Unis leur *National Academy of Sciences* qui demeurent des institutions prestigieuses sur le plan de l'éthique et de la politique scientifique. Dans le cas de la première, elle intervient dans des débats de société comme sur la question de l'expérimentation animale. Pour la seconde, c'est l'exemple plus récent du clonage humain qui vient à l'esprit, certaines déclarations faites

devant le U.S. National Academy of Sciences ayant fait la manchette des journaux. Même le Vatican s'est doté d'une Académie pontificale des sciences, dont le recrutement est international et de très haut niveau, pour le conseiller sur les enjeux éthiques de la science et pour l'éclairer sur les rapports entre la religion et la science. On peut également citer l'exemple de la Suède, un petit État jouissant d'une solide tradition scientifique en raison de l'importance de l'Académie suédoise des sciences et de son rôle dans l'attribution des Prix Nobel. Enfin, dans un État fédéral comme l'Allemagne, qui a hérité de la place que l'on sait dans l'histoire des sciences et dont l'institution la plus connue est la célèbre Académie des sciences de Berlin, il y a aussi une excellente Académie bavaroise des sciences. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi place chez nous pour une Académie québécoise des sciences ?

Mais qu'est-ce qu'une académie des sciences et pourquoi nous faudrait-il en instituer une au Québec ? Historiquement, ce fut l'Académie royale des sciences de Paris qui servit de modèle à la constitution des académies du XVIII<sup>e</sup> siècle, de l'Académie prussienne à celle de St-Petersbourg en Russie. En plus des fonctions d'information, de reconnaissance mutuelle, de prestige et de sociabilité, les académies permirent la légitimation des pratiques extra-universitaires et extrascolastiques comme la défense de la langue vulgaire ou encore le recours à l'expérimentation et à une certaine spécialisation. À cet égard, elles constituèrent un instrument d'autonomisation par rapport à l'Université et dans une certaine mesure à l'égard des mécènes. Sociologiquement parlant, une académie est un corps officiel, une « compagnie », avec des statuts définissant ses objectifs, la procédure à suivre pour l'élection et le mode de rétribution de ses membres, la convocation et le déroulement des séances et dont les travaux et activités peuvent comprendre la publication de comptes rendus, d'études et de rapports rédigés par des comités d'experts, l'administration de concours, de prix et autres distinctions. C'est une institu-

tion démocratique exerçant des fonctions politiques et hautement symboliques, intervenant dans les débats de société, contribuant aussi bien à déterminer les priorités de la recherche qu'à établir les normes de la langue scientifique.

En tant que couronnement du réseau des établissements universitaires et dans son rôle de représentation de l'ensemble de la composante scientifique de la société, une Académie québécoise des sciences servirait à l'édification d'une identité nationale forte. En se constituant en interlocuteur privilégié des autres nations dans le domaine de la coopération scientifique, elle favoriserait une plus grande affirmation de la personnalité internationale du Québec et de sa volonté d'ouverture sur le monde.

Le rayonnement d'un pays est aussi celui de sa culture et de son potentiel scientifique qui lui permet d'être un producteur de connaissances. De plus la reconnaissance de la qualité de la production scientifique d'un pays n'est jamais une donnée négligeable. L'ACFAS l'a bien compris en ajoutant à la liste de ses prix annuels le Prix Adrien-Pouliot de coopération scientifique avec la France créé au printemps de l'an 2000 et commandité par le ministère des Relations internationales du Québec et par le Consulat général de France à Québec. C'est aussi une dimension essentielle de la nouvelle politique québécoise de la science et de l'innovation. Cette politique se présente comme « une vision qui inscrit la société québécoise dans le concert culturel des nations par la contribution de ses chercheurs et de ses créateurs à l'idéal universel de compréhension des phénomènes humains et de l'univers physique. » (*Savoir changer le monde : politique québécoise de la science et de l'innovation*, Québec, ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, 2001, p 4) Et elle précise : « La science est une entreprise essentiellement internationale. Chaque pays apporte sa contribution au patrimoine mondial des connaissances et en contrepartie, puise à ce patrimoine. Les chercheurs du Québec sont déjà activement

inscrits dans de multiples réseaux de collaboration internationale. Ces initiatives doivent se multiplier ». (p. 14)

Une Académie des sciences régie par une loi québécoise, agissant en toute indépendance par rapport à l'appareil gouvernemental tout en bénéficiant du soutien de l'État, pourrait exercer un rôle de leadership dans « l'appropriation » dont parle la nouvelle politique, notamment en ce qui concerne la diffusion des connaissances et la réflexion sur les enjeux éthiques. Elle serait un acteur important dans la démocratisation des rapports entre l'État et la société civile, et pourrait aider à construire une passerelle entre les citoyens et les scientifiques. Sur la scène internationale et plus particulièrement dans le domaine de la coopération scientifique, elle canaliserait l'expression d'un point de vue proprement québécois tout en favorisant une plus grande ouverture du Québec sur le monde.

Le Québec, pour affirmer son identité, a besoin d'un réseau d'institutions qui couvre tous les secteurs de l'activité humaine. La science est un domaine névralgique pour l'avenir des sociétés et il n'y a aucune raison pour nous priver d'une institution de prestige. C'est à travers ses institutions qu'un peuple se reconnaît et enracine son appartenance. ♦

# La tentation de la totalisation<sup>1</sup>

Considérations générales sur l'œuvre  
de Marcel Rioux

.....

Jean-Philippe Warren\*

## MARCEL RIOUX (1919-1992)

Après avoir été anthropologue au Musée national du Canada (plus tard musée de l'Homme) à Ottawa (1947-1958), Marcel Rioux fut engagé au Département de sociologie de l'Université de Montréal (1961). Sociologue engagé, il a commis des articles critiques dans *Cité libre* dans les années 1950, des articles socialistes dans *Socialisme* dans les années 1960, des articles en faveur de l'autogestion dans *Possibles* (dont il fut le fondateur) dans les années 1970. Il a présidé la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec (1966-1968) et a participé aux travaux de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. Un des introducteurs de la pensée marxiste au Québec, il fut un ardent indépendantiste. Son livre *La Question du Québec* (1969, plusieurs rééditions) a marqué une génération.

\* Membre de la revue *Argument*. Chargé de cours en sociologie à l'Université Laval. Coordonnateur de la Chaire Mgr de Laval. Étudiant au 3<sup>e</sup> cycle en sociologie, Université de Montréal. Auteur d'un livre sur la pensée de Fernand Dumont.

1. Je voudrais remercier Gilles Gagné pour l'aide inestimable qu'il m'a apportée dans l'élaboration des idées de ce texte. Cet article est une version largement remaniée d'une conférence donnée à un colloque du CIRCEM sur la citoyenneté, à Ottawa, en novembre 2000.

## 1. La notion de communauté dans la tradition sociologique

Il existe une insistance particulière sur la notion de communauté dans la tradition de la sociologie européenne, du moins durant le cours particulièrement fécond et déterminant du XIX<sup>e</sup> siècle. La société humaine n'est pas seulement, n'est pas d'abord conçue par cette tradition comme une entité abstraite et juridique, composée, à l'image d'une mécanique rationnelle, de rouages, de ressorts et de fonctions – mais comme un groupement tenu par des devoirs conférés, des sensibilités particulières, des traditions et une morale commune.

Ce qui est vrai de la sociologie européenne du XIX<sup>e</sup> siècle l'est *a fortiori* de la sociologie canadienne d'expression française, puisque celle-ci s'élabore, dès les monographies de Léon Gérin, à partir d'une vision du monde catholique qui refuse, et le polypier humain de la société libérale et le totalitarisme de type communiste. La théorie particulariste que Gérin emprunte à ses maîtres Demolins et Tourville est tempérée par son refus de rompre avec l'idéal d'un Canada français puissamment uni et solidaire. Le corporatisme dont Minville s'est fait le propagandiste devait permettre à la nation canadienne-française de se soustraire à l'influence dissolvante de l'individualisme occidental. Le mot sous lequel se rassemblent les engagements du Père Georges-Henri Lévesque pourrait reprendre le titre de la revue dont il fut le fondateur : *Ensemble!* La quête utopique d'une société fraternelle n'a jamais cessé d'habiter les travaux les plus abstraits de Fernand Dumont<sup>2</sup>.

Il peut sembler étonnant que la sociologie québécoise francophone des années soixante ait fait tourner ses questionnements scientifiques autour d'une interrogation sur le

.....  
2. Lire Jean-Philippe Warren, *Un supplément d'âme. Les intentions primordiales de Fernand Dumont*, Québec, PUL, 1998 ; et Fernand Dumont, *L'avenir de la mémoire*, Québec, Nuit Blanche, 1995.

sort des liens affectifs et fraternels dans un monde ayant rompu avec la tradition, alors que, contestant la référence englobante de la religion et brisant un encadrement clérical devenu étouffant, elle invoquait la liberté inaliénable des individus et la fin de l'unanimité. La Révolution tranquille est habituellement décrite comme le Grand soir d'une libération des institutions « cléricalo-nationalistes » qui s'approprièrent les consciences et s'asservirent les esprits. Selon cette image commune, elle symbolise le libre déploiement des talents en art (avec la publication du manifeste *Refus global*), la critique de la pensée dogmatique par la science (avec la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval) et la participation aux bienfaits de la société de consommation (avec le relèvement du niveau de vie, sensible dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, et la pénétration des idéaux de l'*American way of life*). Cependant, cette grande émancipation des individus des pouvoirs adventices de l'Église (cléricaliste) et de l'État (duplessiste) n'était, dans l'esprit des sociologues des années soixante, qu'une étape intérimaire avant un rassemblement inédit des hommes qui sache emprunter aux libertés de la modernité sans défroquer du rêve de la solidarité organique propre au christianisme. Jean-Marc Potte a su démontrer à quel point le marxisme le plus militant et le plus intransigeant des praticiens des sciences sociales québécois faisaient leur miel d'une tradition catholique ; il a su souligner également à quel point la chaleur de la communauté trouvait refuge dans le communisme marxiste-léniniste. « En remplaçant le christianisme par le marxisme, j'avais ignoré que je conservais de celui-là les trois vertus théologiques (la charité ou le dévouement, la foi et l'espérance), et, dans mes engagements, je ne savais pas que je reproduisais la communauté vécue dans la ruelle de mon enfance. »<sup>3</sup> Les sociologues refusaient avec détermination le désenchantement du monde et le repliement des individus sur une vie

3. Jean-Marc Potte, *La communauté perdue. Petite histoire des militantismes*, Montréal, VLB, 1987, p. 50.

privée morcelée et isolée et, ainsi que ce fut le cas pour la sociologie européenne du XIX<sup>e</sup> siècle, ce refus déterminait le choix de leurs concepts et l'adoption de leurs méthodes. À ce chapitre, la pensée sociologique de Marcel Rioux ne fait pas exception. « Peut-être, avoue Marcel Rioux peu avant sa mort, y a-t-il un lien entre certains aspects théoriques et normatifs de ce que j'ai écrit et le scandale qu'a toujours été pour moi le fait que les hommes, dans les grandes villes, s'ignorent les uns les autres, vivent des vies émiettées et deviennent les spécialistes d'une infime partie de ce qui compose la vie sociale. »<sup>4</sup>

## **2. Les notions de communauté et de totalisation dans l'œuvre de Marcel Rioux**

Il est possible de faire remonter les préoccupations de Marcel Rioux pour l'évolution de la socialité, la solidarité et la communauté aux monographies qu'il entreprend au cours des années 1950, et qui s'inscrivent dans une tentative de comprendre le Québec en étudiant l'élément le plus élémentaire possible. C'est en travaillant à analyser les villages reculés de l'île-Verte et Belle-Anse qu'il découvre une loi selon laquelle la socialité décroît en proportion inverse de l'isolement et de l'homogénéité culturelle d'un groupement humain.

Par contraste, l'impression d'anonymat des grandes villes lui pèse et le heurte ; l'étrangement aux autres qu'elles consomment l'effraie. L'idéalisation du passé rend plus vivace et soudaine la dislocation des liens humains des villages, l'effritement de la culture suscité par l'envahissement de la culture capitaliste. Elle rend plus implacable encore, aux yeux de Rioux, le développement d'un univers symbolique éclaté, brisé, défait, sans véritable cohésion humaine d'ensemble. Car la première caractéris-

4. Marcel Rioux, *Un peuple dans le siècle*, Montréal, Boréal, 1990, p. 414.

tique de la société contemporaine, pour Rioux, c'est un monde où les liens que l'individu tisse avec tous s'effilochent au fur et à mesure qu'il les noue, c'est un espace social où l'être humain n'est plus en mesure d'être quelque peu assuré de soi-même face au mouvement incessant des choses et des êtres. Et tandis que l'individu se noie dans la mer de la « foule solitaire », lançant des cris désespérés dans la totale cacophonie de tous les cris lancés par chacun, la société se peuple d'un nombre infini de solitudes qui l'habitent moins qu'elles la hantent. « *L'homme solitaire dans la foule*, c'est l'expression qui résume le mieux la condition humaine contemporaine ; cet homme est séparé de la nature, des autres hommes, de son corps, de ses sens, de l'État, de ceux qui prennent les décisions pour lui, de ceux qui produisent des biens symboliques. Tout est devenu séparé et cloisonné ; l'homme contemporain chemine dans un labyrinthe, dans un monde qu'il ne comprend pas, sur lequel il n'a aucun pouvoir, où il se sent isolé et dans lequel il se sent manipulé par des forces inconnues et contraignantes. »<sup>5</sup> Cette description effroyable du présent, d'un présent où l'homme est livré aux contraintes des institutions, de même qu'à la segmentation de son existence en différentes sphères (professionnelles, sociales, éducatives, récréatives, etc.) sur lesquelles ces institutions exercent leur pouvoir, Rioux la reprend sans cesse, de manière obsessionnelle. C'est qu'il lui apparaît que le véritable problème des années 1960 et 1970 concerne l'aliénation progressive des citoyens, ceux-ci étant de plus en plus étrangers aux prises de décisions économiques, à la législation politique et aux avancées de la science. Non seulement l'individu des sociétés modernes est devenu étranger à ses compatriotes, non seulement il s'est aliéné à lui-même par la multiplication des rôles différents qu'il épouse tour à tour, mais il est devenu un pion négligeable dans la mécanique du pouvoir. Quel contraste avec le village de l'Île-Verte où les habitants

5. Marcel Rioux, « Les jeunes et leur désir de « changer la vie » », *Concilium*, 106, 1975, p. 41.

se confiaient tout, où les enfants, à la brunante, allaient « faire du carreau » et espionner les activités qui se déroulaient dans les maisons en regardant discrètement par les carreaux des fenêtres, où la vie sociale était instituée au quotidien dans l'incessant partage des habitudes et des valeurs !

Puisque se sont irrémédiablement perdues la totalité économique des communautés autarciques d'autrefois, la totalité politique des sociétés baignant encore dans l'univers du mythe ou la totalité culturelle des communautés qui participaient, fût-ce de manière très précaire, de valeurs unanimes, Rioux ne voit pas d'autre choix que de parvenir à une nouvelle totalisation des univers disloqués par le mode de vie contemporain. Puisque les factions et les intérêts divisent la politique, puisque les statuts et les fonctions ne sont plus fusionnés par en haut dans des valeurs partagées, puisque les modes d'intégration traditionnels ne donnent plus cohésion aux différents milieux sociaux et puisque la bureaucratie a déraciné les derniers vestiges des institutions traditionnelles d'encadrement social, il ne reste plus, à qui ne peut accepter l'esseulement d'un monde livré au brouillage et aux conflits des valeurs, qu'à rechercher les avenues d'une recomposition d'un cercle commun du sens par delà ces antagonismes. Par exemple, ce qui fascine Rioux dans le projet autogestionnaire (de même que dans les mouvements de contestation de la jeunesse ainsi que les contre-cultures émergentes), c'est la possible re-totalisation d'un être humain écartelé entre une multitude de sollicitations contraires. L'autogestion permet de croire à la réconciliation de l'homme avec les pouvoirs économiques et politiques qui lui échappent. Elle permet de croire au rapatriement, dans une sphère accessible aux simples individus, des mécanismes de décision qui ont été peu à peu confiés aux grandes organisations anonymes.

### 3. La question du politique chez Marcel Rioux

Les craintes et les espoirs de Rioux sont partagés par une frange de ses collègues sociologues, en particulier par ceux qui adhèrent au mouvement nationaliste. Le témoignage de Fernand Dumont est particulièrement éclairant, lui qui a été à la fois le complice et l'ami de Rioux durant sa longue et fructueuse carrière. Dumont faisait lui aussi le constat de l'éclatement de la façade d'unanimité du Canada français avec les bouleversements de la Révolution tranquille, et déjà bien avant, par suite des transformations économiques et culturelles de l'après-guerre. Autant le cadre de la vie traditionnelle d'autrefois avait semblé fixe, immobile, autant les années soixante semblaient happées par un mouvement endiablé, trouble, chaotique. Seulement, répétait Dumont avec Rioux, une société ne saurait exister comme société sans perpétuer dans ses métamorphoses l'essence en quelque sorte de son être, sans refaire sans cesse, en d'autres termes, le lieu et le fondement de son unité. Une société qui évolue et se transforme « doit assimiler de quelque façon, déclarait Dumont, l'évolution désordonnée qu'elle subit ». Il est vrai que des civilisations qui reposent sur des traditions anciennes, établies et profondes, n'ont pas à s'inquiéter d'une évolution qui ne peut se faire que dans une certaine continuité avec le passé dans lequel elles plongent de nombreuses racines. Mais cette assertion ne saurait s'appliquer au cas du Québec dont la jeunesse et la fragilité sont trop criantes. Dumont s'interroge donc sur l'élaboration d'un « modèle d'ensemble du développement collectif » qui puisse incarner les ambitions assez abstraites des réformistes des années soixante et celles plus concrètes des classes populaires. Il s'interroge sur les conditions du vouloir-vivre-ensemble d'une société projetée sans profonde préparation dans le contexte technique (technocratie, pragmatisme, rationalisation, etc.) et éthique (individualisme, poursuite du bonheur, etc.) nord-américain. Il pose ainsi les jalons, lui aussi, d'une réflexion sur la re-totalisation de l'espace privé et public.

Seulement, à trop insister sur les rapprochements entre les réflexions de Dumont et Rioux, il serait malheureux de négliger les différences irréductibles qui demeurent. Si l'un et l'autre auteur évoquent le morcellement de l'existence contemporaine, s'ils sont jusqu'à un certain point nostalgiques des communautés villageoises de naguère (et là-dessus il faut relire les pages que Dumont consacre à sa paroisse natale de Montmorency dans ses mémoires), ils sont séparés par une conception divergente de l'action à entreprendre pour réaliser la dite re-totalisation de l'univers moderne. Cette divergence est paradoxale car elle ne départage pas ces auteurs comme d'aucuns auraient pu s'y attendre en relevant, de manière superficielle, le catholicisme de l'un et le marxisme de l'autre. Alors que Dumont est un auteur, disons, culturaliste (dans un sens très large), il ne s'est jamais imaginé que la totalisation espérée puisse être réalisée en dehors du champ politique; tandis que Rioux, auteur appartenant au courant de pensée socialiste, plus sensible normalement aux phénomènes des classes sociales et des structures, a écrit de nombreuses pages sur la totalisation en s'abstenant de s'appesantir sur la question politique. C'est ainsi que Dumont a cherché à recomposer un vouloir-vivre-ensemble dans l'ordre politique sans revenir à l'unanimité traditionnelle et sans adopter les vieux réflexes autoritaires. « Nous ne recréerons pas une cohésion du Québec par un retour en arrière ou par une religion nouvelle. Quand un peuple a accédé à la diversité jusque dans sa vie quotidienne, il doit porter le consensus qui le rassemble jusqu'au niveau du projet politique. »<sup>6</sup> Ni épanouissement uniquement culturel, ni planification économique déliée des symboles et des référents communs, mais alors quoi, si ce n'est un projet politique au sens fort du terme en tant que le politique propose justement en démocratie « un lieu de cohérence pour les conflits,

6. Fernand Dumont, « Ce qui a fait défaut et manque encore au Québec : un modèle de développement qui lui appartienne en propre », dans : Claude Ryan (dir.), *Le Québec qui se fait*, Montréal, Hurtubise-HMH, 1971, p.173.

un espace légitime des affrontements et des réconciliations »<sup>7</sup>. Dumont rêve à un plan de développement qui représente autre chose qu'un rapport de techniciens ou une compilation de statistiques dressées par des technocrates, c'est-à-dire à un inventaire dynamique des nécessités et des désirs entre les éléments hétérogènes qui composent la société. Quant à Rioux, il continue de réitérer tout au long de son œuvre l'exigence d'une totalisation qui surgisse d'abord au ras de la vie sociale.

Tout en n'hésitant pas à appuyer la consolidation de l'État québécois dans la mesure où il servait les intérêts des francophones, Rioux n'a cessé d'émettre sur ce sujet de sérieuses réserves. L'investissement massif de l'État à partir des années 1960, s'il ne saurait être condamné entièrement, a eu pour conséquence, selon Rioux, d'exclure des couches de la population de la participation politique, de même que de remplacer les lieux de la participation par des paliers ministériels où la voix citoyenne était étouffée sous les pages des rapports, les procédures du code Morin et les méandres de la bureaucratie. Le projet du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec symbolise ce genre d'expériences conduites par l'État et qui, parties d'intentions louables, tournent finalement contre les objectifs initiaux qu'elles devaient réaliser et servir. Rioux considère que l'État crée la dépendance à force de créer des programmes qui sont supposés servir le relèvement économique de populations-cibles, qu'il épuise la vitalité des cultures à trop vouloir les soumettre à des impératifs utilitaires et fonctionnels, qu'il empêche l'affirmation des collectivités et des individus en cherchant à leur substituer des instances décisionnelles bureaucratiques. Le pouvoir finit par phagocyter dans sa logique les résistances régionales qu'il avait pour mandat d'appuyer et de soutenir de sa sollicitude.

Il ne saurait donc être question, pour Rioux, d'investir un État de type libéral ou quoi que ce soit qui passe à tra-

7. Ibidem.

vers la grille des instances bureaucratiques. Dans son œuvre, le sujet civique existe par une incarnation concrète dans le terreau de la communauté. Ou, plutôt, il n'y a pas, de l'avis de Rioux, de sujet civique, mais un sujet de culture qui parvient à se hisser charnellement et immédiatement à la hauteur des prises de décisions symboliques, politiques, économiques et sociales. Rioux imagine l'homme un être de culture qui peut gérer une entreprise en dehors des calculs de l'économique, qui peut soutenir un projet collectif sans se mouler dans les structures parlementaires et qui peut rêver à une communion à des valeurs partagées sans les fixer dans des chartres, des lois ou des constitutions. La manière dont Rioux parle de la fête trahit cette conception apolitique de la citoyenneté. Plus que l'État moderne, organisme froid et anonyme, structure distante et aliénante, la fête favorise, selon l'auteur de *La Question du Québec*, le partage vivant de valeurs et de croyances et la création de liens vivants. Elle est un élément de la solidarité primaire du groupe; elle est une sorte d'élection, non pas de candidats à la députation mais de valeurs humaines, et ce non pas dans le secret de l'isoloir mais dans le grand jour du consensus spontané. « Pour la conserver [la solidarité qui les caractérisent], les Québécois, sans attendre les dirigeants, ni les sociologues encore moins, peuvent, par la fête, se parler, se rebâtir une solidarité avec le passé et faire renaître l'espoir dans une société autogestionnaire, où les collectivités ne seraient pas totalement sous la botte de l'État, des technocrates ou des fonctionnaires et pourraient rapatrier leur pouvoir à l'instar de la culture populaire. »<sup>8</sup> Rioux pouvait difficilement, en aussi peu de mots, résumer mieux la perspective étonnante qui est la sienne. Car, chez lui, le sentiment de la collectivité, la totalisation à laquelle aspire le peuple québécois après avoir rompu avec les unanimités factices du clérico-nationalisme, les liens d'en-

8. Marcel Rioux, « La fête populaire : souvenir et espoir », dans : Diane Pinard (dir.), *Que la fête commence*, Montréal, La Société des Festivals populaires du Québec, 1980, p. 92.

traide et de charité, les appartenances communautaires, tout cela ne sera pas recomposé par un investissement du politique, puisque cela ne ferait, somme toute, que reporter plus loin, dans un univers abstrait, opératoire et technique, les aspirations de ceux et celles qui ont quitté la chaleur de leur village pour la froideur et l'anonymat des villes. La totalisation à laquelle consent Marcel Rioux semble revêtir le masque de la communauté, c'est-à-dire de la *Gemeinschaft* (communauté) par opposition à ce que Tonniès nommait la *Gesellschaft* (société) : une communauté sans véritable Etat, ou avec un Etat qui épouserait rigoureusement les formes de la société civile (et là-dessus Rioux va jusqu'à proposer une division des ministères qui suivrait, dieu sait comment, les catégories concrètes de personnes – jeunes, vieux, femmes, Gaspésiens, chômeurs, etc!), une communauté dotée d'une économie et d'une politique autogestionnaires, sans tête et sans centre, toujours renouvelée et toujours neuve, et heureuse dans un « nous » jamais fracturé, parce que jamais « cristallisé » dans des « structures ».

Il y a donc un paradoxe logé aux tréfonds de l'œuvre de Marcel Rioux. Car celui-ci a sans cesse dénoncé les velléités d'unanimité des années cinquante, il a condamné sans appel les tentatives de réaliser l'homogénéité (linguistique, ethnique et religieuse) et la fermeture (à l'abri des murailles élevées autour de la Laurentie) de la société canadienne-française. Rioux est incapable de tolérer tout ce qui est figé dans le moule d'une doctrine. Dans un de ses textes publiés au milieu des années cinquante dans les pages de *Cité libre*, il est prompt à dénoncer le repliement des esprits sur un univers de certitudes qui entrave le libre déploiement de la pensée et brime l'épanouissement de la personne. Et pourtant, d'un autre côté, hanté par le morcellement des existences humaines et la dérive anomique de la civilisation moderne, il aspire à une sociabilité plus forte et une communauté plus assurée dans l'ordre spécifique des valeurs et de la culture. Il incite les individus à s'émanciper de la chape de plomb de la collectivité et s'effraie de l'individua-

lisme qui bouleverse les mœurs et les relations personnelles. Il s'impatiente que les Québécois « arrivent enfin en ville » et n'entrevoit l'avenir du Québec qu'à refaire un village – comme cette commune qu'il a beaucoup aimé habiter, dans les années 1970, et qu'il a justement appelé « son » « village ». Il est révélateur à cet égard qu'il applique la thèse du retard historique (élaborée par Trotsky pour expliquer que la première révolution prolétarienne a été réalisée dans le pays le plus retardé industriellement de l'Europe) au cas du Québec, d'une manière d'ailleurs aussi curieuse qu'originale. Rioux s'imagine que l'archaïsme de son organisation sociale permet au Québec d'accéder en quelque sorte directement au stade le plus avancé de la civilisation, en sautant les stades intermédiaires. Cette affirmation surprenante se comprend si l'on conçoit comme Rioux que la civilisation occidentale, et les États-Unis en particulier, font retour vers le communitarisme et le « holisme »<sup>9</sup>, ce qui ferait du Québec, épargné par l'atomisation moderne et resté assez semblable à un gros village ayant pris les dimensions d'une province, une société ayant dépassé, par un grand bond en avant qui est en même temps une non moins parfaite stagnation en arrière, toutes les sociétés nord-américaines !

Rioux paraît ainsi consommer la rupture d'avec le Canada français en projetant celui-ci à l'horizon de l'histoire du Québec. S'il est difficile de biffer le nom de Rioux de la liste des bourreaux du Canada français, il faut concéder que le Québec qu'il invente, dans les années qui suivent la Révolution tranquille, prend imperceptiblement et insensiblement le visage de la « communauté perdue ». D'autant plus, dirons-nous, qu'il ne cherche pas à récupérer le sens du Canada français défunt par un détour politique, qui transcenderait, comme dans l'œuvre dumontienne, la communauté vécue pour la faire parvenir à la discussion publique, mais

.....  
9. Marcel Rioux, « La nouvelle culture : un effort de retotalisation des pouvoirs de l'homme... », Entretien entre Edgar Morin et Marcel Rioux, *Forces*, n° 52, 1980, p. 15.

qu'il traite le débat sur la totalisation au strict niveau culturel. Pourquoi donc Rioux a-t-il résisté à l'investissement du domaine politique? Comment se fait-il que les contradictions dont est parsemée son œuvre n'ont pas débouché sur une solution politique et citoyenne? Quelle posture savante, quelles influences intellectuelles et quelles idéologies ont pu renforcer une conception du sujet civique qui ne s'élève guère, pour ainsi dire, au-dessus des pâquerettes? Est-ce l'heureux village de son enfance qui lui fait regretter le temps où chacun connaissait les activités des maisons les plus reculées? Est-ce la vision du monde de l'Église catholique qui l'obsède par-delà son rejet du catholicisme et son engagement marxiste? Est-ce un nationalisme qui élève le groupement national en lieu d'unité et de synthèse, serait-il conflictuel et sans cesse recomposer, qui entretient chez lui la tentation d'une totalisation directement culturelle?

Sans avoir l'ambition d'être exhaustif, il m'a semblé devoir relever, pour les besoins de ce trop court article, quatre motifs de la méfiance que Rioux entretient envers le politique, à savoir son métier d'anthropologue, son marxisme de type anarchiste, l'histoire du Canada français et la tradition intellectuelle québécoise. Ces motifs n'ont certes pas empêché Rioux, j'y insiste, de faire de l'État, dans les années soixante, le « le seul levier collectif » du relèvement des Québécois (francophones) ni d'y investir plusieurs espérances; mais sa définition de l'État a peu à voir, et c'est ce sur quoi je veux insister ici, avec la définition moderne et rationnelle de l'État, de même que sa conception du politique dérouté le lecteur formé dans un strict esprit libéral.

#### **4. Quelques motifs du refus du politique chez Rioux**

Le soupçon que Rioux fait peser sur le politique procède sans doute de la méfiance bien paysanne que celui-ci entretient envers l'État. Mais le métier d'anthropologue enga-

geait également Rioux à considérer la société comme une totalité de sens, dans la lignée des études de Marcel Mauss, lequel n'envisageait jamais la magie ou les rites d'initiation isolément, mais comme des faits sociaux totaux qui recelaient tout un monde, concentrant en eux à la fois la diversité pratique et métaphysique de l'ordre tribal. Et de même, pour Rioux, qui fut d'abord engagé comme ethnologue au Musée National du Canada et conduisit des monographies sur les communautés rurales canadiennes-françaises, les faits villageois représentent des unités complètes, fonctionnelles et significatives. Les communautés traditionnelles ne jaillissent pas, selon lui, du politique, mais elles sont tenues par la culture, dans la culture, c'est-à-dire dans les rites et les coutumes ancestrales, comme il a pu l'observer à l'Île-Verte. Dans des sociétés peu développées du point de vue économique et technique, la culture et la religion semblent recouvrir tout le champ des consciences, et c'est donc à elles que Rioux a consacré son attention d'anthropologue. Devenu sociologue, il n'a guère modifié son biais interprétatif; dans ses études sur la société canadienne, il insiste chaque fois, moins sur les structures que sur la culture qui les enveloppe, c'est-à-dire sur les valeurs et les attitudes de la vie commune<sup>10</sup>. Une société est pour lui une manière d'être au monde, car l'ordre social s'ordonne infailliblement, en dernière instance, pour user d'une expression marxiste, sur certaine philosophie implicite. Le politique qui occupe une place congrue dans la vie des sociétés dites primitives n'en aura pas une bien plus grande lorsque le regard de Rioux se tournera vers la société canadienne-française, pourtant industrialisée et urbanisée.

L'autre raison du refus, chez Rioux, d'envisager la question politique (et principalement étatique) dans une pers-

.....  
10. « Toute société, en effet, avant d'être un ensemble de réalisations matérielles est d'abord un ensemble d'idées et de valeurs, qui, tout en ne tombant pas sous le sens, forment le cœur de la société et en sont le moteur caché et déterminant. » (Rioux, Marcel, *Le besoin et le désir. Ou le code et le symbole*, Montréal, L'Hexagone, 1984, p. 115.)

pective libérale peut être cherchée dans l'influence du courant de pensée marxiste. Dans l'œuvre de Karl Marx, le détour par le politique constitue une aliénation propre à la société bourgeoise. Les hommes de son siècle lui apparaissent incapables de réconcilier leur essence : ils délèguent à un État formel et abstrait la tâche d'assurer une liberté formelle et idéale. L'État bourgeois est l'objet de la critique de l'auteur du *Capital* non seulement parce qu'il sert d'instrument à l'exploitation des prolétaires par la classe des dominants, mais parce qu'il consacre la déchirure de la société civile d'avec le pouvoir, du réel d'avec le politique, de l'homme d'avec l'homme. Marx caresse l'utopie d'un ordre social sans médiation politique, pas plus que monétaire ou religieuse, un ordre social institué de manière diaphane et authentique. Or, cette intention du marxisme, Rioux l'a reprise en la poussant jusqu'au bout, c'est-à-dire en rejetant l'idée d'une nécessité du Parti et de l'appareil bureaucratique. Son anarchisme l'a conduit à vouloir réconcilier la société avec elle-même dans la spontanéité de ses aspirations unanimes. L'idée que la fête, les valeurs et la culture populaire, soit tout ce qui gît au ras de la vie sociale, constituent l'essence de la culture, renforçait en contrepartie la conception de l'État comme *le plus froid des monstres froids*. Fernand Dumont disait croire que les valeurs ne sont pas créées mais qu'elles *sourdent de la terre*. Rioux aurait pu en écrire autant de l'État. Mais alors que le premier insistait sur la mémoire et des traditions vivantes, l'anthropologie de Rioux reposait sur le postulat d'une nature humaine auto-créatrice, toujours poussée à se surpasser, à se dépasser et à créer des aires de possibles. Ce qui frappe chez Rioux, c'est cette foi absolue, qui frôle l'obsession, dans le mouvement, dans le mouvement pur, en tant que positivité propre, providentielle, critique des institutions conçues *a priori* comme des machins réifiés et désincarnés. Il semble à la recherche désespérée d'une société qui serait « en permanence un lieu d'expérimentation et de création »<sup>11</sup>. L'État ne peut être, dans une telle pensée,

qu'une institution désâmée et désincarnée, dont il faut au mieux se servir avec une extrême méfiance quand on en critique pas sans relâche le caractère abstrait et aliénant.

L'histoire du Canada français jouait contre une conception citoyenne de l'État. Même si l'expression peut sembler mal choisie, puisque les débats partisans y ont toujours tenu une grande place, il existe une certaine tradition a-politique au Canada depuis la Confédération. Le Canada, créature du grand capital, fut élaboré en majeure partie en réaction au républicanisme américain et aux méfaits supposés de la démocratie. Il fallait, disaient MacDonald et les Pères de la Confédération, se garder d'une liberté trop lâche et trop universelle, source de dérapages politiques, de maux sociaux et de troubles populaires. La fédération serait guidée par « le principe monarchique » et non « la volonté de la foule », selon les propos de Georges-Étienne Cartier en Chambre d'assemblée. En outre, si sa fonction n'était pas d'assurer l'élargissement de la liberté de tous mais d'en prévenir les abus, l'Acte de 1867 semblait opérer une division des pouvoirs assez simple : ramené à une caricature, le fédéral obtenait les chemins de fer, le provincial la voirie et les institutions catholiques les écoles et les œuvres de bienfaisance. Du côté du Québec, par conséquent, la reconstitution d'un vivre-ensemble était laissée à la charge de l'Église, autrement dit à une institution transnationale, à caractère privé et située directement dans la culture. Elle laissait le champ libre à la construction d'une référence canadienne-française qui s'élaborait en dehors de l'État (à moins de s'avouer sujets britanniques, ce que les Canadiens français avaient peine à confesser). Même le Québec indépendant imaginé par Jules-Paul Tardivel, en 1895, ne suivait pas les frontières de la Province de Québec mais finissait par épouser en bonne partie les frontières de l'Église canadienne-française. Rioux ne fut ni catholique, ni nationaliste

.....  
11. Marcel Rioux, « L'autogestion, c'est plus que l'autogestion », *Possibles*, IV, 3-4, printemps-été 1980, p. 21.

canadien-français, à l'évidence. Son engagement indépendantiste consomme, bien au contraire, l'éclatement par provinces de la référence canadienne-française et l'affirmation nationale du Québec (qui fut d'abord affirmation, sous Lesage, de l'État du Québec). Et pourtant, chez Rioux, le lecteur retrouve cette idée, propre à l'Église catholique, que la communauté se définit par des valeurs et des conduites communes. Cela n'aura jamais été plus clair que dans les pages de *La Question du Québec*, où les Québécois désignent les francophones, et la question du Québec une résistance culturelle. Dans le chapitre de cet ouvrage intitulé « Vers un Québec libre ? », Rioux parle de l'indépendance comme d'un moment où les Québécois (francophones) pourraient redevenir eux-mêmes, dans l'authenticité native de leur culture et le spontanéisme de leur personnalité.

Enfin, il est évident que, dans le mouvement même de rupture brutale avec l'ancien ordre canadien-français, Rioux prolonge certains traits du nationalisme traditionnel et exauce l'idéologie religieuse de l'entre-deux guerres. Toute minorité nationale, sans institutions politiques propres, redoute la conflictualité interne et invoque la nécessité de cesser les « luttes fratricides » ; surtout si, comme ce fut le cas au Québec, cette idéalisation du « non-conflit » est renforcée par l'organicisme de la doctrine sociale catholique. Ainsi, chez Rioux, l'espérance d'une unité sociale fait écho aux velléités de chrétienté ou d'unanimité nationale des nationalistes ; sa hantise d'une progressive défection de la culture commune rejoint la critique de l'américanisation des mœurs ou de l'émiettement des traditions ancestrales ; sa crainte sourde de l'État reprend des méfiances émises par la pensée ultramontaine et la pensée corporatiste ; sa définition ethnique de la nation fut celle du chanoine Lionel Groulx (quoique les caractères spécifiques de cette définition soit fort différents, ai-je besoin de le dire) ; son messianisme de la nation canadienne-française (dont le privilège du retard historique, après avoir été le privilège de n'avoir pas suivi les sociétés occidentales

dans leur marche décadente, se transforme chez lui en privilège d'être en avance dans la marche de la civilisation vers une plus profonde solidarité) fut partagée par les catholiques ultramontains et les nationalistes groulxiens ; son hésitation à considérer les conflits sociaux en termes de lutte des classes (le prolétariat devenant chez Rioux, soit le peuple québécois francophone, soit la génération montante des jeunes) se retrouve sous la plume des catholiques (les conflits étant interprétés dans le schème, intemporel, de la lutte du Bien et du Mal, de l'Ange et de la Bête) et des nationalistes (les luttes des races supplantant les luttes entre bourgeois et prolétaires), avec cette première conséquence que les uns et les autres sont frappés d'incapacité à penser les rapports de classes à l'intérieur de la nation (Rioux décrit non seulement la société du XIX<sup>e</sup> siècle comme une société sans classes, ce qui ne laisse pas de surprendre, mais même la société québécoise qui lui est contemporaine, ce qui est incompréhensible, sinon parfaitement loufoque<sup>12</sup>). De quelque côté que le lecteur l'aborde, l'œuvre de Rioux semble traversée par la pensée traditionaliste qu'il récuse, comme si la situation historique particulière du Canada français obligeait à créer, au sein même de la communauté culturelle, le territoire de sa libération.



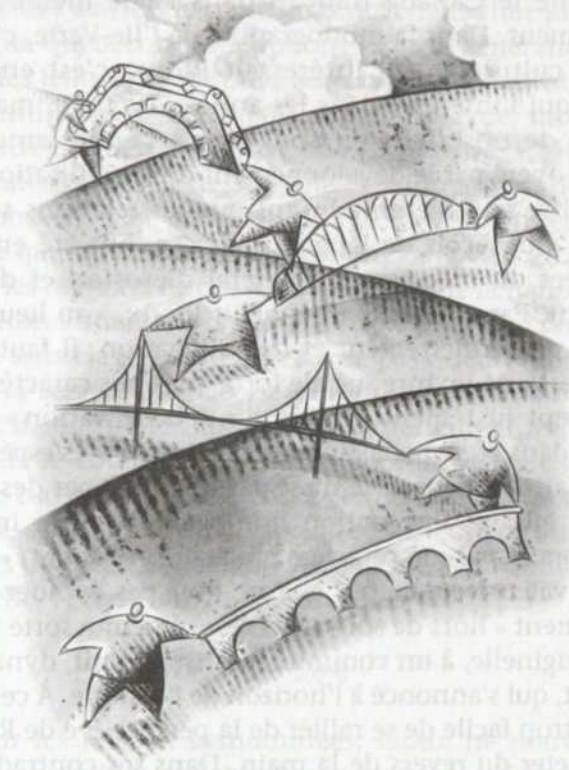
Pour les raisons susnommées, Rioux ne pouvait vraiment concevoir le projet indépendantiste québécois en termes politiques. La société idéale de Rioux est une société du « nous », attachée à un idéal communautaire et tentée par une totalisation culturelle de l'univers socio-politique. Allons plus loin et disons franchement notre pensée : Rioux résumait en lui toutes les contradictions d'un projet

.....  
12. « Nous sommes un peuple qui se parle encore. Il n'est chez nous pas ou peu de stratifications sociales. Nous ne sommes pas émiettés. Nos prêtres et nos médecins sont nés habitants. » (Marcel Rioux, « Culture. Une interview avec Marcel Rioux », *Loisirs et sports*, n° 92, avril 1980, p. 21)

politique indépendantiste qui s'abolissait politiquement dans son projet lui-même. En saisissant, dans les fêtes populaires et les grandes célébrations nationalistes des années soixante, une occasion d'affirmer autrement sa protestation contre l'anonymat de la modernité, il se condamnait à reproduire le Canada français dans l'acte même de son dépassement. Dans la monographie de l'Île-Verte, c'était la totalité culturelle qui intéressait Rioux, c'est encore la totalité qui l'intéresse dans les années 1960-70, mais avec un brin de nostalgie, en songeant à l'émiettement des cultures opéré par le développement de la civilisation technique. Il se console en pensant que les relations sociales, chez les Québécois de langue française, ont été en partie préservées du mouvement général d'érosion et de morcellement. Par conséquent, conclut Rioux, « au lieu d'aller au bout de l'émiettement et de l'aliénation, il faut plutôt conserver cette texture sociale forte qui nous caractérise. »<sup>13</sup> Le concept justement célèbre de « classe-nation » venait enclorre, dans l'œuvre de Rioux, ses craintes et ses espérances : la population québécoise n'est pas fracturée par des classes sociales, elle est une nation homogène, elle est incarnée dans la praxis par son caractère prolétaire et dans un « ethos » par des valeurs concrètes, elle ne doit pas évoluer vers le changement « hors de soi » mais revenir à une sorte de solidarité originelle, à un communautarisme natif, dynamique et ouvert, qui s'annonce à l'horizon de l'histoire. À cet égard, il serait trop facile de se rallier de la perspective de Rioux et de la rejeter du revers de la main. Dans ses contradictions et ses insuffisances, elle n'en est pas moins porteuse d'une réelle exigence : car une société ne saurait exister sans la tension d'un vouloir-vivre-ensemble, sans l'impression de faire communauté, sans le défi de refaire jour après jour le lieu sans cesse contesté des rêves collectifs. Reste à savoir si le chemin emprunté par Marcel Rioux était le bon, ou à tout le moins s'il peut encore être le nôtre... ◇

.....  
 13. Marcel Rioux, « La fête populaire : souvenir et espoir », *op. cit.*, p. 92.

La *passion* des  
**êtres**



1601, av. De Lorimier  
Montréal (Québec) H2K 4M5  
514.598.2122  
877.598.2122

Caisse d'économie  
Desjardins des Travailleuses  
et Travailleurs (Québec)

155, boul. Charest Est, suite 500  
Québec (Québec) G1K 3G6  
418.647.1527  
800.626.5166

## La devise « Je me souviens »

### La construction d'un mythe

.....

*Gaston Deschênes\**

**D**ans un texte intitulé « The Pandora's box known as "Je me souviens" » (« La boîte de Pandore appelée "Je me souviens" ») et publié dans le *Globe and Mail* le 24 janvier 1991, Stephen Godfrey soutenait que la devise qui figure sur les plaques d'immatriculation du Québec depuis 1978 doit gêner terriblement les nationalistes québécois qui connaissent l'histoire (« must be a terrible embarrassment to Quebec nationalists who know history ») car « Je me souviens » ne serait que le début d'une devise qui n'aurait pas le sens revanchard qu'on lui donne habituellement. D'après Godfrey, la version complète de la devise du Québec serait : « Je me souviens que, né sous le lys, je crois [sic] sous la rose ». Loin de témoigner d'un sentiment nostalgique ou revanchard, la devise, écrivait-il, « pays explicit tribute to both the province's English and French roots ». Mieux encore : « Grammatically, the principal clause being where it is [Je me souviens que... je crois [sic] sous la rose], this would

.....

\*Historien.

seem to place the emphasis on the growth under the rose ». Étonné de cette « découverte », et pour expliquer comment le Québec avait pu se donner, en 1883, « a slogan whose origins were so blatantly favourable to the British influence », Godfrey se référa au président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJBM), une institution chargée de défendre les intérêts nationaux du Québec (« Québec's national interests »), qui lui expliqua la théorie de la « conquête providentielle » : en 1759, la Providence a voulu que la civilisation britannique vienne préserver les Canadiens français de grands malheurs, dont la Révolution française. Et le chroniqueur de conclure : « The fact that [the motto] was forged by a man who seemed to believe in cultural equilibrium is not nearly as important, in the end, as the fact that memory is a selective thing, and grievances are seldom forgotten ».

Questionné sur ses sources, Godfrey cita une fiche d'information obtenue de la SSJBM. Les cinq lignes d'explication étaient exactes, mais elles étaient suivies du *nota bene* suivant : « Il semblerait que l'expression se compléterait comme suit : « Je me souviens que né sous le lys, je crois sous la rose ». Cette information fut donnée par un membre à Gilles Rhéaume ». L'ancien président de la SSJBM avait donc fait consigner cette « précision » (en dépit de la fragilité de sa source) qui s'est retrouvée chez le chroniqueur avec ses fautes de syntaxe (virgule esseulée) et d'orthographe (« crois » au lieu de « croïs »).

La « découverte » de Godfrey était étonnante. Sept ans plus tôt, j'avais été coauteur d'un texte sur la devise et aucun des documents consultés à l'époque n'avait fait la moindre allusion au complément dont parlait Godfrey. Il faut dire que nous n'avions utilisé que des textes rédigés en français mais, avec le recul du temps et à la lumière des recherches ultérieures, force est de constater que les allusions à une présumée « devise complète » sont extrêmement rares avant 1984, en français comme en anglais.

En fait, il apparaît évident que nous sommes en présence d'un mythe, probablement appuyé sur une tradition entretenue dans la famille Taché, ou, pour employer un terme contemporain, une légende urbaine qui ne peut s'appuyer sur aucune source historique sérieuse.

## Les origines de la devise

Ernest Gagnon semble être le premier à avoir donné l'essentiel des origines du « Je me souviens » dans un appendice au rapport annuel du ministère des Travaux publics en 1896 :

*« M. Eugène Taché avait dressé le projet de la façade du Palais Législatif de Québec et y avait introduit les armes de la province avec cette devise : « Je me souviens », dont il est l'auteur, et qui était alors inconnue. Les plans et devis préparés par M. Taché, architecte, M. J.-B. Derome, ingénieur, et MM. Cousin, Trudelle, Saint-Michel et autres, dessinateurs, servirent de base et furent annexés au contrat relatif à l'érection du Palais législatif, – contrat qui fut passé devant M. Cyrille Tessier, notaire, le 9 février 1883, sous l'autorité d'un arrêté du Conseil exécutif du 22 janvier de la même année [...]. Les parties signèrent aussi les plans annexés au contrat, sur lesquels étaient dessinées les armes de la province et la devise « Je me souviens ». On peut donc dire que c'est à partir du 9 février 1883, date de la signature du contrat relatif à la construction de cette portion de l'Hôtel du Gouvernement qui est appelée le Palais Législatif, que cette devise : « Je me souviens » a revêtu un caractère officiel. »*

On peut soutenir que c'est seulement avec l'adoption des nouvelles armoiries, en 1939, que cette devise est devenue officielle. Ou encore que c'est Gagnon qui a inspiré Taché. Mais la « paternité » de ce dernier et les circonstances dans lesquelles sa devise s'est retrouvée au-dessus de la porte principale de l'Hôtel du Parlement sont incontestables. Secrétaire des Travaux publics, Gagnon (1834-1915)

connaissait très bien Taché (1836-1912) qui était sous-ministre des Terres de la Couronne. Son explication a été souvent reprise, par lui et par d'autres, et plusieurs fois du vivant de Taché qui aurait pu rectifier le tir s'il n'avait pas été juste.

## La signification de la devise

La première interprétation citée dans l'article de 1984 était celle d'Ernest Gagnon : cette devise, écrivait-il en 1896, « résume admirablement la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la confédération ». L'historien Thomas Chapais avait précédemment donné une interprétation plus explicite dans un discours prononcé le 24 juin 1895 :

*« [...] la province de Québec a une devise dont elle est fière et qu'elle aime à graver au fronton de ses monuments et de ses palais. Cette devise n'a que trois mots : "Je me souviens" ; mais ces trois mots, dans leur simple laconisme, valent le plus éloquent discours. Oui, nous nous souvenons. Nous nous souvenons du passé et de ses leçons, du passé et de ses malheurs, du passé et de ses gloires. »*

Vingt-cinq ans plus tard, l'historien Pierre-Georges Roy soulignait le caractère « symbolique » de cette devise « qui dit si éloquemment en trois mots, le passé comme le présent et le futur de la seule province française de la Confédération ».

Les propos de Roy ont ensuite été souvent répétés ou paraphrasés mais, après le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les textes sur ce sujet se font plus rares. On cherche plutôt désespérément à quel endroit Taché aurait puisé ces trois mots. D'après l'ethnologue Conrad Laforte, Taché aurait tiré sa devise de la chanson *Un Canadien errant* (« Va, dis à mes amis/ Que je me souviens d'eux »), ou encore d'un poème de Victor Hugo, *Lueur au couchant*. Pour l'écrivain André Duval, la réponse se trouve dans le vestibule de l'Hôtel du Parlement, sous les armoiries du marquis de Lorne qui avait

pour devise « Ne obliviscaris » (« Gardez-vous d'oublier »). Selon Duval, « la devise du Québec est à la fois la traduction de la devise du marquis de Lorne et la réponse d'un sujet canadien-français de Sa Majesté à cette même devise ».

On notera qu'il n'y a rien encore pour appuyer les thèses du chroniqueur du *Globe*. Outre Chapais et Roy, d'autres auteurs précisent que cette devise « n'a que trois mots » : Boucher de la Bruère, lors d'une fête donnée en l'honneur de Taché le 13 novembre 1911, le propre gendre de Taché, Étienne-Théodore Pâquet, dans une lettre adressée au ministre des Travaux publics en 1939, etc.

## Les sources de langue anglaise

Des recherches effectuées depuis 1984 dans des ouvrages en langue anglaise donnent des résultats semblables.

Ainsi, en 1934, le rapport annuel de l'Association des arpenteurs ontariens reprend sensiblement les propos de Chapais au sujet de la devise,

*« the full significance of which cannot perhaps be readily expressed in English words but which may be paraphrased as conveying the meaning "We do not forget, and will never forget, our ancient lineage, traditions and memories of all the past". »*

En 1955, dans *The French Canadian*, l'historien Mason Wade ajoutait une nouvelle dimension aux interprétations précédentes et pourrait bien être à l'origine, sinon un relais, de la connotation revancharde qui est souvent associée à la devise du Québec chez les anglophones :

*« When the French Canadian says « Je me souviens », he not only remembers the days of New France but also the fact that he belongs to a conquered people » (« Quand le Canadien français dit "Je me souviens", il ne veut pas seulement dire qu'il se souvient des beaux jours de la Nouvelle-France, mais aussi qu'il appartient à un peuple vaincu ».).*

Les encyclopédies et les dictionnaires de citations repérés entre 1935 et 1979 ne vont pas plus loin que les trois mots attribués à Taché, que ce soit chez Wallace (*Encyclopedia of Canada*), Hamilton (*Canadian Quotations*), Colombo's *Canadian Quotations* (première édition) ou Hamilton et Shields (*Dictionary of Canadian Quotations and Phrases*). Seul Colombo apporte un élément d'interprétation : cette devise « is an allusion to the glory of the Ancien Régime ».

Comme on peut le constater, avant 1978, personne, dans les sources que nous avons trouvées jusqu'à maintenant, tant chez les francophones que chez les anglophones, n'a fait la moindre allusion à une devise qui aurait plus que trois mots ou qui proviendrait d'un quelconque poème.

## Un tournant en 1978

Le vent a tourné radicalement à la fin des années soixante-dix, quand le ministère des Transports, un peu plus d'un an après la victoire du Parti québécois, a décidé de remplacer le slogan touristique « la belle province » par la devise « Je me souviens » sur les plaques d'immatriculation. Cette décision a suscité des commentaires dont un article du *Montreal Star*, au début de 1978, et une lettre ouverte intitulée « *Je me souviens, just part of it* ». Selon cette lectrice, Hélène Pâquet, une petite-fille d'Eugène Taché, « Je me souviens » n'est que la première ligne de la devise qui se lit comme suit :

*Je me souviens/Que né sous le lys/Je crois sous la rose.*  
*I remember/That born under the lily/I grow under the rose.*

Contactée en juillet 1992, par téléphone et par courrier, madame Pâquet, aujourd'hui décédée, n'a pu préciser l'origine de ce texte de Taché. On notera que ses propos ne concordent pas avec ceux de son père, Étienne-Théodore Pâquet, pour qui la devise n'avait que trois mots

L'opinion de madame Pâquet était-elle répandue dans les milieux anglophones? Difficile à dire. On a vu que les ouvrages de références les plus connus n'y faisaient pas allusion. Un article publié dans *The Gazette* en 1986 porte à croire que la « devise complète » n'était pas de commune renommée. Dans cet article, Don MacPherson traitait encore des plaques d'immatriculation. Il se posait la même question que le journaliste du *Star* en 1978 (« Quebecers remember – but what? ») et y répondait de façon plutôt légère. Il s'attira cependant les commentaires de généreux lecteurs, ce qui l'amena à revenir sur le sujet. Entre-temps, il avait lu la brève explication de Colombo (déjà citée), mais les propos des lecteurs lui parurent plus intéressants.

Le journaliste cita d'abord, pour l'écartier aussitôt, l'opinion un peu fantaisiste d'une première lectrice qui disait avoir vu, 50 ans plus tôt, sur le pupitre de l'institutrice de sa tante, une illustration montrant un chien (représentant les Français) tenant un os (représentant les Anglais) accompagnée du poème du *Chien d'or* (« Je suis le chien qui ronge l'os... ») et de la devise « Je me souviens » qui aurait été celle des Patriotes de 1837....

Un autre lecteur lui raconta une histoire plus agréable qui lui permit, comme Godfrey et d'autres plus tard, d'ironiser sur la décision de mettre la devise sur les plaques d'immatriculation :

*« The story confirmed by Quebec historians is as follows, écrit-il (citant Jean-Pierre T[...] de Montréal). During the construction of the legislature [sic] in Quebec City, the deputy minister of Public works [sic], Eugène E. Taché, had stonemasons carve under a shield the first line of a statement he had written earlier.*

*The statement read: Je me souviens /Que né sous le lys /Je crois sous la rose, which translates to: "I remember that while born under the fleur de lys (of France) I grow under the rose (of England)". »*

Une lectrice de l'Île Perrot, Jane S[...] ajouta que cette devise était souvent utilisée autrefois dans des discours :

*« When a speech was started, or towards the end of a speech, the speaker started with je me souviens (and) the room would respond with the other (words) which were supposed always to be ensemble... »*

*It was taught in many French Catholic classical colleges until approximately 1940, when changing courses, etc., caused it to be dropped from the instruction. »*

MacPherson concluait en disant que le PQ n'avait probablement pas l'intention de rappeler aux Québécois « that they had flourished under the rose of England ».

Rejoint par téléphone le 8 février 1995, T. n'avait plus d'historiens à citer. Il prétendit que la « devise complète » était inscrite dans la façade de l'Hôtel du Parlement (ce qui est évidemment inexact) ; une semaine plus tard, il reconnut que sa seule source était une entrevue télévisée avec une descendante de Taché. Quant à Mme S., aujourd'hui décédée, il n'a pas été possible de la rejoindre. Si ce qu'elle prétend est exact et que la « devise complète » était si connue dans les *collèges classiques*, comment se fait-il qu'on ne puisse en trouver aucune trace dans la documentation *en langue française* ?

Et c'est ainsi qu'après avoir écarté l'information exacte obtenue du dictionnaire de Colombo, au profit de l'opinion d'un lecteur qui ne pouvait s'appuyer sur aucune source fiable, Don MacPherson relaya la rumeur qui s'amplifia et gagna en notoriété car Colombo rédigea une entrée plus élaborée dans la nouvelle édition de son dictionnaire, en 1987, cette fois sous le titre « Je me souviens /Que né sous le lys, /Je crois [sic] sous la rose » :

*« Eugène Taché, architect, selected the first three words of the twelve-word motto to be inscribed beneath the coat of arms on the National Assembly building in Quebec City, 9 Feb. 1883. The inscription « Je me souviens » (I remember)*

*recalls the glory of the Ancien Régime, the language, laws, and religion of Quebec before the Conquest of 1759. However, as columnist Don MacPherson noted in The Gazette of Montreal, 19 Aug. 1986, the full passage, of unknown origin, runs: "I remember/that while under the fleur de lys [of France]/, I grow under the rose [of England]". »*

Don MacPherson était donc devenu la source. Sept ans plus tard, Colombo récidiva dans un autre ouvrage et y ajouta un commentaire plus politique : le poème « of unknown origin [...] implied co-existence ; but in the motto the words suggest separate existence » !

Voilà donc un *poème d'origine inconnue* (et non de Taché ?) qui inviterait à la co-existence tandis que la devise qui en serait issue évoquerait la séparation !

Il serait trop long d'énumérer ici tous les articles qui, depuis dix ans, ont colporté ces propos, particulièrement dans les médias de langue anglaise : *Toronto Star*, *Globe and Mail*, *Citizen* (Ottawa), *Edmonton Journal*, la *Gazette*, etc. Le plus souvent, en remontant vers la source, on rencontre Godfrey ou MacPherson pour tomber finalement sur une source anonyme, un lecteur ou une lectrice, ou un descendant de Taché. D'un média à l'autre, le message se déforme parfois au point où l'on obtient des propos qui tiennent du roman, comme ceux que la *Gazette* a publiés, sous la plume de Nick Auf der Maur le 27 juillet 1997 :

*« What are we supposed to remember? Everybody thinks it was the Plains of Abraham or something like that.*

*In fact, our motto was coined for the opening of the legislative buildings in Quebec City in the 1860s.*

*Under the French regime, Quebec was a colony under the monarchy. It was under the British that responsible government and democracy were introduced.*

*And so when they opened the legislative building, today called the National Assembly, they read a poem :*

*Je me souviens /que né sous le lis,/je fleuris sous la rose.*

*I remember, that born under the (French) lily; I grew under the (English) rose. »*

Voilà maintenant que le *poème* a été lu à titre de reconnaissance à l'*inauguration* de l'édifice du Parlement, une cérémonie dont on ne trouve aucune trace !

## L'autre devise

D'où vient alors ce pseudo complément ? D'une *autre devise conçue par la même personne, Eugène-Étienne Taché, plusieurs années plus tard.*

Ernest Gagnon est encore la source obligée. Dans *Le fort et le château Saint-Louis*, paru en 1908, il annonçait qu'on pourrait peut-être lire bientôt, sur un monument conçu par Taché, « cette autre devise si poétique et si vraie : « Née dans les lis, je grandis dans les roses ». »

Dans la *Revue canadienne*, publiée la même année, il précisait son information :

*« On a parlé, il y a quelque temps, d'une œuvre d'art représentant une femme, une adolescente gracieuse et belle, symbole de la Nation canadienne. Cette allégorie de circonstance, qui est encore inédite, devrait être accompagnée de la devise : Née dans les lis, je grandis dans les roses. Born in the lilies, I grow in the roses ».*

Le projet de monument ne s'est pas concrétisé, mais Taché a « recyclé » son idée sur la médaille commémorative qu'il a conçue pour le troisième centenaire de la ville de Québec en 1908. On peut en effet y lire : « Née sous les lis, Dieu aidant, l'œuvre de Champlain a grandi sous les roses ».

L'existence de cette autre devise, et la paternité de Taché, est aussi mentionnée par Blanche Gagnon qui l'a entendue, vers 1910, lors d'une conférence sur *God save the King*, cet hymne anglais dont les origines seraient françaises. Le conférencier aurait fait un rapprochement avec « Née dans les lis, je grandis dans les roses », cette

devise, « moins connue » qui « est également de M. Taché, l'architecte du Palais législatif de Québec ».

David Ross McCord (1844-1930) confirme les propos des deux Gagnon dans une note écrite entre 1898 et 1907 et intitulée « French sentiment in Canada » :

*« However mistaken may be the looking towards France as a desintegrating factor operating against the unification of the nation – it may be perhaps problematic – no one can gainsay the beauty and simplicity of Eugene Taché's words "Je me souviens". He and Siméon Lesage have done more than any two other Canadians towards elevating the architectural taste in the Province. Is Taché not also the author of the other motto – the sentiment of which we will all drink a toast "Née dans les lis, je crois dans les roses". There is no desintegration there.*

*(Traduction : Sentiment français au Canada – Aussi mal avisé que puisse être l'attachement à la France, qui constitue un facteur négatif pour l'unité nationale – il y a peut-être lieu de s'interroger à ce sujet –, personne ne peut nier la beauté et la simplicité du "Je me souviens" d'Eugène Taché. Siméon Lesage et lui ont fait plus que quiconque au Canada pour accroître le goût de l'architecture dans la province [de Québec]. D'ailleurs, Taché n'est-il pas aussi l'auteur de l'autre devise, "Née dans les lis, je crois dans les roses", à laquelle nous lèverons tous nos verres. Celle-là ne crée pas de division.) »*

Par la suite, on perd la trace de cette « autre devise ». Comme on l'a vu précédemment, aucune des sources connues ne l'associe à la devise du Québec et on la cherche en vain dans les dictionnaires de citations ou de mots historiques québécois.

## Quelles étaient les intentions de Taché ?

Il ne fait aucun doute que « Je me souviens » et « Née dans les lis, je grandis dans les roses » sont *deux devises distinctes* et personne n'a fourni la moindre preuve sérieuse

que Taché les aurait jointes, de son vivant, pour en faire une seule.

Pourquoi, d'ailleurs, l'aurait-il fait ? Ce présumé poème serait une injure au bon goût de cet homme instruit et cultivé. Ce n'est pas, d'un point de vue formel, le genre de poésie que Taché aurait produit à cette époque. Son « Née dans le lis... » est une belle trouvaille, complète en elle-même, qui existe parfaitement sans le « Je me souviens » qu'on lui accole. Cet homme était un héraldiste accompli qui savait qu'on ne peut concevoir des armoiries avec une devise de douze mots.

À quel moment, alors, ces deux devises ont-elles été accolées ? Et pourquoi la présumée « devise complète » et ce « poème d'origine inconnue » ont-ils resurgi depuis une vingtaine d'années, particulièrement au milieu des années 1990 ?

C'est un mystère. Il manque un chaînon, mais on peut aisément déceler un fil conducteur, de McCord à Colombo : un *Je me souviens* suivi de « Né sous le lys... », ou tiré du mythique poème dont personne ne trouve (évidemment) la trace, constitue une séduisante hypothèse. McCord aurait préféré que la devise du Québec soit « Née dans les lis... » au nom de l'unité nationale. Croyant découvrir, près d'un siècle plus tard, l'origine du *Je me souviens*, Godfrey y voit « a motto we can all enjoy ». Colombo (1994) sent un appel à la coexistence. Ajoutons William D. Gairdner, auteur de *Constitutional Crack-up* (1994) pour qui le « poème » rappelle « the peacefull blending of peoples in early Canada ».

Et si Taché avait expliqué sa devise ? Peut-on penser qu'il n'en a jamais senti le besoin ? Le message qu'il voulait transmettre est trop simple quand on sait dans quelles circonstances cette devise a été créée, ce que plusieurs ont oublié.

Taché a tout de même laissé un texte qui laisse percer son intention. Il s'agit d'une lettre adressée au sous-ministre Siméon Lesage, le 9 avril 1883, en réponse au mémoire de Napoléon Bourassa sur la décoration de l'Hôtel du Parlement. Dans cette lettre, qui n'a jamais été publiée précédemment, Taché explique comment il veut faire de la façade un véritable Panthéon. Il propose de dédier « la campanile et les avant-corps qui le flanquent [...] aux trois grandes personnalités qui s'identifient avec l'origine de notre histoire » : Jacques Cartier, Champlain, et Maison-neuve ; d'accorder ensuite une large place aux « hommes les plus marquants de nos annales religieuses : Laval, [Brébeuf], Marquette et Olier » ; de réserver les niches du premier étage aux « grands capitaines : Frontenac, Wolfe, Montcalm et Lévis » et une des niches du rez-de-chaussée à lord Elgin « dont la mémoire sera toujours vivante au milieu de nous ». Enfin, une place prépondérante est accordée, devant l'entrée principale, aux « nations sauvages, la plupart disparues de cette terre que nous habitons, autrefois leur domaine ». Présument que les générations futures voudraient « payer leur tribut de reconnaissance à ceux des hommes de notre siècle qui ont le plus contribué au bonheur et à la grandeur de notre pays », Taché prévoit huit piédestaux « lesquels, avec la niche correspondante à celle vouée à Lord Elgin, qui n'a pas encore de destination, pourront être remplis par une autre génération avec beaucoup plus de justice, de discernement et avec moins de parti pris que nous ne le saurions faire aujourd'hui ». En plus des statues, Taché propose de faire sculpter dans la façade « les armes des principaux gouverneurs du régime français », celles « des gouverneurs anglais les plus sympathiques à notre nationalité : Murray, Dorchester, Prevost et Bagot », ainsi que les noms de plusieurs autres personnages de la Nouvelle-France : Iberville, Joliette, Lasalle, Boucher, Nicolet, Beaujeu, Hertel et Lavérendry. « Telle est, conclut-il (et nous soulignons), cette partie de l'ensemble des souvenirs que je veux évoquer, tout en laissant à nos descen-

dants l'occasion et le soin de le compléter». Ce passage laisse-t-il des doutes sur le sens de la devise qu'il avait inscrite sur les plans approuvés un mois plus tôt? C'est parce qu'on ignore ou qu'on oublie dans quelles circonstances précises la devise a été conçue qu'on se pose encore des questions sur sa signification.

## Le devoir de mémoire

Ce texte de Taché contient plusieurs « nous » et, lorsqu'il mentionne « les gouverneurs anglais les plus sympathiques à notre nationalité », on comprend que ce « nous » fait référence aux Québécois de souche française.

On ne peut cependant attribuer à un esprit nationaliste étroit une décoration qui place Wolfe et Montcalm côte à côte, *exactement au-dessus* du « Je me souviens » (ce qui règle le cas de la connotation revancharde qu'on lui associe parfois), ni l'hommage fait aux Amérindiens (un cas unique dans les édifices parlementaires canadiens), ni l'appel fait à « une autre génération » qui a répondu en installant plusieurs personnages du Régime français sur les piédestaux vacants, mais aussi l'homme politique haut-canadien Robert Baldwin (une situation qui n'a sûrement pas d'équivalent à Queen's Park), et plus récemment, de Lesage et Godbout aux côtés des Mercier, Duplessis et Lévesque.

« Je me souviens » doit-il avoir un complément précis? En a-t-il déjà eu un, même dans l'esprit de Taché? En créant cette devise, Taché n'a-t-il pas tout simplement résumé ce qu'il a suggéré d'inscrire dans la pierre, le bois et le bronze, tout en laissant les générations futures continuer son projet? La devise « Je me souviens » invite tout simplement à... se souvenir *notamment* de ce que la décoration de la façade de l'Hôtel du Parlement évoque. En ce sens, la devise du Québec est ouverte et ne comporte pas de jugement de valeur (contrairement à l'autre devise où plusieurs

ont vu les bienfaits de la Conquête). C'est une invitation à se souvenir que chacun peut interpréter à sa guise en toute liberté, ou, comme l'écrivait récemment le journaliste Antoine Robitaille, « une forte apologie de la mémoire qui se maintient au cœur de l'espace public ». ♦

Une version complète comprenant également les notes de bas de pages se trouve dans l'encyclopédie virtuelle Agora ([http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Quebec\\_-\\_Etat--LA\\_DEVISE\\_JE\\_ME\\_SOUVIENS\\_par\\_Gaston\\_Deschenes](http://agora.qc.ca/reftext.nsf/Documents/Quebec_-_Etat--LA_DEVISE_JE_ME_SOUVIENS_par_Gaston_Deschenes)).



# L'ÂME DE CE PAYS

*S'il est venu  
le temps  
de se donner  
un pays,  
il importe  
de savoir  
ce que nous  
en ferons.*

L'Action nationale  
a accompagné  
le Québec  
tout au long  
de ce siècle.  
Elle apporte  
à nouveau  
une pièce majeure  
dans la patiente  
construction de  
notre projet collectif.

La CSN salue  
cette initiative  
qui contribue  
à la qualité  
de nos débats.



# Louis Riel ou le rêve inachevé

116<sup>e</sup> anniversaire  
de sa mort

.....



*Ismène Toussaint*<sup>1</sup>

*au sous-commandant Marcos,  
enfant spirituel de Louis Riel au Mexique*

Comme il m'est impossible de vous raconter toute l'histoire de Louis Riel et que vous la trouverez dans mon livre-hommage, *Louis Riel, le Bison de cristal* (Éditions Stanké), j'ai choisi de vous présenter quelques aspects de sa personnalité, de sa vie et de son œuvre. J'ai divisé cette communication en trois parties :

- 1) *Louis Riel ou l'être inachevé*, au cours de laquelle je vais évoquer les souffrances liées à sa condition de Métis, la maladie qui l'a poursuivi toute sa vie et son mysticisme mal assumé.
  - 2) *Louis Riel ou une œuvre politique inachevée*, dans laquelle je vais vous exposer les tribulations de la vie militante de
- .....

1. Née en Bretagne, Ismène Toussaint a vécu plusieurs années au Manitoba. Elle est docteur ès Lettres, chroniqueur et spécialiste de littérature francophone de l'Ouest. Enfant spirituelle de Louis Riel, elle a publié *Louis Riel, le Bison de cristal* (Stanké) et *Les Chemins secrets de Gabrielle Roy - Témoins d'occasions* (idem).

Conférence prononcée le 13 mars 2001 à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour commémorer le début de la résistance métisse en Saskatchewan, en mars 1885.

Photo : Louis Riel (1844-1885), Saint-Boniface, Regina.

Riel, en quoi *L'Acte du Manitoba* n'a jamais été respecté, ainsi que les conséquences humaines, linguistiques et juridiques qu'a entraînées sa pendaison sur le Manitoba d'aujourd'hui.

- 3) *Louis Riel ou une œuvre littéraire inachevée*: le chef métis étant l'auteur d'une œuvre en quatre volumes quasiment inconnue, j'ai choisi de vous retracer, en quelques grandes lignes, son parcours de poète, de polémiste et de penseur religieux qui n'a jamais pu s'épanouir en raison de ses courses et de ses exils perpétuels, puis de sa mort brutale à l'âge de quarante et un ans.

## 1) **Louis Riel ou l'être inachevé**

Je tiens tout d'abord à préciser que l'épithète « inachevé » n'est en rien péjoratif sous ma plume et qu'il n'induit aucune connotation d'infériorité, bien loin de là. J'entends par « inachevé » le fait que Louis Riel a subi trop de tracas et de persécutions pour se réaliser pleinement en tant qu'individu, écrivain et chef spirituel des Métis, et qu'il est mort trop jeune pour avoir pu donner sa pleine mesure de chef politique.

Le drame intérieur de Louis Riel, la question qui a tapissé la toile de fond de son être et déterminé son cheminement de vie, c'est la question de son identité et de son métissage. Chaque jour, c'est un homme qui a été hanté par la grande interrogation pascalienne: « qui suis-je? ». Il se l'est posée dès sa plus tendre enfance; elle a tourmenté son adolescence; elle a occupé une place prédominante dans ses activités politiques et dans son œuvre littéraire; elle l'a conduit jusqu'à la dépression nerveuse, jusqu'à la fameuse crise spirituelle du 8 décembre 1875 où il a eu – ou cru avoir car je vous laisse, bien sûr, croire ou ne pas croire en lui – la révélation de sa mission de « prophète du Nouveau Monde ». Mais même après cet événement et jusqu'au mois de juin 1884, époque où Gabriel Dumont, ancien

président de la nation métisse en Saskatchewan, est venu le chercher au Montana pour l'emmener dans son pays, il a continué à douter de son rôle sur terre et à s'interroger sur le sens de sa destinée. Ce n'est peut-être qu'à la veille de monter sur l'échafaud qu'il a compris qu'il était un missionné, un de ces êtres exceptionnels élus par les hommes et peut-être par une force supérieure pour montrer la voie à leur peuple. Il a compris que son sacrifice n'était pas vain et que d'autres viendraient après lui poursuivre son œuvre et perpétuer sa mémoire.

De même, c'est un homme qui, toute sa vie, a cherché désespérément sa place dans le monde, dans son pays, dans la société. Et qui ne l'a jamais vraiment trouvée : pas plus au sein de la nature démesurée de ses plaines natales qu'en celui de la colonie de la rivière Rouge ; pas plus au giron de sa famille que dans celui du peuple métis ; pas plus à l'école que dans le monde de la politique, des lettres ou du clergé ; pas plus au Manitoba qu'au Québec, aux États-Unis ou en Saskatchewan, pays qu'il a pourtant aimés chacun à sa manière. Tout au long de son existence, il est demeuré cet éternel incompris, le vilain petit canard du conte d'Andersen, un asocial et un marginal – puisqu'il n'aura jamais de métier bien défini. Une situation douloureuse accusée, bien évidemment, par ses démêlés avec le Canada anglais qui, en l'exilant et en le persécutant, a fait de lui un véritable souffre-douleur, un bouc émissaire, un apatride et un hors-la-loi.

On ne peut pas comprendre Louis Riel si on n'a pas bien en tête ces éléments-là.

Louis Riel est né le 22 octobre 1844 à Saint-Boniface, au cœur même du Canada actuel. « *Presque tout mon sang vient de France, j'en ai de l'Irlande et j'ai du sang sauvage* » proclamera-t-il fièrement dans un texte intitulé *Révélation contre Beauport* (22 mai 1876). On pense que le berceau de sa famille se trouve en Bretagne, plus exactement dans la région de Saint-Malo. D'après le généalogiste manitobain

Antoine Champagne, auteur de *La Famille de Louis Riel*, les origines irlandaises sont plus douteuses, mais Patrick Riel, un arrière-petit-cousin du chef métis, évoque volontiers un aïeul de Saint-Pierre de Limerick qui aurait émigré en Canada à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Pour le reste : sa grand-mère paternelle, Marguerite Boucher, épouse du marchand de fourrures Jean-Baptiste Riel, est une Métisse franco-chippéenne de Saskatchewan ; sa grand-mère maternelle, Marie-Anne Gaboury, est, quant à elle, une Métisse de Maskinongé, au Bas-Canada, et notons-le au passage, la première femme pionnière à s'être établie dans l'Ouest avec son mari, le trappeur Jean-Baptiste Lagimodière.

Le petit Louis Riel, aîné d'une famille de onze enfants, coule une jeunesse heureuse entre son père, Jean-Louis Riel, commerçant de fourrures et meunier, un homme instruit, pieux et droit, et sa mère, Julie Lagimodière, une femme dont la pratique religieuse confine à la bigoterie.

C'est un petit garçon un peu sauvage mais plein de vie, plein d'imagination, qui adore les histoires, courir la campagne avec ses camarades et qui manifeste une foi particulièrement ardente. C'est aussi un enfant très intelligent, très éveillé, qui se pose beaucoup de questions sur son entourage et fait très tôt le douloureux apprentissage de sa différence.

En effet, il sait parfaitement que, dans son pays, la Compagnie de la Baie d'Hudson détient le monopole du commerce des fourrures depuis près de deux siècles et que les Métis, ces descendants des premiers pionniers blancs et des Indiennes, qui forment 82 % des résidents de la colonie de la rivière Rouge, ne sont pas tout à fait les maîtres chez eux. D'abord, on les a volontairement divisés : il y a d'un côté, les Métis francophones, chasseurs de bisons et marchands de peaux pour la plupart, et de l'autre, les Métis anglophones qui vivent essentiellement du travail de la terre. Par le passé, ils se sont fait la guerre. Ensuite, ils n'ont aucune représentation au sein du conseil de l'Assiniboia

qui, de concert avec la Compagnie, dirige la colonie d'une main de fer. Enfin, c'est une population souvent méprisée, déconsidérée et exploitée : par exemple, on tente de les empêcher de vendre leurs produits aux Américains et de garder un seul article pour eux.

En 1849, Louis, qui a cinq ans, est témoin de la fameuse « Affaire Sayer » qui va le marquer énormément : Guillaume Sayer, un jeune marchand de peaux métis est déclaré coupable de commerce illicite et emprisonné. Le jour du jugement, le père de Louis décide alors de prendre les armes et accompagné de plusieurs centaines de Métis, investit les locaux du tribunal, au fort Garry. Au terme de plusieurs heures de palabres, le prévenu est acquitté et la liberté de commerce définitivement rétablie. Le petit Louis va garder de cet épisode une immense admiration pour son père, mais aussi développer un sentiment à la fois de culpabilité et d'orgueil d'être Métis.

Dès lors, il va traîner tout au long de sa vie cette sensibilité ambivalente, ce mélange de honte et de fierté qui se traduira notamment par des fuites, des fugues. Au collège des sulpiciens de Montréal, mal à l'aise parmi les jeunes gens de la bonne bourgeoisie, il tente de se rehausser à leurs yeux en inventant des histoires d'Indiens et de chasses de bisons dont il est le héros puis, après la mort de son père, va se sauver de l'école. Dans le domaine sentimental, où il se montre plutôt timoré et complexé vis-à-vis des femmes canadiennes-françaises, il réagit aux déceptions ou aux refus de proposition de mariage qu'on lui oppose en se jetant dans une misérable vie d'errant. Il finira par épouser, en 1881, une jeune Métisse de vingt-quatre ans, Marguerite Monet-Bellehumeur, dont il aura deux enfants. Même chose dans le domaine professionnel : pour des raisons liées à ses problèmes de métissage et d'instabilité, il quitte les rares professions qui lui ont permis de se fixer (clerc d'avocat à Montréal, agriculteur en Nouvelle-Angleterre, instituteur dans le Montana) et vivotera de petits métiers

sans éclat en dépit de son niveau universitaire très élevé pour l'époque (licence ou baccalauréat). Son parcours politique est également ponctué d'actes imprévisibles : pour ne citer qu'un exemple, en 1873, alors qu'il vient d'être élu pour la première fois député par les Manitobains et qu'il s'apprête à siéger à Ottawa, il quitte précipitamment le Parlement, par crainte des orangistes, certes, mais aussi parce qu'il se sent incapable de parler devant des députés qu'il imagine plus savants et meilleurs orateurs que lui.

Cette conviction d'être un être à part, maudit, marqué par une fatalité de héros romantique, s'accompagne, paradoxalement, d'un fort complexe de supériorité. Elle explique en partie le fait qu'il ait pris la tête de son peuple à l'automne 1869, lorsque les premiers arpenteurs canadiens-anglais débarquent à la rivière Rouge et sans avoir consulté la population métisse, se mettent à diviser en champs carrés leurs longues bandes de terrains, situés au bord de la rivière, afin d'y implanter des colons anglophones et de construire le chemin Dawson qui doit relier l'Ontario au lac des Bois.

Mais ce qu'il faut bien voir, c'est que si les Métis admirent l'intelligence, l'instruction de Riel et lui confieront la direction du gouvernement provisoire en février 1870, beaucoup d'entre eux le considèrent comme un Canadien français en raison de son éducation montréalaise, et ne le reconnaissent pas comme un véritable Métis car il ne peut justifier que d'un huitième de sang indien. Il lui faudra donc faire ses preuves, d'une certaine façon, et travailler à gagner son identité, sa nationalité. Avec le temps, cet objectif va devenir une véritable obsession chez Riel qui n'aura jamais de cesse de bâtir un pays pour ses frères, de faire reconnaître officiellement leurs droits, de défendre leur terres et de proclamer, dans de multiples écrits, l'existence de leur nation. À tel point qu'il finira par s'identifier totalement au peuple métis et à en incarner la cause.

Le rejet dont il est la victime de la part de certains Métis, il va le rencontrer à d'autres niveaux sur sa route. Il

éprouve des difficultés relationnelles avec ses propres compatriotes francophones et anglophones : l'homme idéaliste et généreux qu'il est va donner un pays à ces gens, le Manitoba, puis sa vie pour eux, et pourtant une fraction de la population de cette province et de la Saskatchewan ne lui pardonnera jamais d'avoir pris les armes. Il est également le souffre-douleur préféré du premier ministre John Macdonald qui, obnubilé par la conquête économique de l'Ouest et la construction de son chemin de fer, ne veut pas de la « république métisse » de Riel et va tenter par tous les moyens d'éloigner, de corrompre, de manipuler et de briser ce « vulgaire sang-mêlé », comme il le qualifie. Il devient la bête noire des Canadiens anglais et en particulier des orangistes qui se serviront de l'exécution de Thomas Scott, perpétrée par le tribunal militaire de Riel, pour attiser les haines anti-Métis et anti-francophones. Enfin, élu trois fois député, il est désavoué par ses propres confrères, dont plusieurs Canadiens français qui voteront à trois reprises, en 1873, 1874 et 1875, son expulsion du Parlement ; partie pour des raisons politiques et électorales, partie par lâcheté vis-à-vis des Canadiens anglais, partie parce qu'il aurait été inconvenant qu'un Métis, donc un « Sauvage », siège à leurs côtés à l'Assemblée. Honoré Mercier, futur premier ministre du Québec, dénoncera un jour leur responsabilité dans l'horrible crime racial.

Les problèmes d'identité et de métissage de Louis Riel sont multipliés du fait qu'il souffre, pense-t-on, de crises maniaco-dépressives – aujourd'hui, on appelle cela des troubles bipolaires. Quoiqu'il en soit, il faut prendre ce diagnostic avec beaucoup de prudence car, comme vous le savez, les ennemis de Riel ont exploité ses douleurs morales et ses névroses de manière à ce qu'anglophones comme francophones ne retiennent de lui que l'image d'un fou qu'on a pendu. Sa prétendue folie a été aussi le grand thème de son procès et de la campagne qui a divisé tout le continent entre *rielliens* et *anti-rielliens* au moment de sa pendaison.

La revue médicale française Visages de la dépression définit les troubles bi-polaires comme suit : « *les personnalités cycloïdes se présentent sous deux aspects : un aspect hypomaniaque avec euphorie, surexcitation, recherche des contacts, harmonie des sentiments et des rapports avec l'environnement ; un aspect dépressif avec un pessimisme permanent, insatisfaction, une vision noire des événements et des tendances suicidaires. Il existe une alternance entre ces deux aspects.* » Il semble bien que Louis Riel, qui passait régulièrement de périodes de profonds abattements à des phases d'exaltation religieuse au cours desquelles son « moi » prenait une dimension démesurée et où il recherchait de manière compulsive la compagnie des prêtres, ait été atteint de cette maladie. Elle se manifeste parfois de manière inexplicable chez lui mais est le plus souvent liée aux événements malheureux qui surviennent sur son chemin.

Déjà, les sulpiciens avaient remarqué que le petit Louis Riel n'était pas tout à fait comme les autres : il était agité en classe, nerveux, irritable, hypersensible, prompt à se rebeller contre la discipline. Les premières atteintes de la dépression apparaissent chez lui à la mort de son père, en 1864 : Louis, qui a vingt ans, plonge dans un désarroi profond, puis dans une activité fébrile. La dépression le frappe encore quand les parents de la jeune Montréalaise qu'il aime, Marie-Julie Guernon, s'opposent à leur mariage. On note des dépressions subséquentes aux bouleversements politiques qui l'entourent : l'exécution de Thomas Scott ; ses expulsions du Parlement ; sa condamnation à un exil de cinq ans aux États-Unis. Certaines dépressions ont un rapport évident avec sa pauvreté, la fatigue des voyages incessants, ses courses à l'emploi, les persécutions du gouvernement d'Ottawa et la paranoïa engendrée par les menaces de mort des orangistes. Mais la plus terrible s'abat sur lui à l'hiver 1875, lorsqu'il échoue, auprès du président américain Ulysses Grant, dans son exposé d'un projet de reconquête du Manitoba – vous en trouverez le plan dans mon livre. Cette fois, il comprend qu'il a définitivement perdu

le pouvoir dans son pays et ne le supporte pas. Il craque très sérieusement et est interné à l'asile des aliénés de Longue-Pointe, près de Montréal, où son état s'aggrave – conséquence des mauvais traitements qu'il reçoit –, puis à l'hôpital des lunatiques Saint-Jean-de Dieu, à Québec, où, en l'espace de quelques mois, il recouvre la santé. Néanmoins, même si ses troubles vont s'espacer et s'amenuiser avec le temps, la maturité et la prière aidant peut-être, c'est un homme qui restera toujours extrêmement fragile, instable, écorché vif, souvent brouillon et mal organisé. Son état de santé a certainement nui à son épanouissement intérieur, comme à la cause qu'il servait et à l'application de ses idées politiques. Et étant donné qu'il n'existait pas de traitements à base de lithium à l'époque, ce sont les prêtres qui feront office de psychanalystes à son endroit.

Justement, la religion – autre problème chez Riel – a joué un rôle particulièrement ambigu dans son existence. D'un côté, elle a été son refuge, elle l'a aidé à supporter sa destinée chaotique, à sortir de ses dépressions. De l'autre, elle l'a totalement aliéné et conduit aux pires excès. Dès sa plus tendre enfance, élevé par une mère bigote jusqu'à la superstition, Louis manifeste, comme je l'ai dit tout à l'heure, une foi très fervente et presque anormale chez un garçon aussi jeune. À l'adolescence, M<sup>sr</sup> Taché, l'évêque de la colonie, l'envoie à Montréal pour en faire un prêtre, mais la mort de son père, jointe aux élans amoureux qu'il ressent pour Marie-Julie Guernon, provoquent une crise de vocation et l'abandon de la voie sacerdotale. Cependant, il restera toujours très proche des milieux du clergé et jusqu'au printemps 1885, époque où il décide de se séparer de l'Église catholique, apostolique et romaine, il ne prendra jamais de décision, n'agira jamais sans prendre conseil auprès des prêtres auxquels il rendra fidèlement compte de ses moindres faits et gestes.

Durant sa vie entière, d'ailleurs, Riel va éprouver vis-à-vis de sa famille, de son peuple, de l'Église et de lui-même,

une honte profonde d'être un prêtre manqué. C'est en grande partie la raison pour laquelle il choisit de consacrer son temps aux autres, qu'il fait une retraite de vocation au printemps 1873, après la guérison miraculeuse de sa sœur, la religieuse Sara, atteinte de tuberculose, et qu'il n'hésitera jamais à se substituer aux représentants de l'Église eux-mêmes. Un comportement qui lui sera sévèrement reproché. Par exemple, dans sa cellule de malade, à Longue-Pointe, il célèbre la messe pour les autres patients et pour lui-même, comme au plus fort de la bataille de Batoche, en Sakatchewan, il se promène avec un crucifix pour soutenir le moral de ses troupes et officie dans la salle du conseil métis, les missionnaires oblats étant passés dans le camp ennemi.

Cette frustration sacerdotale est certainement à l'origine de la prise de conscience qu'il fait, le 8 décembre 1875, de son rôle de « prophète du Nouveau Monde ». En pleine messe, dans une église de Washington, il est saisi d'une véritable crise de nerfs, doublée d'une étrange expérience mystique, qui va le faire basculer dans la grave dépression précédemment évoquée. Il entend des voix ; il a des visions – je précise : des visions intérieures et non des hallucinations – ; il se sent galvanisé par les paroles de son confesseur, M<sup>gr</sup> Ignace Bourget, l'évêque de Montréal, qui l'a conforté l'année précédente dans sa mystérieuse mission. Suite à cette révélation, Riel va verser dans un mysticisme de plus en plus excessif. Il va se proclamer chef spirituel des Métis ; il va bâtir sur le papier les plans d'un monde théocratique dirigé par les prêtres, dont son ami M<sup>gr</sup> Bourget serait le nouveau pape – les états pontificaux de Rome étant en pleine décadence en cette fin de siècle – et la nation métisse, la nation élue de Dieu. À l'heure de la révolte en Saskatchewan, au printemps 1885, il ira jusqu'à créer une nouvelle religion, une sorte de synthèse du catholicisme et du protestantisme destiné à rapprocher les Métis francophones et anglophones. Accrédité par l'*Exovidat*, son second gouvernement provisoire, son système

théologique s'écroulera toutefois avec la défaite de Batoche, l'opposition farouche du clergé et son arrestation.

Mais si la religion a valu à Louis Riel d'écrire parmi les plus belles pages de son œuvre, de puiser la force de survivre à ses déboires, et lui a ouvert les portes d'un monde invisible – où il communiquait avec des êtres spirituels imaginaires ou réels –, on sent qu'elle a malheureusement contribué à emmêler, à emprisonner et à compliquer l'écheveau de son âme agitée, torturée, pétrie de doutes et de questionnements.

## II) Louis Riel ou une œuvre politique inachevée

Dans son essai *Louis Riel, écrivain des Amériques*, Jean Morisset nous présente le leader comme « un des grands libérateurs du Nouveau-Monde et de l'Amérique franc-métisse ». Argument repris par Robin Philpot qui, dans le numéro d'hiver 1999 du *Bulletin de la Société Saint-Jean-Baptiste*, n'hésite pas à le faire figurer aux côtés des grands libérateurs de peuples : Simon Bolivar en Hispano-Amérique, Tiradentès au Brésil, Toussaint-Louverture en Haïti, Zapata au Mexique, René Lévesque au Québec, et j'en passe.

Toutefois, son révoltant assassinat, perpétré le 16 novembre 1885 par le premier ministre Macdonald, pour qui il représentait un frein dans son entreprise de colonisation de l'Ouest du Canada, a privé Louis Riel de faire fleurir dans les prairies une mosaïque unie d'ethnies métisses et européennes et de travailler, tant sur le plan temporel que spirituel, à tisser des liens d'harmonie, de concorde et de fraternité entre les nations de la terre.

Comme il m'est évidemment impossible de vous raconter ici toute la vie militante et politique de Louis Riel, je me limiterai à en rappeler les principaux événements.

Dès 1865, le gouvernement du Canada, la Compagnie de la Baie d'Hudson et le Parlement britannique avaient

entamé des négociations en vue d'annexer le Nord-Ouest au Canada. Et ce, sans en aviser les habitants de la colonie de la rivière Rouge. Or, dans un texte daté de 1889, *La Vérité sur la question métisse au Nord-Ouest*, Adolphe Ouimet, avocat et président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, fera la preuve qu'en vertu des accords que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait jadis passés avec les Amérindiens pour le commerce des fourrures, celle-ci n'avait aucun droit de propriété légal sur ces régions.

Toute l'histoire du transfert des territoires du Nord-Ouest au Canada repose donc sur une vaste supercherie, sur le vol et sur la trahison.

À l'automne 1868, les premiers arpenteurs débarquent avec brutalité et arrogance à la colonie de la rivière Rouge pour s'emparer des terres des Métis. Cette dépossession s'avère d'autant plus aisée que les habitants, qui se transmettent les terres de père en fils depuis des générations, ne peuvent justifier aucun titre de propriété écrit. Toutefois, les choses vont changer lorsque le 11 octobre 1869, Louis Riel, excédé par ces agissements, pose le pied sur la chaîne qui sert à mesurer les terres de son cousin, au village de Pointe des Chênes, et dit : « Non ! »

Et les événements se précipitent :

Un Comité national des Métis se forme afin d'empêcher le nouveau lieutenant-gouverneur envoyé par Ottawa d'entrer dans le pays ; ce qui n'empêche pas ce dernier de prendre illégalement possession du territoire, au nom du Canada, le 1<sup>er</sup> décembre 1869.

Le 2 novembre, Louis Riel et ses hommes se sont emparés du fort Garry. Le 29 janvier 1870, Riel rédige sa *Déclaration des droits des habitants de la rivière Rouge* qui contient en germe le futur *Acte du Manitoba* et le 10 février, après maints débats houleux entre Métis francophones et Métis anglophones, un gouvernement provisoire est mis sur pied. Présidé par Louis Riel, il a pour dessein de main-

tenir la paix dans la colonie jusqu'à l'établissement de la nouvelle administration canadienne et de négocier l'entrée du territoire dans la Confédération. Comme on le voit, Riel ne fait preuve d'aucune attitude sécessionniste en regard du gouvernement et n'est nullement opposé à la venue d'un dirigeant à la rivière Rouge. Les 23 et 24 mars suivants, ses délégués prennent la route d'Ottawa.

Cependant, Louis Riel se heurte à de multiples oppositions dans la colonie. Le 18 février, son gouvernement essuie une tentative de « coup d'État », fomentée par le D<sup>r</sup> Schultz, un Ontarien orangiste. Les hommes de main du fanatique sont faits prisonniers. Parmi eux, un certain Thomas Scott, un voyou de vingt-huit ans, d'origine irlandaise, qui, depuis le début du mouvement, tente de mettre la région à feu et à sang en dressant les anglophones contre les francophones et qui s'est rendu coupable du meurtre d'un jeune Métis. Sa violence est telle qu'il est traduit devant une cour martiale présidée par l'adjutant Ambroise Lépine. Il fut condamné à mort et exécuté le 4 mars.

Une bavure énorme, sans doute... Toujours est-il que Louis Riel protestera toujours de son innocence, dans cette affaire, en faisant valoir :

- 1) que la légalité de son gouvernement provisoire avait été reconnue dès décembre 1869 par Donald Smith, un émissaire du ministre Macdonald, et que par conséquent, le tribunal militaire avait toute autorité pour juger un assassin.
- 2) qu'à plusieurs reprises, lui, Riel, était allé rendre visite à Thomas Scott dans sa cellule pour lui offrir la liberté en échange de son départ pour les États-Unis, mais que le forcené avait refusé et l'avait même agressé.

Néanmoins, cette exécution va sonner le début de la perte de Riel. Le complotier D<sup>r</sup> Schultz va réussir à soulever contre lui une grande partie de l'opinion canadienne-anglaise en Ontario et le ministre Macdonald préférera lui

livrer le jeune chef métis en pâture plutôt que de perdre son électorat...

En attendant, les délégués de Riel obtiennent gain de cause à Ottawa. Le 12 mai, le Parlement vote la loi qui annexe la rivière Rouge à la Confédération sous le nom de « province du Manitoba ». *Manito* signifie le vent, le Grand Esprit, celui qui dispense le souffle de vie aux hommes et *baw*, le passage ; en un mot, Manitoba symbolise le « lieu où souffle l'Esprit ». Le 24 mai, l'Assemblée législative ratifie le traité et le 15 juillet 1870, l'*Acte du Manitoba* – dont vous trouverez l'intégralité dans mon livre – entre officiellement en vigueur.

Très en avance sur son temps, chef-d'œuvre et reflet du génie de Louis Riel, celui-ci prévoyait, entre autres, la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles au pays et le principe de la séparation entre écoles catholiques et écoles protestantes.

Il va, hélas, être bafoué sur bien des points :

1) La question de l'amnistie : L'article 19 de l'*Acte du Manitoba* stipulait l'octroi d'une amnistie aux habitants de la rivière Rouge qui avaient participé au mouvement de revendication de leurs droits. Or, Riel a la désagréable surprise de voir ses délégués revenir avec de simples promesses verbales. En fait, sous couvert d'une mission de paix, Macdonald dépêche, l'été suivant, une expédition punitive, conduite par le terrible général britannique Garnett Wolseley, qui venge la mort de Scott et laisse les soldats commettre les pires exactions dans la colonie. Gabriel Dumont, guerrier métis et chasseur de bisons hors pair, avait bien proposé d'organiser une guérilla qui serait rapidement venue à bout de cette armée mais Riel, hostile à toute forme de violence, s'y était opposé.

Commence alors, pour le chef métis enfui aux États-Unis, un long calvaire : jeux du chat et de la souris entre

Macdonald et lui, mandats d'arrestation, menaces de mort des orangistes, campagnes électorales poursuivies dans la clandestinité, et j'en passe. Désormais, le terme « amnistie » va devenir le maître-mot de l'existence de Riel : il revient un nombre incalculable de fois sous sa plume qui, durant cinq ans, ne va cesser de produire lettres, articles, pétitions, pamphlets, etc, réclamant l'application de l'article 19. De quoi donner une véritable indigestion à Macdonald... Finalement, l'amnistie est accordée le 12 février 1875 à tous les Métis, sauf à Riel et à deux de ses compagnons. Le résistant est condamné à cinq ans d'exil au États-Unis. Nouveau chemin de croix qui ne l'empêchera pas, toutefois, de se dépenser sans compter pour ses Métis – il jouera même le rôle d'un travailleur social auprès d'eux – car son rêve et de fonder un jour une grande Confédération des Métis et des Indiens.

- 2) La question des terres : Les articles 31 et 32 de l'Acte du Manitoba préconisaient la distribution de 560 000 hectares de terres aux enfants des Métis – soit 97 par tête – et des titres de propriété aux agriculteurs établis le long des rivières Rouge et Assiniboine. Mais le gouvernement complique et fait tellement traîner les choses que la région se retrouve livrée à la fièvre des spéculateurs fonciers et le peuple métis, littéralement submergé par un flot de colons anglophones. Spoliés, ruinés, chassés de leurs terres, les Métis vont dès lors se transformer en un peuple d'errants qui se dissémineront entre les plaines du Manitoba, le nord des États-Unis, la Saskatchewan et les réserves du pays. En 1870, il y avait 82 pour cent de Métis à la rivière Rouge ; seize ans plus tard, ceux-ci ne forment plus que 7,5 cent de la population.

Nous arrivons à la seconde partie de la vie politique de Louis Riel. Nous sommes en 1884 : Riel a quarante ans et il lui reste un an et demi à vivre. Il est instituteur auprès de jeunes Métis à la mission Saint-Pierre, dans le Montana. Mais il s'ennuie, il rêve, il écrit. Il caresse toujours son

grand projet d'établir, dans l'Ouest canadien, une nation idéale, d'inspiration républicaine, et aspire à voir naître une nouvelle race, fruit de l'union de ses Métis avec des immigrants européens, et soumise à une Église catholique régénérée dont il serait l'inspirateur.

L'occasion idéale se présente, croit-il, lorsque son ami Gabriel Dumont, ancien président de la nation métisse en Saskatchewan, vient le chercher pour l'aider à rédiger une sorte de « Déclaration des droits des habitants de la Saskatchewan. » En effet, les Métis de cette région – qui relèvent pourtant de la juridiction du Manitoba – se trouvent confrontés exactement aux mêmes problèmes qu'il y a quinze ans à la rivière Rouge : aucune représentation officielle, aucun titre de propriété, un mauvais découpage des terres, des taxes excessives et le risque de se voir encore chassés de leurs terres par l'afflux des nouveaux colons. Quant aux Indiens, ils manquent de tout et meurent littéralement de faim dans les réserves qu'on leur a assignées après traités en 1871. Depuis douze ans, les Métis envoient pétition sur pétition à Ottawa : sans résultat. Le ministre Macdonald est occupé à chercher des fonds pour construire le chemin de fer transcontinental, le *Canadian Pacific*, qui doit relier Montréal à Vancouver, et pour lui, les Métis constituent un obstacle à son projet.

En juillet, Riel part pour la Saskatchewan où il est accueilli en héros. Après avoir pris le pouls de la situation, il rédige une pétition réclamant des titres de propriété pour les Métis, un meilleur traitement pour les Indiens, un gouvernement responsable, une représentation au Parlement et la constitution des districts en province.

Mais une fois de plus, les choses traînent en longueur et apprenant la présence de Riel en Saskatchewan, Macdonald renforce la sécurité dans les Territoires. De plus, Riel entre en guerre ouverte avec les prêtres de la région qui, jaloux du contrôle absolu qu'ils exerçaient jusqu'alors sur

leurs ouailles, l'accusent de vouloir fomenter une révolte et vont jusqu'à essayer d'acheter son départ.

Cependant, le 15 février 1885, Riel, à la demande générale, devient le chef officiel des Métis de la Saskatchewan. Le 18, sur la foi d'une rumeur stupide annonçant l'arrivée de cinq cents hommes de troupes dans la région, la situation dégénère : les magasins d'armes sont dévalisés, les lignes télégraphiques coupées. Dumont fait des prisonniers. Riel, quant à lui, s'empare de la petite église de Batoche, proclame sa séparation de l'Église catholique et crée son *Exovidat* – qui signifie en latin « celui qui est sorti du troupeau » –, un gouvernement provisoire d'inspiration religieuse dont il est le prophète. Le 21, il tente vainement de s'emparer du fort Carlton ; le même jour, les Métis anglophones se désolidarisent de son mouvement et il se tourne alors vers les Indiens dont peu le soutiendront, préférant mener leur propre révolte. D'ailleurs, il ne s'agira de leur part que d'actes de terrorisme ponctuels, la faim dont ils souffrent, les prêtres et les militaires ayant eu rapidement raison de leur rébellion.

Pendant ce temps, à Ottawa, Macdonald, qui manque de fonds pour achever la construction de son train, va utiliser de manière diabolique la tentative de défense des trois cents fermiers métis en la présentant comme une grave insurrection qui nécessite l'envoi d'un déploiement de six mille militaires dans le Nord-Ouest.

L'affrontement va se dérouler en quatre phases :

- 1) Le 26 mars, après provocation et tuerie de la part des Canadiens anglais, la bataille du lac aux Canards oppose, en un face-à-face serré, les cavaliers de Dumont à une escouade policière. Elle fait cinq morts du côté des Métis, et douze morts du côté des forces de l'ordre.
- 2) Le 24 avril, la colonne du général Middleton, responsable de l'expédition, tombe dans une embuscade à l'Anse aux Poissons. Grâce au génie de guérillero de

Dumont, une dizaine de Métis astucieusement dissimulés au cœur d'une vallée vont tenir toute la journée en échec une armée de cinq cents tuniques rouges.

- 3) Le 9 mai, les artilleurs de Dumont gagnent une bataille navale contre le vapeur *Northcote*, en décapitant son poste de pilotage avec un câble en acier tendu entre les deux rives de la Saskatchewan sud.
- 4) Du 9 au 12 mai, Dumont et une cinquantaine de Métis livrent une véritable guerre de tranchées à Batoche. Guerre qu'ils auraient probablement gagnée si Riel avait laissé son lieutenant la mener comme il l'entendait et s'ils avaient disposé d'une réserve de munitions suffisante. Mais les soldats parviennent à pénétrer dans le village, font un douzaine de victimes et au moins soixante-treize blessés.

Quelques jours après les hostilités, Riel se rend au général Middleton. On connaît la suite. Traduit devant le tribunal de Regina, il est condamné à mort le 1<sup>er</sup> août, au terme d'un simulacre de procès qui comprenait six irrégularités majeures :

- 1) Riel a été jugé selon une loi britannique datant de 1352 qui prévoyait dans tous les cas la peine de mort, et non selon la loi canadienne de 1868 qui l'aurait condamné à la détention à perpétuité pour atteinte à la sûreté de l'État.
- 2) Choisi au sein du Conseil des Territoires du Nord Ouest et non à la Cour suprême, le juge chargé de l'affaire était un juge anglophone stipendiaire, c'est à dire révoquant en tout temps par le fédéral, et peu au fait de la question métisse.
- 3) Les six jurés étaient anglophones.
- 4) Il y avait absence de témoins et de documents, les papiers de Riel ayant été saisis et déclarés propriété de l'État.
- 5) La recommandation de clémence des jurés n'a pas été retenue par le juge.

6) Le médecin chargé d'examiner Riel n'a pu s'entretenir qu'une demi-heure avec lui.

Le 16 novembre 1885, après avoir bénéficié de trois sursis et que Macdonald ait ignominieusement trafiqué les rapports des derniers médecins chargés de diagnostiquer son état mental, Louis Riel meurt dignement sur l'échafaud.

Sa disparition aura des conséquences irréparables sur l'Ouest francophone :

1) au niveau linguistique : en 1890, la loi Greenway supprime l'article 22 de l'*Acte du Manitoba* qui garantissait la séparation des écoles catholiques et protestantes, au profit d'un enseignement laïc et unique. En 1916, la loi Thornston abolit l'enseignement du français dans les écoles et il faudra attendre 1970 pour que notre langue soit de nouveau étudiée au même titre que l'anglais.

De la même manière, en 1890, est aboli l'article 23 de l'*Acte du Manitoba* qui prévoyait l'usage des deux langues dans les tribunaux, les textes de loi et les documents publics. Cette fois, il faudra attendre 1980 pour que la loi unilingue anglaise soit reconnue inconstitutionnelle.

Résultat : aujourd'hui, lorsque vous vous promenez dans Saint-Boniface, vous entendez bientôt plus parler anglais que français, surtout parmi les jeunes. Beaucoup de gens sont mal dans leur peau car leurs parents sont francophones, eux aussi se sentent francophones mais sont incapables de parler correctement leur langue. D'autres ont inconsciemment honte d'être Canadiens français. Le niveau du français dans les écoles est souvent désastreux. Les noms de rues, les publicités, les traductions de l'anglais au français sont bourrés de fautes d'orthographe, d'anglicismes et de tournures grammaticales lourdes. Quarante pour cent des organismes affichant « bilingue » n'offrent aucun service en français et il faut se battre jusque dans les autobus pour se faire servir dans sa propre langue.

Maintenir un niveau de français acceptable relève du parcours du combattant : l'on se demande, par exemple, si la création de l'Association de municipalités bilingues du Manitoba, en 1994, n'est pas une manœuvre destinée à revenir un jour à l'unilinguisme anglais et à trahir de manière pernicieuse les idéaux du chef métis.

2) au niveau de la population métisse : Appauvris, dispersés, persécutés, les Métis n'ont pas eu d'autre choix, pour survivre, que de s'assimiler à la population anglophone. Actuellement, sur 3 à 500 000 Métis répertoriés dans l'Ouest, seulement 20 à 24 pour cent auraient conservé leur français.

De même, malgré les efforts de toute une vie, Riel n'a jamais réussi à réconcilier Métis francophones et Métis anglophones. D'ailleurs, beaucoup de Métis anglophones ne le reconnaissent pas comme leur héros ou sont divisés à son sujet.

En outre, le problème de leurs terres n'est toujours pas réglé : depuis 1981, la Fédération des Métis du Manitoba attend la déclaration d'invalidité constitutionnelle des lois fédérales et provinciales relatives à la mise en application de l'article 31. En 1982, *La Loi sur le Canada* a réaffirmé les droits ancestraux issus des traités des autochtones, dont ceux des Métis (article 35), mais le gouvernement les renvoie systématiquement aux territoires déjà reconnus comme réserves indiennes. C'est le serpent qui se mord la queue.

En septembre 1884, pressentant peut-être qu'il était perdu et ne pourrait jamais donner un pays indépendant à ses enfants, Riel avait créé l'Union nationale métisse Saint-Joseph afin de leur donner un début d'identité. Mais cent vingt-sept ans plus tard, ces derniers se heurtent à un même problème de reconnaissance, à des reports administratifs sans fin et à la mauvaise foi d'un gouvernement hypocrite et moqueur.

### III) Louis Riel ou une œuvre littéraire inachevée

Peu de gens savent que Louis Riel est l'auteur d'une œuvre en quatre volumes, réunie, depuis 1985, sous le titre *Les Écrits complets de Louis Riel* (Les Presses universitaires de l'Alberta). Pourtant, depuis son adolescence jusqu'à sa mort, le fondateur du Manitoba s'est essayé à tous les genres : poésie, roman, correspondance, plaidoyer, essai, prière, journal intime, articles, mini-mémoires, etc.

Malheureusement, celui que l'Ouest considère aujourd'hui comme l'un des auteurs les plus importants du XIX<sup>e</sup> siècle, et Jean Morisset comme « *le plus grand poète québécois de portée internationale* », n'a jamais eu l'heur d'attirer l'attention de la critique québécoise : il ne figure dans aucun ouvrage de référence, excepté dans le *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord* (Fidès) de Reginald Hamel, le *Dictionnaire encyclopédique des poètes d'ici de 1606 à nos jours* (Guérin) du même, et dans *L'Encyclopédie du Canada 2000* (Stanké) – où j'ai eu le plaisir de lui consacrer un article.

Quand je dis que l'œuvre de Louis Riel est inachevée, j'entends par là que les poursuites dont il était l'objet l'ont véritablement privé de liberté d'expression tout au long de son existence : il a très peu publié de son vivant. Sa destinée cahotée, ses exils, ses voyages, ses fuites permanentes, puis sa mort prématurée ont empêché son œuvre d'atteindre sa maturité et de s'épanouir en ce vaste système poétique, politique et religieux qu'il nous destinait.

Perpétuellement traqué par des ennemis réels ou imaginaires, Riel écrivait le plus souvent dans le train ou au rythme des voitures à chevaux, dans des cellules de monastère, dans les minables chambres où il se cachait ou sous la tente des chasseurs de bisons qui le recueillaient. De ce fait, il n'avait pas toujours le temps ni les conditions matérielles pour corriger ses écrits, les développer ou leur donner une touche plus personnelle. En outre, une partie

de ses papiers s'est perdue, une autre a sans doute été volontairement détruite. Enfin, son système théologique, dont le *Massinahican* – qui signifie « Le Livre » en cri –, une Bible écrite à l'intention des Métis, n'existe qu'à l'état de fragments.

Ce que je tiens à souligner, en tout cas, c'est que les écrits de Louis Riel, même les plus désespérés ou les plus exaltés, ne portent pas la moindre trace d'incohérence, de délire ou de folie.

Voyons quelques aspects de cette œuvre où poétique, politique et mystique se mêlent étroitement :

1) L'œuvre poétique : nourri de littérature classique, Louis Riel commence à rimer des vers dès ses premières années de collège. Il écrit des odes, des chants, des hymnes, ainsi que des fables imitées de La Fontaine qui révèlent déjà son sens aigu de la morale, de la droiture et de la justice. Certains de ses textes dénotent une remarquable dextérité, tels *Le Serpent* qui déroule harmonieusement les anneaux de sa centaine d'alexandrins. D'autres sont plus boiteux ou plus superficiels.

Au sortir de l'adolescence, une forte inspiration romantique anime ses poèmes, ce qui lui vaut à l'école le surnom de « *Victor Hugo de la classe* ». Les thèmes sur lesquels il brode traduisent l'état de son âme, pessimiste et mélancolique : l'amour trahi, l'exil et la nostalgie du pays natal, la maladie, la crainte de la mort, etc. Notre poète est très influencé par Lamartine qui avait mis à la mode le type du jeune homme marqué par la fatalité du destin. Voici quelques vers de Louis Riel extraits de *Au milieu de la foule* (1866) :

*Le malheur a sur moi  
Jeté sa main pesante  
Et je subis sa loi !  
Mon âme frémissante  
Supporte ses rigueurs silencieusement  
Dans les profonds ennuis d'un noir isolement*

*Je médite le deuil qui couvre ma jeunesse  
Et la douleur m'opresse*

Lors de son entrée en politique, dans les années 1868-70, les poèmes de Riel vont prendre une résonance nettement nationaliste et patriotique. Je pense à l'hymne *La Métisse* (1870). Le ton devient moqueur, narquois, sarcastique même, à l'égard des Canadiens anglais et surtout de son ennemi personnel, le premier ministre Macdonald. Voici les premiers vers de *À Sir John Macdonald* (1878) :

*Sir John A. Macdonald gouverne avec orgueil  
les provinces de la Puissance  
Et la mauvaise foi veut prolonger son deuil  
Afin que son pays l'applaudisse et l'encense*

- 2) L'œuvre politique : La verve ironique et cinglante de Riel va trouver sa pleine expression dans la prose et en particulier à travers la série d'essais, de plaidoyers, de plaidoiries et de memorandum qu'il peaufinera toute sa vie jusqu'à l'obsession. Elles constituent la part la plus achevée de son œuvre. Je pense à des textes comme *Mémoires sur les difficultés de la rivière Rouge* (1872), *Amnistie. Mémoire sur les causes des troubles du Nord-Ouest* (1874), *Les Métis du Nord-Ouest* (1885) ou *Mémoires sur les troubles du Nord-Ouest* (1885). Destinés à justifier ses révoltes, à proclamer les droits des Métis et à dénoncer la supercherie et les horreurs dont ils ont été les victimes, ceux-ci sont teintés d'un esprit polémique. Mais plus que dans la haine, on sent que c'est à même ses blessures et une indignation parfois naïve que Louis Riel a trempé sa plume.
- 3) L'œuvre mystique : La crise spirituelle du 8 décembre 1875 va marquer une rupture dans la manière et le style de Riel. À la suite de cette expérience, il plonge dans un mysticisme exacerbé. Prières, litanies, hymnes à la gloire de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge, des prophètes et des saints, oraisons, apologies des membres du clergé, etc, se succèdent comme si Riel voulait recomposer un paradis universel dont les évêques et ses amis prêtres

seraient les nouveaux saints ou les martyrs. Son roman, *Le Massinahican*, devait former la plus belle rosace de sa cathédrale intérieure. Sorte de Bible métissée de culture judéo-chrétienne et de mythologie indienne, elle débute par une condamnation du « monstrueux empire britannique » et de l'Église corrompue ; elle se poursuit par une apologie de l'Irlande et un appel à la fraternité entre les peuples ; elle raconte les origines mythiques de l'humanité et des Métis, puis s'ouvre sur une cosmogonie dans laquelle Riel rebaptise de manière très poétique les continents, les montagnes, les fleuves, les astres, les signes du Zodiaque, les jours de la semaine, etc. Ces textes d'inspiration biblique n'ont malheureusement pas toujours de liens entre eux et le gibet de Regina a privé Riel d'achever la construction de son royaume littéraire.

- 4) Les journaux : outre des confessions, des carnets, des souvenirs, hélas, eux aussi interrompus, le réformateur a laissé deux émouvants journaux intimes datés de 1885 : le *Journal de Batoche* et *Le Journal de Regina*, ce dernier tenu en prison, qui se présentent sous la forme de notes personnelles, de visions, de rêves, de symboles jaillis des légendes indiennes de son enfance, d'adresses ou de supplications à Dieu, de dialogues avec les anges et la mort. En dévidant ce chapelet ou ce rosaire des états d'âme de Riel, l'on est frappé de voir que c'est davantage contre lui-même, contre ses ennemis intérieurs, que contre les Canadiens anglais qu'il se battait.

Ce qu'il faut retenir de cette œuvre, ce sont :

- ses grandes qualités de style : certaines pages, surtout de la correspondance de Riel avec les membres du clergé, sont des modèles de littérature classique et romantique.
- son caractère tourmenté : elle abonde en points d'interrogation, en exclamations, en répétitions, en implorations, reflet du tempérament angoissé de son auteur.

- sa profonde sincérité : Louis Riel écrit ce qu'il pense et ne mâche pas ses mots, quoique dans une langue toujours élégante.
- son aspect imprécatoire : à la manière des prophètes de la Bible, Riel use de menaces, d'exhortations, d'images fortes destinées à frapper les esprits et à effrayer l'ennemi.
- ses fins pamphlétaires : la dénonciation des méfaits du gouvernement d'Ottawa auquel Riel oppose le monde plus juste des Métis constitue le fondement de son écriture, en perpétuelle quête de vérité.
- sa perspective visionnaire : non seulement Riel avait entrevu le Manitoba moderne - qui regroupe actuellement le plus grand nombre d'ethnies au Canada - mais il a fait des révélations plus que surprenantes sur les événements historiques des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Je vous laisse les découvrir dans mon livre et dans ses *Écrits complets*.

Louis Riel être inachevé, homme politique ou défenseur d'une cause inachevé, mystique inachevé... Comment aurait-il pu ne pas l'être, cet homme que l'injustice de quelques-uns avait condamné à une existence de Métis errant, lui ôtant ensuite arbitrairement la vie à l'âge de quarante et un ans ? Louis Riel n'en demeure pas moins pour nous, ses enfants spirituels, un modèle achevé de courage, de résistance, de dignité. Autant de qualités qu'il nous importe d'entretenir si nous voulons réussir un jour à le hisser au rang de symbole de la francophonie internationale et à le faire entrer dans le panthéon de l'Histoire au titre de libérateur des Amériques métisse et indienne. Autant de qualités qui vous permettront, à vous, auditeurs, sinon d'achever, du moins de poursuivre et de parfaire vos idéaux : la conservation de la langue française, la libération des peuples, de votre peuple, et, pour quelques uns d'entre vous, la défense de vos frères et sœurs canadiens-français éparpillés à travers le continent.

## Bibliographie

### 1. Ouvrages

Champagne, Antoine. *La famille de Louis Riel, notes généalogiques et historiques*, Saint-Boniface, Manitoba, 1969

Charlebois, Alfred. *La vie de Louis Riel*, VLB éditeur, Montréal, 1991

Hamel, Réginald. *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Éditions Fides, Montréal, 1988

\_\_\_\_\_. *Dictionnaire des poètes d'ici de 1606 à nos jours*, Éditions Guérin, Montréal, 2001

*Les Écrits complets de Louis Riel* (réunis sous la direction de George Stanley), Presses de l'Université de l'Alberta, Edmonton, Alberta, 1985 (5 volumes)

Martel, Gilles. *Le messianisme de Louis Riel*, Wifrid Laurier University Press, Éditions SR, Waterloo, Ontario, 1984

Morisset, Jean. *Mathias Carvalho: poèmes américains*, suivi de *Louis Riel, écrivain des Amériques*, Éditions des Trois-Pistoles, Québec, 1997

Ouimet, Adolphe. *La vérité sur la question métisse au Nord-Ouest*, Éditions Desclez, Montréal, 1887 (repris par Gilles Boileau dans *Louis Riel et les troubles du Nord-Ouest: de la rivière Rouge à Batoche*, collection « mémoire québécoise », Éditions du Méridien, Montréal, 2000)

Siggins, Maggie. *Louis Riel, une vie de révolution*, Éditions Québec-Amérique, Montréal, 1997 (traduit de l'anglais)

Stanley, George. *Louis Riel*, Ryerson Press, Toronto, 1963

Toussaint, Ismène. *Louis Riel, Le Bison de cristal - Hommage*, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 2000

Trémaudan, Auguste de. *Histoire de la nation métisse dans l'Ouest canadien*, Éditions Lévesque, Montréal, 1936 (rééd. Éditions du Blé, Saint-Boniface, Manitoba, 1979)

### 2. Articles

Philpot, Robin. *Louis Riel n'est pas un criminel à réhabiliter*, dans *Hommage aux patriotes*, Bulletin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, vol.12, n° 4, juin 1999, p. 6

Toussaint, Ismène. *Le Manitoba francophone: un incertain sourire*, L'Action nationale, numéro spécial « Le Sommet de l'Acadie », août 1999, p.15

\_\_\_\_\_. *Louis Riel (1844-1885), écrivain proscrit*, Bulletin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, vol. 3, n° 2, juin 2000, p.14

..... *Louis Riel, un phare dans la tourmente*, L'Action indépendantiste n° 18, Montréal, juillet-août 2000, p.5

..... *Remerciements à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et à L'Action indépendantiste : au nom d'un héros, Louis Riel*, L'Action indépendantiste n° 18, Montréal, juillet-août 2000, p. 4

..... *Louis Riel, écrivain (1844-1885)*, L'Encyclopédie du Canada 2000 (sous la direction de Jean-Louis Morgan), Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 2000

..... *Louis Riel dans La littérature d'expression française dans l'Ouest canadien - Trois siècles d'écriture*, L'Encyclopédie du Canada 2000, Éditions internationales Alain Stanké, Montréal, 2000

..... *115<sup>e</sup> anniversaire de la mort de Louis Riel, frère de lutte des Québécois et père du Manitoba*, L'Action indépendantiste n° 21, Montréal, décembre 2000, p.8

*Visages de la dépression*, revue médicale française, Paris, années 1990 (archives I. Toussaint)



Louis Riel

# UN ATOUT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

loto-québec

MICHEL VENNE

## Les porteurs de liberté



EN PRIMEUR

### Sommes-nous Irlandais ou Catalans ?

Extrait

.....  
*Michel Venne*

Dans cet essai publié chez VLB Éditeur et disponible en librairie depuis le 12 novembre, Michel Venne explore les raisons pour lesquelles tant de Québécoises et de Québécois, qui, comme lui, n'éprouvent ni ressentiment ni peur, veulent réaliser la souveraineté du Québec.

**Michel Venne** est directeur de l'information au quotidien *Le Devoir* où il a rempli auparavant les fonctions de correspondant à l'Assemblée nationale et d'éditorialiste. Il est l'auteur de *Vie privée et démocratie à l'ère de l'informatique* (1994) et de *Ces fascinantes inforoutes* (1995). Il a aussi dirigé des ouvrages collectifs dont *Penser la nation québécoise* (1999). Journaliste réputé, il s'est vu décerner le prix Judith-Jasmin (mention presse écrite, 1994) et la bourse Michener (1997).

**À** quel choix les Québécois font-ils face quand les souverainistes organisent un référendum ?

J'ai dit, dans le chapitre précédent, qu'il existe ici une nation québécoise qui a suffisamment débattu et réfléchi sur elle-même pour acquérir la conscience de former une

communauté politique enracinée dans une culture et une histoire. Postuler ainsi l'existence de la nation québécoise peut être vu comme un obstacle à la souveraineté, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Gilles Labelle, en tout cas, pose la question : pourquoi fonder quelque chose de nouveau si le « peuple d'ici » est déjà fondé ? Selon lui, l'adversaire principal de l'indépendantisme au Québec est peut-être bien un certain nationalisme qui suppose que le peuple n'a pas à s'instituer, n'a pas à se fonder, puisqu'il est d'ores et déjà tout entier présent à lui-même.

J'ai reçu au *Devoir*, en décembre 1999, une lettre de James Leavy qui, de son poste d'observation à Paris, posait la question autrement. Les Québécois, demandait-il, sont-ils Irlandais ou Catalans ? L'Irlande est un petit pays comparable au Québec par sa population, qui a obtenu l'indépendance en 1922. À cette époque, l'Irlande affrontait une situation semblable à celle du Québec d'aujourd'hui. La vaste majorité des Irlandais étaient nationalistes, mais ils n'étaient pas séparatistes. Ils voyaient l'avenir de l'Irlande en tant que pays autonome au sein d'un ensemble britannique qui était lui-même le centre d'un empire. Il a fallu le soulèvement de Pâques 1916, organisé par une minorité républicaine et séparatiste à la faveur de la guerre 1914-1918 qui tenait l'Angleterre occupée ailleurs, et la répression brutale de cette insurrection, pour mobiliser l'opinion nationaliste et la faire pencher du côté d'une solution séparatiste.

En fait, l'Irlande a acquis son indépendance progressivement, sur une longue période au cours de laquelle le nationalisme irlandais a maintes fois changé de coloration. D'abord mouvement autonomiste inspiré par les colons anglo-irlandais désireux de s'affranchir de la tutelle de Londres, puis mouvement d'émancipation des catholiques traités en citoyens de seconde zone, il a traversé une phase romantique centrée sur la renaissance gaélique avant de se transformer en mouvement républicain partagé longtemps

entre deux revendications : l'autonomie interne de l'Irlande au sein du Royaume-Uni et l'indépendance pure et simple. Si on voulait absolument établir un parallèle, on pourrait dire que le nationalisme a connu un parcours similaire chez nous, puisqu'il a traversé diverses phases : du républicanisme des Patriotes du début du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'anti-impérialisme britannique au début du XX<sup>e</sup>, en passant par un nationalisme de survivance canadien-français qui s'est mué, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, en un mouvement préconisant une plus grande autonomie pour le Québec au sein du Canada, ce mouvement s'étant scindé durant les années soixante pour donner naissance à un mouvement souverainiste qui en est venu à fédérer les divers courants indépendantistes qui émergeaient à cette époque.

Les Irlandais ne sont donc pas devenus souverains tout de suite. En 1922, après la guerre d'indépendance, la Grande-Bretagne octroya à l'Irlande le même statut qui avait été accordé au Canada en 1867, celui de dominion, ce qui lui donnait une autonomie interne complète et une personnalité internationale mais dans le giron impérial. Les indépendantistes irlandais les plus militants étaient en désaccord avec ce statut qui était à leurs yeux insuffisant. Ce désaccord a entraîné le déclenchement d'une guerre civile, opposant cette fois les Irlandais entre eux, guerre qui dura près d'un an et fit quelque 1000 morts. Les indépendantistes durent s'incliner. Le négociateur irlandais Michael Collins, dont la vie a fait l'objet d'un excellent film, estimait que l'offre de Londres était convenable parce que l'accord donnait suffisamment de liberté pour atteindre la liberté complète (« freedom to achieve freedom »). En 1931, l'Irlande, ainsi que tous les dominions de l'Empire britannique, y compris le Canada, virent leur autonomie s'accroître avec l'adoption du statut de Westminster. En 1949, l'Irlande devint république.

Pour franchir une première étape vers l'indépendance, les Irlandais ont dû employer des moyens exceptionnels.

Dans leur cas, ce fut le recours à la violence guerrière. Une guerre d'indépendance au Québec est une hypothèse farfelue. Mais si l'on s'en tient au précédent irlandais, il faudrait, pour que les autorités canadiennes reconnaissent au Québec un statut différent de celui qui est le sien aujourd'hui, que ce soit au sein ou en dehors de la fédération, que les Québécois recourent à des moyens exceptionnels. En clair, rien ne va changer si les Québécois ne répondent pas majoritairement OUI dans un référendum sur la souveraineté.

À la différence des Irlandais, convertis au séparatisme, les Catalans ont essayé tout au long du XX<sup>e</sup> siècle de poursuivre un projet autonomiste sans se séparer de l'ensemble espagnol. La Catalogne est aujourd'hui une région autonome au sein de l'Espagne. Leavy estime que l'une des différences importantes entre les projets irlandais et catalan est que le premier était un projet indépendantiste dans lequel les préoccupations culturelles étaient présentes, mais sans plus, alors que la Catalogne poursuivait pour sa part un projet d'autonomie au sein de l'Espagne inspiré essentiellement par des préoccupations linguistiques et culturelles. Le projet collectif catalan a pourtant, lui aussi, été durement réprimé, sans toutefois que cela suscite de ferveur séparatiste comme en Irlande. La langue catalane a été interdite sous Franco. Depuis la restauration démocratique, en 1976, la Catalogne essaie de concilier sa volonté de reconnaissance culturelle avec l'appartenance à l'Espagne.

Comme c'est le cas au Québec avec la minorité canadienne-anglaise, l'importante minorité non catalane vivant en Catalogne, issue de l'immigration notamment du sud de l'Espagne, ne se sent guère concernée par le projet catalan, explique Leavy. Elle apprend la langue catalane sans grand enthousiasme, tout en insistant sur le droit d'utiliser la langue espagnole dans la vie publique. Le gouvernement catalan dispose de pouvoirs, comme l'éducation, qui servent à protéger la langue et la culture. Mais il n'existe pas de

citoyenneté catalane à laquelle pourraient adhérer l'ensemble des habitants de ce territoire.

Le parallèle avec le Québec d'aujourd'hui est frappant, à la différence que l'État québécois jouit de pouvoirs constitutionnels plus étendus que la Catalogne en Espagne et qu'il existe au Québec un puissant mouvement souverainiste qu'on ne trouve pas en Catalogne. Il faut dire aussi que la situation économique n'est pas la même, la Catalogne étant la région la plus riche d'Espagne.

En l'absence d'un État souverain catalan, l'appartenance à ce peuple est purement volontaire et sans conséquences juridiques, même si l'apprentissage de la langue catalane est obligatoire à l'école. En revanche, à cause de l'existence d'un État souverain en République d'Irlande, l'appartenance au peuple irlandais est automatique pour tous ceux qui ont ou qui acquièrent la citoyenneté irlandaise parce que celle-ci entraîne des conséquences juridiques immédiates.

Leavy observe que la Catalogne a réussi, sans la souveraineté, à préserver sa langue, tandis que l'Irlande indépendante a réalisé son projet républicain, mais a échoué à juguler le recul de la langue gaélique au profit de la langue anglaise. Il faut dire que le déclin du gaélique était déjà bien entamé en 1922.

Alors, est-ce que les Québécois sont des Irlandais ou des Catalans ? On pourrait penser que les Québécois francophones semblent préférer une solution « à la catalane » pour atteindre un objectif essentiellement culturel, à savoir la sauvegarde de la langue française en Amérique du Nord. Cette préférence s'exprime dans l'attachement des Québécois francophones à leur langue, dans leur appui à la loi 101, dans le fait qu'ils souscrivent très majoritairement à la notion de société distincte. La préférence des Québécois francophones pour une démarche à la catalane se vérifie également dans l'appui que donne la majorité d'entre eux

à des solutions qui consistent à attribuer plus de pouvoirs au Québec, mais au sein de la fédération canadienne.

Le défi que les souverainistes ont à relever est d'amener un plus grand nombre de Québécois francophones aujourd'hui « catalans » à opter pour la solution irlandaise. Je dis « un plus grand nombre » parce que, au référendum de 1995, déjà 60 % d'entre eux ont voté OUI à la fondation d'un nouveau pays souverain.

À vrai dire, je pense que le défi que doivent relever les souverainistes est plutôt de réconcilier les deux approches, catalane et irlandaise, c'est-à-dire de présenter le projet souverainiste comme une démarche qui vise à sauver et à perpétuer une culture, mais dont l'aboutissement sera la création d'un nouveau pays doté d'une citoyenneté dont tous les habitants du Québec pourront se réclamer sans réserve. Les Québécois sont un peu catalans et un peu irlandais. Comme Catalans, ils tiennent à leur culture et à leur langue et cherchent le meilleur moyen politique de les protéger. Mais comme Irlandais, ils veulent être maîtres chez eux.

*Les Porteurs de liberté* de Michel Venne. Coll. « Partis pris actuels ».  
Essai, 2001. VLB Éditeur. ISBN 2-89005-767-4



**Pierre Allard**  
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent  
3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2P 2M1  
Téléphone : (514) 385-6601  
Télécopieur : (514) 385-6177



*La Société Saint-Jean-Baptiste  
du Centre-du-Québec*

449 rue Notre-Dame, Drummondville  
(819) 478-2519 ou 1 800 943-2519

*Organisme d'entraide et de fierté québécoise !  
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec*

**SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL**  
Maison Ludger-Duvernay



82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal H2X 1X3  
Tél. : (514) 843-8851 Télécopieur : (514) 844-6369



**Mouvement national des  
Québécoises et Québécois**

*Le réseau de la fierté québécoise*

2207, rue Fullum, Montréal  
(Québec) H2K 3P1  
Tél. : (514) 527-9891  
Télécopieur : (514) 527-9460  
Courriel : mnq@mnq.qc.ca  
Site internet : mnq.qc.ca

# Écrivez-nous !

**VOS IDÉES ET VOS OPINIONS  
NOUS INTÉRESSENT !**

*L'Action nationale* ouvre ses pages depuis plus de 84 ans à un grand nombre de collaborateurs jeunes ou experts.

Envoyez-nous vos commentaires, vos réactions, vos textes.

Ils seront peut-être publiés dans le prochain numéro !

Par courriel à

**revue@action-nationale.qc.ca**

par courrier au

**425, boul. de Maisonneuve O.  
bureau 1002, Montréal, H3A 3G5**

accompagné d'une disquette en format Word ou Word Perfect.

## Les cités rouges

*Les fusions municipales modifient  
la structure du pouvoir au Québec*



**Pierre Serré<sup>1</sup>**  
Ph. D. sc. politique

1. Ce texte fut rédigé de juillet à octobre 2001. L'auteur remercie ses lecteurs (...) pour leurs précieux commentaires.

## SOMMAIRE

---

<b>1. Municipalités et politique provinciale</b> .....	105
<b>1.1 Les municipalités, premier niveau         de réseautage des factions politiques</b> .....	105
<b>1.2 L'intime imbrication de la politique         municipale et du clivage linguistique</b> .....	108
<b>2. L'accès à la gouverne politique</b> .....	120
<b>2.1 Les paramètres du clivage linguistique</b> ...	120
<b>2.2 Les modalités d'élection dans         les nouvelles villes et l'impact du vote         non francophone</b> .....	122
<b>2.3 Les trois scénarios</b> .....	124
<b>2.4 Résultats : les possibilités d'alternance         partisane dans les nouvelles cités</b> .....	128
<b>2.5 Conquérir le pouvoir par le charisme         du chef ou participer au pouvoir sous         l'autorité de PFM ?</b> .....	130
<b>3. Discussion : l'impact des nouvelles cités     sur la culture politique</b> .....	132
<b>4. Conclusion : la culture politique     des francophones</b> .....	135

## Les fusions municipales : création de grandes cités au caractère moins francophone

Les fusions municipales auront des impacts considérables par la création d'entités de grande taille et par l'affaiblissement du caractère français des anciennes villes centrales : les nouveaux joueurs municipaux sont plus imposants mais moins francophones (tableau 1). Compte tenu du mode de scrutin majoritaire, cette nouvelle donne municipale favorisera l'avènement d'un chapelet de grandes cités où prédomineront les partis fédéralistes municipaux (PFM), les « cités rouges », et où les possibilités d'élection de partis souverainistes municipaux (PSM) seront extrêmement réduites.

TABLEAU 1

### EFFET DES FUSIONS SUR L'AUGMENTATION DES POPULATIONS ET LE POURCENTAGE DE FRANCOPHONES, RECENSEMENT DE 1996

Cités	Population totale			% de francophones*		
	Avant la fusion (1)	Après la fusion (2)	% d'augmentation (1)-(2) (1)	Ville(s) centrale(s) avant la fusion	Villes ajoutées à la ville centrale	Nouvelle cité après fusion
Montréal	1 039 855	1 821 365	+75 %	62 %	46 %	56 %
Longueuil	126 865	365 038	+188 %	91 %	76 %	81 %
Québec	164 985	497 867	+202 %	97 %	97 %	97 %
Hull (83 %) + Gatineau (90 %)	161 865	270 105	+67 %	87 %	70 %	80 %
Sherbrooke	74 645	134 005	+80 %	94 %	90 %	93 %

\* Données linguistiques simplifiées (réponses multiples réparties également entre les réponses mentionnées).

Source : Statistique Canada, *Recensement de 1996*.

Le présent article cherche à démystifier un certain nombre d'hypothèses sur les effets des fusions, dont quelques-unes sont défendues par les autorités gouvernementales elles-mêmes. Une première hypothèse veut que la nature des champs de compétence des municipalités

asseoirait l'indépendance de la politique municipale face aux paliers provincial et fédéral, d'où l'impossibilité logique d'une transposition du clivage linguistique sur la scène municipale. Cette proposition est clairement démentie par les faits.

La seconde hypothèse stipule que l'accès au pouvoir est lié au rôle et au charisme prééminent des chefs de partis municipaux<sup>2</sup> – ce qui réduit l'importance des partis mêmes<sup>3</sup> et du clivage linguistique si déterminant au provincial et au fédéral. Ainsi, le charisme de leur chef suffirait aux souverainistes pour accéder au pouvoir. Cette hypothèse ignore tout simplement ce que l'on connaît des rapports de force réels entre les groupes linguistiques<sup>4</sup> au Québec et les conditions dans lesquelles ils s'expriment. Outre l'interpénétration du municipal par les forces provinciales, les conditions d'accès au pouvoir pour les partis ou les candidats souverainistes faiblissent au fur et à mesure que faiblissent les proportions de francophones.

Ainsi, même si les francophones sont fortement majoritaires dans toutes les principales cités du Québec, majori-

2. La politique municipale est quelque peu particulière: le faible enrachement des partis municipaux dans la population, la place importante occupée par le chef, et les hasards des scrutins que le multipartisme municipal spontané ne manque pas de susciter.
3. Il n'existe pas de partis municipaux dans les plus petites municipalités (Sherbrooke, par exemple, n'en a pas, mais sera néanmoins traitée comme telle dans le cadre présent). Les élections opposent alors des candidats sans attaches partisans ouvertement affichées. L'élu est alors celui qui obtient une pluralité des voix dans chaque district. Les conseillers élus partagent un profil politique fortement similaire (les groupes minoritaires étant peu représentés) et sont plus autonomes face au maire. La dynamique politique issue de ces conditions de représentation favorise l'établissement de la mainmise la plus entière par chaque conseiller sur son fief, suscite de fortes rivalités et renforce une conception étroite et conservatrice du rôle de représentant. Le nombre élevé d'élus par acclamation témoigne de la pauvreté des débats politiques et de la faible implication des citoyens.
4. Les groupes sont définis par leur langue parlée à la maison, meilleure prédictrice du vote que la langue maternelle ou l'origine ethnique. Chaque groupe rassemble des locuteurs dont la langue maternelle ou l'origine ethnique peut différer de celle du groupe linguistique auquel il appartient selon le critère de la langue parlée.

tairement péquistes et souverainistes à Montréal depuis 1970, depuis le début des années quatre-vingt-dix dans le Québec hors Montréal, leurs chances d'accéder au pouvoir sont à toutes fins utiles inexistantes lorsqu'ils constituent moins de 79 % de la population d'un siège à Montréal et moins 90 % dans les autres cités du Québec. Contrairement au vote monolithique des non-francophones, les francophones sont divisés. Il s'agit là de l'une des caractéristiques propres aux mouvements nationalistes des sociétés occidentales par rapport aux mouvements nationalistes des sociétés totalitaires<sup>5</sup>. Compte tenu de ces divisions, à Montréal comme à Gatineau, l'accès au pouvoir est dorénavant impossible pour les PSM. Il est par ailleurs hautement spéculatif à Longueuil et Laval et difficile à Sherbrooke.

Troisième hypothèse, la scène municipale a tendance à être banalisée comme lieu d'expression et d'affrontement des intérêts qui structurent la société québécoise. Or le rôle des élus municipaux dans le maintien des structures de domination sur la communauté francophone est au contraire fort important. Grâce au mode de scrutin majoritaire, l'élection à répétition de représentants libéraux aux trois paliers de représentation – provincial, fédéral et municipal – dans les principales agglomérations urbaines du Québec procure à ces derniers de nets avantages dans leur lutte contre la souveraineté et tend également, à grande échelle et à long terme, à infléchir la culture politique des francophones, dont l'indicateur premier est le comportement électoral.

La première section montre que la politique municipale québécoise s'inscrit clairement dans le contexte politique provincial et fédéral. Bien qu'il n'existe nulle part ce qui sera ici appelé un Parti fédéraliste municipal (PFM) ou un PSM, les liens entre municipalités et partis politiques

5. D'où la constitution d'un sous-champ d'analyse des mouvements nationalistes, celui s'intéressant aux mouvements évoluant dans des contextes démocratiques.

provinciaux et fédéraux sont pourtant étroits et multiples. La transposition du clivage linguistique<sup>6</sup> n'y fait pas de doute, autant dans l'offre de services municipaux, dans la langue de travail et de communication avec l'extérieur que dans les représentations politiques faites auprès des paliers supérieurs sur des sujets aussi divers que le statut constitutionnel du Québec, l'éducation, la langue, etc.

La seconde section porte sur l'accès proprement dit à la gouverne politique des principales nouvelles cités. Trois scénarios permettent d'estimer l'impact du vote linguistique dans chaque cité. Ils sont basés sur les paramètres habituels du clivage linguistique et des diverses modalités d'élection en vigueur dans les municipalités concernées dans un contexte bipartisan.

La troisième section porte sur les conséquences des fusions sur les rapports de force entre francophones et non-francophones. Conjugué à la forte présence des libéraux aux paliers provincial et fédéral, la triple prédominance libérale qui résultera des fusions municipales devrait trouver son effet le plus important dans les modifications structurelles qu'elle apportera à la culture politique des francophones du Québec. L'une des régions du Québec préfigure de ce que pourrait devenir la culture politique des francophones montréalais et québécois dans les conditions actuelles, l'Outaouais. La comparaison des positions constitutionnelles et politiques des principaux dirigeants politiques des régions de l'Outaouais et de Montréal, comme la comparaison des comportements électoraux et linguistiques de ces mêmes populations, font émerger des parallèles troublants : la politique montréalaise porterait déjà en elle certains des grands traits qui ont marqué les mutations outaouaises.

.....  
6. Le clivage linguistique est bien connu mais ses effets le sont beaucoup moins. Voir Pierre Serré, *Impact électoral d'une minorité: le cas des non-francophones au Québec, 1970 à 1994*, thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 1997.

Si les fusions municipales touchent un très grand nombre d'agglomérations urbaines, nous n'avons pourtant fait porter notre analyse que sur les plus importantes d'entre elles, notamment Montréal (25 % de la population québécoise), Longueuil, Gatineau, Sherbrooke, qui comptent toutes une minorité non francophone supérieure à 5 %<sup>7</sup>. Québec fut incluse dans l'analyse compte tenu de sa taille et de la valeur illustrative en tant qu'agglomération presque entièrement francophone. Bien que la ville de Laval ne fasse pas partie du mouvement des fusions, elle fut néanmoins incluse dans l'analyse compte tenu de la proportion appréciable de sa population et du poids relatif important des non-francophones (22 %). Sa taille et les liens intimes qui unissent cette ville de banlieue à Montréal et Longueuil ont également été considérés pour sa prise en compte<sup>8</sup>.

## **1. Municipalités et politique provinciale**

Négligées des scènes électorales, les municipalités jouent pourtant un rôle essentiel dans la structuration des rapports de pouvoir (section 1.1). Au Québec, cette structuration se colore des effets du clivage linguistique (section 1.2). Francophones et non-francophones s'opposent sur des points essentiels dans la conduite des affaires de l'État québécois, ce qui se traduit de multiples façons sur la scène municipale.

### **1.1 Les municipalités, premier niveau de réseautage des factions politiques**

La politique municipale est généralement marquée par un intérêt et une participation moindres des citoyens que ce que l'on retrouve aux paliers politiques supérieurs. Dans le cas de la ville de Montréal, depuis 1970, le taux de participation moyen n'atteint pas les 50 % (et les électeurs

.....  
7. Chicoutimi-Jonquièrre et Trois-Rivières sont donc exclues de l'analyse.

8. Ces trois municipalités montréalaises comptent 35 % de la population québécoise.

s'inscrivent moins qu'au provincial). Des 27 autres villes de l'île (à l'exclusion de la municipalité de l'Île Dorval), 17 d'entre elles ont élu leur dernier maire par acclamation, tandis que les 10 autres maires se faisaient élire par moins du quart des électeurs inscrits<sup>9</sup>.

Pour le citoyen moyen, les enjeux municipaux sont plus élémentaires et certes moins enthousiasmants que ceux des autres paliers politiques, même si les services locaux embrassent un large éventail d'activités intimement liées à la qualité de la vie. Même s'il arrive que les médias se penchent sur quelques dossiers plus spectaculaires, l'électeur moyen demeure davantage préoccupé par les grandes questions politiques provinciales, fédérales ou internationales.

Par leurs pouvoirs, les municipalités sont appelées à établir des liens étroits avec les milieux d'affaires, d'autant plus que l'élargissement de leurs ressources fiscales est étroitement associé au développement économique, compte tenu du caractère limité de leurs sources de financement. Encadrées par le gouvernement provincial, de qui elles tiennent entièrement leur existence, l'une des tâches premières des municipalités consiste à décider de l'équilibre entre les niveaux de taxation qu'ont à supporter les commerces, les industries, les propriétaires et les locataires.

Les occasions d'opérer des arrimages d'intérêts bien compris entre municipalités et milieux d'affaires ne manquent pas. Certaines cités disposent de budgets considérables, parfois supérieurs à ceux de bien des ministères. Aussi des entreprises leur font-elles une cour intensive qu'elles espèrent voir se solder par quelques contrats. Mais pour la majorité des entreprises, l'enjeu consiste à faire supporter les coûts par l'ensemble de la collectivité et à rapatrier pour elles-mêmes les bénéfiques. Juges et parties dans leur rôle

9. Calculs basés sur les données obtenues auprès des municipalités et sur le nombre d'électeurs inscrits lors de l'élection fédérale ou provinciale la plus proche, soit les élections fédérales de 1997 ou de 2000 et l'élection provinciale de 1998, compte tenu de la fiabilité relative des sources municipales.

d'arbitrage d'intérêts divergents, les chefs politiques municipaux sont vulnérables. Dans l'univers incertain de la politique municipale, celui qui saura harnacher l'humeur populaire et favoriser les milieux d'affaires bénéficiera de l'appui des groupes les plus puissants. Des liens intimes sont d'autant plus favorisés que la participation politique des citoyens et leur identification aux institutions locales sont faibles.

Au Québec, cette dynamique se complique par la question nationale. L'action des milieux d'affaires a son pendant politique, la reproduction de la structure de pouvoir par la poursuite de la stabilité politique. Ces milieux sont les alliés indéfectibles des élites politiques fédéralistes, comme en témoignent leur support financier et leurs interventions remarquées dans la politique québécoise. Leurs intérêts immédiats aspirent donc les élites fédéralistes dans la lutte pour la gouverne municipale. Ainsi structurées au palier municipal et dotées de porte-voix élus, les factions fédéralistes disposent d'une solide base organisationnelle pour s'investir dans les partis politiques provinciaux et fédéraux.

Pour les ambitieux de tous horizons, les municipalités servent de tremplin vers des carrières plus intéressantes. De nombreux élus fédéraux et provinciaux y ont été formés, y ont acquis une notoriété et une expérience précieuses, et ont pu y développer le réseau politique (à force de nominations à différents conseils d'administration) qui leur servira par la suite à remporter l'investiture à l'occasion d'élections provinciales ou fédérales. Les municipalités servent également de lieu de recyclage. Maints députés provinciaux et fédéraux, qui ont vu leurs espoirs plafonnés au fil des mandats ou qui ont subi la défaite, relancent leur carrière en investissant le champ municipal.

Aucun parti n'est donc indifférent à la gouverne des grandes municipalités. Les rôles cruciaux de réseautage des factions politiques, de formation des futurs élus provin-

ciaux et fédéraux, et de recyclage des élus appellent à l'interpénétration des trois paliers de représentation.

## **1.2 L'intime imbrication de la politique municipale et du clivage linguistique**

Tels seraient les principaux paramètres liant la politique municipale à la politique provinciale si le clivage linguistique que l'on retrouve tant au provincial qu'au fédéral ne s'y transposait pas. Or il s'y transpose bel et bien. De fait, l'imbrication de la politique municipale à la politique provinciale et fédérale est on ne peut plus intime : francophones et anglophones divergent sur le rôle joué par les provinces et sur l'autonomie des municipalités face à leurs créatrices, les provinces (section 1.2.1). Il en résulte un modèle de rapports intercommunautaires favorable à l'assimilation linguistique à la communauté anglophone que les fusions, affirment les représentants des municipalités bilingues récalcitrantes de Montréal, mettraient directement en péril (section 1.2.2). Les jugements appuyant la légalité des fusions mais soulignant la légitimité des revendications des anglophones préparent le terrain à une transposition du clivage linguistique sur la scène municipale. Mais ils préparent surtout l'établissement de nouveaux rapports de force visant l'affaiblissement des dispositions linguistiques prévues dans les lois 170, 171 et dans la Charte de la langue française (section 1.2.3).

### **1.2.1 Constitution, rapports intercommunautaires et politique municipale chez les Anglo-Québécois**

La situation politique des Anglo-Québécois est complexe. Numériquement minoritaires au Québec, leur statut socio-économique demeure encore plus élevé, en 1996, que celui de la majorité francophone<sup>10</sup>. Leur sentiment d'appartenance au Canada anglais et à l'Amérique, de même que leur emprise sur la politique québécoise (provinciale et fédérale), expliquent la persistance d'un sentiment majori-

taire. Dans ce continent des libertés individuelles, les Anglo-Québécois sont rebutés à l'idée qu'une communauté majoritaire se serve de l'État pour influencer des rapports de force inégaux entre les groupes linguistiques.

Au palier municipal, les anglophones contrôlent « leurs propres » municipalités par le biais du statut bilingue. Pour nombre d'entre eux, vivre dans leur municipalité leur permet de lutter contre l'emprise du gouvernement provincial, perçu comme interventionniste et hostile envers les libertés individuelles. Une résolution adoptée au conseil de ville de Côte-Saint-Luc l'illustre :

*« Le Conseil a adopté une résolution affirmant que le droit des résidents de Côte-Saint-Luc à l'autodétermination est inaliénable et que ses résidents détiennent des droits universellement reconnus en vertu du principe de l'égalité des droits et du droit des peuples à autodétermination. En outre, elle soulignait qu'il appartenait aux résidents de Côte-Saint-Luc de choisir librement le régime politique et le statut légal de leur communauté. (...)...aucun autre parlement ou gouvernement ne peut réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté ou la légitimité du Conseil municipal de Côte-Saint-Luc, ou imposer des contraintes à la volonté démocratique des résidents de déterminer leur propre avenir. »* Municipalité de Côte-Saint-Luc (2001), en ligne <http://www.cotesaintluc.qc.ca/fr/New/Courrier/Interventions.html> ;

Les propos du maire de Westmount, Peter F. Trent, alors qu'il était président de la Conférence des maires de banlieue de Montréal, vont dans le même sens : « Je suis souverainiste... municipal » (*La Presse*, 25 juin 1999). Pour lui, la persistance des débats entourant le partage des pouvoirs au Canada est un combat dépassé. Cette fin du politique

- .....
10. Légèrement plus concentrés que les francophones dans le groupe des 40 000 \$ à 74 999 \$, les anglophones sont deux fois plus concentrés chez les plus de 75 000 \$. L'une des causes de cet état de fait est la scolarisation : par rapport aux francophones, les anglophones comptaient, en 1996, 10% de plus de leurs effectifs chez les détenteurs de diplôme d'études collégiales ou universitaires. Source : MRCL, compilations spéciales, *Recensement de 1996*.

ne laisse dorénavant plus aucune utilité aux provinces. Celles-ci ne font plus qu'entraver le développement des entités les plus dynamiques<sup>11</sup>. Cette conception unitaire du Canada, assise sur une méfiance du pouvoir exercé par les francophones, est sans doute majoritaire au Canada.

Sur la scène locale, la partition est l'expression la plus épurée de cette vision unitaire du Canada. Dans les suites du référendum sur la souveraineté de 1995, elle fut pourtant au cœur des rapports entre francophones et anglophones au Québec. Pour conjurer la menace sécessionniste, de nombreuses municipalités ont adopté des résolutions préconisant la partition de leur municipalité du territoire d'un Québec qui aurait voté majoritairement OUI à sa souveraineté lors d'un référendum. L'absurdité de telles positions politiques ressort tout particulièrement dans le cas montréalais : la partition amènerait la construction d'une frontière et de multiples enclaves partout sur le territoire montréalais, comme sur le territoire québécois.

L'idée reste pourtant fort populaire dans la communauté anglo-québécoise. Dans l'Île de Montréal, pour laquelle les données étaient disponibles<sup>12</sup>, le lien entre l'appartenance linguistique individuelle et le rejet d'un Québec devenu démocratiquement souverain est très clair : 15 des 17 municipalités comptant 46 % et moins de francophones ont adopté des résolutions partitionnistes<sup>13</sup> (*La Presse*, 22 mai 1997). Rappelons que la nouvelle ville de

11. M. Trent déclarait : « Le Québec souffre (...) de ce que j'appelle la « tyrannie de la ruralité » ; il a hérité les (sic) structures politiques qui remontent au temps où le muscle dominait le paysage économique. Maintenant, c'est le cerveau qui domine. Et les cerveaux s'épanouissent dans les grandes agglomérations urbaines. Hélas!, les lois qui touchent directement notre métropole sont élaborées à Québec par des bureaucrates qui n'ont qu'une vague idée de ce qu'est un centre cosmopolite moderne. » (*Le Devoir*, 26 mars 1996)

12. Près d'une trentaine d'autres municipalités comptent parmi celles ayant adopté une résolution partitionniste, principalement de l'Outaouais.

13. Ce seuil indique que les anglophones furent à peu près les seuls à appuyer cette option. Seules les municipalités de Saint-Laurent et de Saint-Léonard n'ont pas suivi le mouvement : le recensement de 1996 montre qu'elles comptaient toutes deux davantage de francophones et d'allophones que d'anglophones.

Montréal comptera moins de 50 % de francophones entre 2016 et 2021 si les tendances démologiques actuelles se maintiennent.

L'attachement des anglophones à « leurs » municipalités tient également aux rapports francophones-anglophones qui régissent les autres scènes politiques. Au provincial comme au fédéral, le vote non francophone crée une dynamique partisane orientée vers les circonscriptions vulnérables plutôt que vers les circonscriptions sûres. Or l'écrasante majorité de ces circonscriptions vulnérables est concentrée dans les régions massivement francophones (95 % et plus), c'est-à-dire hors Montréal. La faible compétitivité des circonscriptions montréalaises affaiblit l'intérêt des partis pour toute la RMR. Si tous les groupes linguistiques en subissent les effets pervers, cette dynamique génère néanmoins beaucoup plus de frustrations chez les plus fervents supporteurs libéraux et diminue aussi la déjà frêle légitimité politique qu'ils accordent à l'État québécois. En somme, les non-francophones font élire le PLQ, lui donnent son orientation politique générale, cependant que la dynamique partisane oblige la quête de l'appui d'un électorat francophone et rural. Cette situation amène beaucoup d'anglophones à investir leurs frustrations dans l'appropriation de la scène municipale.

### **1.2.2 Municipalités bilingues : un modèle d'assimilation linguistique**

Le clivage linguistique ne se transpose pas sur la scène municipale ? La thèse dominante est celle de la bonne entente. Avant les fusions municipales, disait-on, les communautés francophone et anglophone « avaient appris à vivre ensemble ». En réalité, sur la scène municipale, chaque communauté avait appris à vivre séparée et interprétait à sa façon l'« harmonie intercommunautaire ». Pour les francophones, des municipalités françaises dispensant des services en anglais là où demande il y a (le nombre de

plaintes à cet égard est toujours demeuré minime); pour les anglophones, des municipalités bilingues, mais fonctionnant en anglais tout en étant en principe capables de fournir des services en français. Plus de vingt ans après l'adoption de la loi 101, sur les 89 municipalités et 15 organismes municipaux de statut bilingue que compte le Québec, sept n'avaient toujours pas, en juillet 2001, de plan de services municipaux en français – dont trois sur l'île de Montréal<sup>14</sup>.

Les mouvements d'assimilation linguistique<sup>15</sup> témoignent de la prédominance de l'anglais dans les municipalités à statut bilingue et de l'égalité du français et de l'anglais dans les autres. Le tableau 2 fournit le solde des transferts linguistiques selon les trois groupes linguistiques principaux, francophone, anglophone et autre. Le solde des transferts est la différence entre les gains et les pertes de chaque groupe. Ces soldes ont été exprimés en nombres absolus et en pourcentages des effectifs de chaque groupe.

.....  
14. Données de l'Office de la langue française, 8 juillet 2001.

15. Le fait d'abandonner sa langue maternelle pour une autre langue parlée à la maison. Si les francophones et les anglophones sont peu nombreux à effectuer un transfert linguistique, tel n'est pas le cas chez les allophones, où l'assimilation linguistique est plutôt un phénomène généralisé. Un tiers (33 %) des immigrants allophones de première génération font un transfert linguistique, et 90 % des allophones nés au Canada en font autant avant l'âge de 65 ans. Source : MRCI, compilation spéciale, *Recensement de 1996*.

TABLEAU 2

**RÉPARTITION DU SOLDE DES TRANSFERTS LINGUISTIQUES  
SELON LE STATUT BILINGUE DES MUNICIPALITÉS,  
PAR RÉGION, QUÉBEC, RECENSEMENT DE 1996**

Statut bilingue et régions	Population 1996	Langue parlée*		Solde des transferts		
		franç.	angl.	Langue parlée		
				franç.	angl.	autre
<b>Municipalités bilingues</b>				%		
Île de Montréal	286 295	25 %	63 %	-2 %	13 %	-12 %
Couronne de Montréal	59 985	62 %	35 %	0 %	4 %	-4 %
Hull-Gatineau	10 890	48 %	51 %	-4 %	7 %	-3 %
Reste Outaouais	12 740	18 %	82 %	-7 %	8 %	-1 %
Laurentides	8 730	48 %	51 %	-2 %	4 %	-2 %
Estrie	34 355	39 %	60 %	-3 %	5 %	-3 %
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	5 270	42 %	57 %	-1 %	2 %	-1 %
Côte-Nord	4 795	17 %	83 %	-2 %	2 %	0 %
<b>Municipalités non bilingues</b>						
Île de Montréal	1 535 070	61 %	19 %	3 %	5 %	-8 %
Couronne de Montréal	1 543 305	87 %	9 %	1 %	2 %	-3 %
Hull-Gatineau	242 605	82 %	14 %	0 %	2 %	-2 %
Reste Outaouais	48 470	91 %	9 %	1 %	0 %	-1 %
RMR** de Québec	693 045	98 %	1 %	1 %	-1 %	-1 %
Reste du Québec	2 836 764	97 %	3 %	1 %	0 %	0 %
<b>Total</b>						
Bilingues	423 060	33 %	59 %	-2 %	11 %	-9 %
Non bilingues	6 899 259	86 %	8 %	1 %	1 %	-3 %
Total Québec	7 322 319	83 %	11 %	1 %	2 %	-3 %

\* Données linguistiques simplifiées (réponses multiples réparties également entre les réponses mentionnées). L'ajout des autres langues donne 100 %.

\*\*RMR = région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Le statut bilingue explique-t-il l'assimilation des francophones vers l'anglais? À l'évidence, le statut bilingue n'explique pas à lui seul les schèmes d'assimilation linguistique.

tique. Pourtant, l'impact des institutions publiques sur l'évolution de l'attraction du français ou de l'anglais sur les populations ne devrait pas être négligé, en particulier hors de Montréal. En Outaouais et en Estrie, par exemple, les petits villages à « forte » (plus de 10 %) composante anglophone ont vu d'importants changements coïncider avec l'arrivée, dans les années soixante et soixante-dix, d'institutions publiques telles les hôpitaux, les CLSC, la Sûreté du Québec, les polyvalentes, toutes suivies de leurs employés. Même tenues d'offrir des services aux anglophones, ces institutions auraient tout au moins freiné l'anglicisation et supporté l'usage du français dans ces milieux.

Cette vitalité du français varie cependant selon le contexte local. Dans les municipalités bilingues, les transformations n'ont pas suivi autant le mouvement général. S'il n'est pas la cause, le statut bilingue – et derrière cela les milieux majoritairement non francophones – reste néanmoins systématiquement associé à une assimilation des francophones en direction de l'anglais (tableau 2). Dans les municipalités non bilingues de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Hull-Gatineau et de l'Île de Montréal, l'anglais prédomine nettement sur le français dans le solde des transferts linguistiques, tandis qu'il y a égalité dans les soldes dans la couronne de Montréal et assimilation nette en faveur du français chez les anglophones et les allophones dans la RMR de Québec et le reste du Québec (ces deux dernières régions ne comptent toutefois que 10 % des Anglo-Québécois).

L'examen des transferts bruts (transferts chez un groupe donné reportés sur ses effectifs de langue maternelle) est encore plus éloquent. Dans le cas de l'île de Montréal, le statut de municipalité bilingue est associé à un modèle local d'intégration linguistique radicalement différent de celui offert par les municipalités françaises. Dans les municipalités bilingues, les transferts linguistiques bruts chez les francophones et les anglophones seulement indiquent, en

1996, une perte de 10 % des effectifs de langue maternelle française en transferts linguistiques vers l'anglais. Ces pertes sont de 2 % pour les autres municipalités insulaires et de 0 % pour le reste de la RMR<sup>16</sup>. Quant aux allophones, dans les municipalités non bilingues de l'île de Montréal, 58 % de leurs transferts bruts s'effectuent vers l'anglais, pourcentage qui grimpe à 84 % dans les villes à statut bilingue<sup>17</sup>.

Si on peut questionner avec raison le lien de causalité supposé entre les caractéristiques linguistiques des milieux de vie et les transferts linguistiques (les individus choisissent davantage un quartier à leur ressemblance plutôt qu'ils ne deviennent semblables à leur quartier de résidence<sup>18</sup>), tel n'est pas le cas du rayonnement des langues française et anglaise<sup>19</sup>. L'intégration linguistique des allophones de langue parlée, immigrants ou non (ce qui inclut surtout des immigrants allophones fraîchement arrivés, mais aussi des allophones plus anciennement arrivés ou nés au Canada qui n'ont pas effectué de transfert linguistique vers le français ou l'anglais), demeure favorable à l'anglais dans une proportion de 64 % dans les villes bilingues contre 44 % dans les municipalités non bilingues de l'île de Montréal<sup>20</sup>. En fait, dès que les francophones font moins de

16. MRCI, compilation spéciale, *Recensement de 1996*.

17. Statistique Canada, compilation spéciale, *Recensement de 1996*

18. Si tel était le cas, la langue majoritaire (français ou anglais) dans un milieu donné éliminerait la seconde et toutes les langues tierces.

19. Le rayonnement réfère à la langue utilisée dans les échanges courants avec le reste de la société. Il correspond à la différence entre la première langue officielle parlée (variable dérivée) et la langue parlée à la maison. Le rayonnement linguistique reflète à la fois un aspect transitionnel (pré-transfert linguistique) et transactionnel (de manière permanente ou temporaire). Trois cas-types : 1) l'immigrant allophone (de langue parlée) nouvellement arrivé qui utilise de manière temporaire le français ou l'anglais dans ses transactions avec le reste de la société, soit jusqu'à ce qu'il effectue un transfert linguistique vers le français ou l'anglais ; ou 2) l'immigrant allophone qui conservera sa langue maternelle toute sa vie et qui utilisera alors le français ou l'anglais comme langue des échanges avec le reste de la société ; et 3) l'allophone né au Canada, élevé dans une autre langue maternelle, mais qui optera pour le français ou l'anglais au cours de sa vie.

20. Idem pour la RMR. Statistique Canada, compilation spéciale, *Recensement de 1996*. Pourcentages calculés sur le total du rayonnement de l'anglais et du français.

70 % de la population, le rayonnement de l'anglais l'emporte sur le rayonnement du français (dans la RMR). Habiter en milieu bilingue sur l'île de Montréal favorise l'usage de l'anglais comme langue d'intégration même chez les francophones (au sein desquels le rayonnement de l'anglais est de deux à trois fois plus important que dans les villes non bilingues<sup>21</sup>).

Ces faits sont importants. Le français au Québec n'obtenait, en 1996, qu'un peu moins de 40 % des transferts linguistiques, quoique près de 68 % chez les immigrants arrivés plus récemment. La proportion de transferts vers le français est d'abord liée au poids des immigrants issus de pays tournés vers le français. Or cette proportion stagne depuis 1981. Elle demeure de plus clairement inférieure à la proportion nécessaire au maintien du poids relatif des francophones face aux anglophones, qui s'établit grosso modo à 90 %. De fait, le maintien du français n'est attribuable qu'aux départs nombreux des anglophones vers d'autres provinces du Canada.

Les fusions municipales ont mis fin au régime de coexistence séparée des francophones et des anglophones. En matière linguistique, les divergences opposant francophones et anglophones sont de nature politique et philosophique. Elles devraient être stimulées par la mise en rapport directe des groupes linguistiques au sein des nouvelles villes.

### **1.2.3 Langue et fusions municipales : des jugements qui appellent à la réparation**

L'opposition francophones/non-francophones fait déjà partie intégrante de l'actualité municipale. Une première pomme de discorde concerne les dispositions linguistiques

.....  
21. Pour l'ensemble des groupes linguistiques, le rayonnement de l'anglais, dans les villes bilingues comme dans les milieux où les francophones font 70 % et moins de la population, est de trois à cinq fois plus important que le rayonnement dans les milieux francophones à plus 70 %. Cette question est d'autant plus importante que les municipalités bilingues comptent 24 % du total des immigrants contre 20 % de la population insulaire.

incluses dans les lois 170 et 171. Les contestations judiciaires, faites essentiellement par les municipalités de statut bilingue de Montréal, ont amené le jugement Lagacé sur les fusions municipales (rendu le 28 juin 2001, confirmé par le jugement Gendreau-Baudoin-Forget de la Cour d'appel du Québec, rendu le 16 octobre 2001). Ce jugement a mis en relief deux philosophies politiques totalement opposées en matière linguistique. La première est défendue par le gouvernement du Québec et tient de l'interventionnisme étatique en matière linguistique. La seconde est entretenue d'abord par les anglophones, puis par les autres opposants aux fusions municipales. Elle relève du laisser-faire linguistique.

Dans son jugement, le juge Lagacé retenait deux éléments des plaidoiries effectuées par les municipalités bilingues. Le premier élément a trait à l'affirmation contenue dans l'article 1 de la loi 170, à l'effet que « Montréal est une ville française ». Le second élément se rapporte à la loi 171, qui accompagne la loi 170 et qui modifie la loi 101 (la Charte de la langue française). Cette loi 171 modifie les conditions sous lesquelles un arrondissement peut obtenir un statut bilingue. Au lieu de permettre de l'octroi du statut bilingue à tout arrondissement qui présente une majorité de non-francophones (anglophones et allophones additionnés), la loi le restreint dorénavant aux entités disposant d'une majorité d'anglophones, en utilisant de surcroît le critère de la langue maternelle plutôt que celui de la langue parlée à la maison. Cette précision a pour effet d'exclure les « néo-anglophones » des effectifs anglophones, soit les francophones et les allophones de langue maternelle qui ont effectué un transfert linguistique vers l'anglais.

Pour le juge Lagacé, ces dispositions vont dans un sens contraire à la reconnaissance de la situation démolinquistique *de facto*, celle que l'on rencontre dans chacun des arrondissements et dans chacune des municipalités de Montréal : « Comment peut-on affirmer que Montréal est

une ville française alors que la réalité démolinquistique montre le contraire? Montréal devrait adopter une langue BILINGUE ou MULTICULTURELLE? »<sup>22</sup>. Le juge blâmait en ce sens sévèrement le gouvernement québécois pour l'introduction de tensions linguistiques « divisives » dans un débat qui, disait-il, n'en avait pas besoin. Jugeant donc ces restrictions linguistiques « inutiles » et même « nuisibles à la paix sociale », le juge Lagacé disait « comprendre l'inquiétude exprimée par la minorité anglophone ».

Les inquiétudes des anglophones se résument à deux points: sous l'empire des nouvelles dispositions relatives à l'octroi du statut d'arrondissement bilingue, il sera dorénavant plus difficile d'obtenir ce statut<sup>23</sup>. Le second point découle de la participation forcée dans la nouvelle mégacité et de l'utilisation du français comme langue commune dans les rapports avec les autorités centrales. Même si la loi 170 garantit le statut bilingue aux anciennes municipalités dans la nouvelle Montréal et leur permet par conséquent de conserver certains privilèges<sup>24</sup>, les maires des municipalités fusionnées jugent cette garantie inférieure à la liberté et à l'autonomie linguistique des anciennes villes. Par sa réfutation des arguments des municipalités mais surtout par les lourds blâmes qu'il jette sur l'article un de la loi 170 et sur la loi 171, le jugement Lagacé envoie un message chargé politiquement à l'endroit des anglophones: « legal but not right » (*The Gazette*, 29 juin 2001).

Partageant cette même lecture de la réalité démolinquistique de Montréal, les médias anglophones et franco-

22. Jugement Lagacé, articles 164 à 170, texte du jugement disponible en ligne.

23. Certains n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner que quelques villes actuellement « bilingues » auraient perdu ce statut sous l'empire des nouvelles dispositions de la loi 171: il s'agit de Saint-Laurent, Mont-Royal, Pierrefonds et Roxboro.

24. Quatorze municipalités de l'Ouest de l'île de Montréal bénéficient du régime d'exception (article 29,1 de la Charte) qui leur permet d'utiliser le français et l'anglais dans les communications internes, dans la paperasse officielle et l'affichage des édifices municipaux, ainsi que d'embaucher des employés unilingues anglais.

phones se sont d'abord appuyés sur les revendications des anglophones pour rapidement désigner les militants péquistes comme les éléments perturbateurs de l'ordre linguistique. Après les avoir dépeints comme minoritaires, radicaux et non représentatifs de la majorité francophone<sup>25</sup>, les médias réclament au contraire de l'opinion publique francophone qu'elle jette davantage de lest en matière linguistique et qu'elle se conforme ainsi à la voie tracée par le jugement Lagacé et les représentants élus. La décision rendue par la Cour d'appel a par ailleurs confirmé le problème de légitimité créé par les fusions municipales. Il sera alors tentant pour les aspirants-dirigeants de la nouvelle mégacité de répondre à ce vide de légitimité, à Montréal, dans les autres cités fusionnées, en contestant autant les dispositions linguistiques des lois 170 et 171 que la Charte de la langue française elle-même.

En somme, les municipalités sont intéressantes autant pour les groupes de pression que pour les partis provinciaux et fédéraux. Elles structurent le premier niveau de réseautage de ces groupes, permettent la formation de plusieurs futurs candidats aux scènes supérieures et le recyclage des élus. Quant à la transposition du clivage linguistique, elle repose sur des conceptions philosophiquement différentes de la politique.

C'est dans ce contexte que l'accroissement de la taille des municipalités et la diminution du poids des francophones prend sa signification. Il reste à tester comment les regroupements municipaux influenceront l'accès au pouvoir pour les souverainistes, et quel impact auront les nouvelles modalités d'élection (mairie, conseillers de la ville, d'arrondissement et président d'arrondissement), inédites et fort complexes.

.....  
25. Voir par exemple Michel C. Auger, *Journal de Montréal*, 29 juin 2001 ; Lysiane Gagnon, *La Presse*, 23 mars 2000 ; Henry Aubin, *The Gazette*, 29 juin 2001.

## **2. L'accès à la gouverne politique**

Les paramètres connus du clivage linguistique (section 2.1) et les modalités d'élection propres à chacune des nouvelles cités (section 2.2) permettent la définition de trois scénarios plausibles d'accès à la gouverne pour un PSM (section 2.3). L'interprétation des résultats de ces simulations portera notamment sur les perspectives d'alternance au pouvoir dans les différentes villes (section 2.4). L'existence de contre-exemples n'infirme pas nos conclusions sur les grands paramètres des élections municipales (section 2.5).

### **2.1 Les paramètres du clivage linguistique**

La transposition du clivage linguistique provincial sur la scène politique municipale signifierait que 90 % du vote municipal s'expliquerait alors par l'appartenance linguistique individuelle au groupe francophone. Dans la situation de bipartisme que connaît le Québec et qui régnerait en principe dans les nouvelles villes, le vote des non-francophones varierait de 90 % à 98 % en faveur d'un PFM, tandis que les francophones se diviseraient entre les partis municipaux associés au PLQ et au PQ, favorisant ce dernier. La nouvelle Gatineau ne compterait toutefois que des élus libéraux, en vertu d'une prédominance libérale permanente chez les francophones.

Ces comportements électoraux fondés sur la langue font en sorte que la répartition des sièges est essentiellement fonction du pourcentage de francophones que compte chaque unité (circonscription provinciale ou district électoral municipal - « DÉM »). Étant donné le vote bloc des non-francophones, chaque élection est donc marquée par l'existence d'un seuil linguistique essentiellement déterminé par le degré de division des votes chez les francophones. Pour peu que le nombre de DÉM vulnérables à l'alternance partisane soit suffisant, ce qui peut favoriser la formation d'un PSM, la transposition du clivage linguistique sur la

scène municipale et la formation de seuils linguistiques deviennent alors presque automatiques. Il importe donc de savoir comment les seuils linguistiques probables répartiront les DÉM afin de calculer les chances d'accès au pouvoir pour d'hypothétiques PSM dans les différentes cités.

Les seuils linguistiques sont en quelque sorte une ligne de démarcation, exprimée en pourcentage de francophones, qui sépare les circonscriptions remportées par les libéraux de celles remportées par les péquistes. Il s'agit, en d'autres mots, du pourcentage de francophones nécessaire à l'élection d'un candidat péquiste ou du pourcentage de non-francophones nécessaire d'un candidat libéral. Par exemple, un seuil de 85 % de francophones signifie que toutes les circonscriptions comptant au moins ce pourcentage de francophones font élire les candidats péquistes et que toutes celles qui en comptent moins font élire les candidats libéraux.

Compte tenu des légères variations régionales dans le comportement des francophones, des seuils linguistiques régionaux – et même sous-régionaux – peuvent exister. Dans la RMR de Montréal, par exemple, les francophones insulaires sont plus péquistes que ceux des banlieues. Par conséquent, les seuils linguistiques de l'île sont toujours légèrement inférieurs aux seuils du reste de la RMR<sup>26</sup>. Quant à Laval, où les francophones sont nettement moins péquistes que dans le reste de la RMR, les seuils y sont toujours supérieurs d'environ 3 % de francophones. Hors Montréal, les francophones étant moins péquistes<sup>27</sup>, les seuils sont toujours plus élevés : on note des seuils de 90,5 % en 1981, de 91,6 % en 1994, de 93,0 % en 1998, et

.....  
26. Sur l'île, minimum atteint en 1981 et 1994 : 79 % de francophones ; en couronne, 80 % atteint en 1981, 1994 et 1998. Tous les pourcentages ont été ajustés pour tenir compte des faibles taux d'inscription et de participation des allophones.

27. Le clivage linguistique y trouve moins de résonance. Dans le Québec hors Montréal, et en particulier la RMR de Québec, cet affaiblissement du clivage linguistique a plutôt profité aux partis provinciaux représentant la « troisième voie », soit l'Union nationale et l'Action démocratique du Québec.

de 93,3% en 1976 (lorsque les voix de l'Union nationale sont rajoutées aux voix libérales). De tels seuils n'existent pas en Outaouais, en vertu d'une majorité francophone toujours plus favorable au PLQ qu'au PQ.

## **2.2 Les modalités d'élection dans les nouvelles villes et l'impact du vote non francophone**

Les élections municipales se déroulent selon des modalités qui sont, plus que jamais, différentes de celles propres aux autres paliers de représentation. Auparavant, dans le monde municipal québécois, l'ensemble des électeurs élisait le maire tandis que chaque DÉM élisait son propre conseiller de la ville. Suite aux fusions municipales, seule la nouvelle Gatineau élira son premier conseil municipal à partir de ces règles de représentation (également en vigueur à Laval).

Dans les nouvelles cités de Montréal, Québec, Longueuil et Sherbrooke, les électeurs auront à voter pour un maire, un conseiller de la ville par DÉM (ou plusieurs dans certains « petits » arrondissements de Montréal) et un conseiller d'arrondissement (ou plusieurs dans le cas des petits DÉM de Montréal et de Sherbrooke). Les maires seront élus par tout l'électorat; les conseillers de la ville, par les électeurs de leur DÉM. En ce qui concerne les conseillers d'arrondissement, lorsqu'il ne s'agit pas des mêmes conseillers de la ville, ce sont alors des candidats élus par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement concerné (dans certains petits arrondissements, le territoire fut subdivisé en deux entités élisant chacune leur conseiller d'arrondissement). Quant aux présidents d'arrondissement, leurs modalités de sélection sont très variables: dans les petits arrondissements, le conseiller de la ville sera désigné d'office; dans d'autres, de taille moyenne, le président sera – curieusement – l'élu qui obtiendra le plus de voix lors du scrutin; enfin, pour les arrondissements de Montréal, il est prévu que le président sera choisi par et parmi les conseillers de la ville eux-mêmes.

L'élection des futurs dirigeants liera donc les candidats à des électors de taille variable. Or la dimension des unités électorales n'est pas sans conséquences sur les résultats du vote : dans le cas québécois, l'analyse comparée des résultats des élections provinciales et fédérales a montré que plus la taille de l'électorat est grande, plus les DÉM ont tendance à ressembler au profil linguistique de l'ensemble de la municipalité. Inversement, plus les DÉM sont petits, plus grande est la diversité de profil linguistique des DÉM, ce qui augmente conséquemment les possibilités d'élection de candidats souverainistes.

En pratique, l'élection du maire, se déroulant à l'échelle d'une seule circonscription – la municipalité –, les possibilités d'élection de maires souverainistes faiblissent dès que le pourcentage de francophones passe sous les seuils linguistiques critiques. Le morcellement en DÉM de cette « grande circonscription » amène l'existence de DÉM de profils linguistiques différenciés, dont certains sont suffisamment francophones pour permettre l'élection de candidats souverainistes et d'autres suffisamment non francophones pour empêcher l'élection de ces candidats. Le degré de concentration ou d'éparpillement des groupes sur le territoire – associé au caractère plus ou moins bloc du vote d'un groupe – influence aussi la distribution des sièges. Une trop forte concentration de non-francophones produit un gaspillage de voix pour le PFM, tandis que l'éparpillement trop prononcé des effectifs francophones, doublé d'un vote divisé, dilue la capacité d'accéder à la représentation. Une concentration optimale, qui conjugue vote bloc et répartition géographique maximisant le vote décisif d'un groupe, permet d'éviter le gaspillage des voix dû à la concentration comme à l'éparpillement.

Par rapport aux maires et aux conseillers de DÉM, les conseillers d'arrondissement ont des perspectives mitoyennes par rapport aux maires et aux conseillers de la ville. Élus à l'échelle des arrondissements, la taille de leur électors est

inférieure à celle votant pour le maire mais supérieure à celle des électeurs des DÉM. Les possibilités d'élection de candidats souverainistes y sont donc moins élevées que celles relatives à l'élection des conseillers de la ville.

Quant aux présidents d'arrondissement, lorsqu'ils ne sont pas élus d'office, ils sont alors choisis par et parmi les conseillers d'arrondissement. C'est alors le profil des élus qui font le choix du président qui est déterminant. Le surnombre d'élus libéraux aux postes de conseillers d'arrondissement, phénomène dû à l'impact électoral des non-francophones, devrait favoriser le choix de présidents d'arrondissement libéraux.

### **2.3 Les trois scénarios**

Les effets des fusions sur la répartition des sièges dans chacune de ces municipalités ont été estimés sous l'hypothèse d'une transposition simple du vote provincial sur la scène municipale, ce qui s'avère plausible tel que vu auparavant. Ces estimations sont basées sur les analyses antérieures du vote au Québec, sur les documents publics diffusés par le ministère d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et les municipalités concernées, et sur les données de recensement de 1996. La composition linguistique de l'électorat de chaque poste à pourvoir (maire, conseiller de la ville ou d'arrondissement et président d'arrondissement) fut d'abord calculée, ce qui sert de base à toute répartition des postes électifs entre les partis. Les effectifs linguistiques ont été pondérés pour tenir compte du fait qu'une certaine proportion de la population recensée n'est pas de citoyenneté canadienne et ne fait ainsi pas partie de l'électorat<sup>28</sup>.

.....  
28. Les francophones sont légèrement sur-représentés : de manière générale, les non-citoyens ont tous été considérés comme allophones. Lorsque les non-citoyens comptaient davantage d'effectifs que les allophones, les surplus ont été retranchés du groupe anglophone ou francophone selon que la majorité linguistique du reste de l'électorat du DÉM.

Trois scénarios de victoire souverainiste ont été examinés (tableau 3). Chacun repose sur l'existence d'une majorité souverainiste plus ou moins forte chez les francophones à l'endroit d'un PSM local face au vote fédéraliste quasi monolithique chez les non-francophones à l'endroit d'un PFM. Ne sont donc examinées que les situations où les francophones sont majoritairement péquistes. En principe, ces scénarios ne couvrent que 50 % des éventualités; une alternance partisane parfaite suppose que le PFM accède théoriquement aussi souvent au pouvoir que le PSM<sup>29</sup>.

La qualification de cette majorité favorable à un éventuel PSM dans chaque agglomération exige que soient prises en compte les variations entre chaque cité du vote souverainiste le plus élevé jamais enregistré chez les francophones. Ce dernier permet d'établir des seuils minimaux pour chaque cité, ce qui a ensuite servi de point de départ dans la construction des scénarios. Ces seuils minimaux sont donc variables d'une cité à l'autre: seuil le plus bas de 79 % de francophones pour l'élection d'un candidat du PSM de Montréal, 81 % à Longueuil, 83 % à Laval, 90 % à Sherbrooke, 92 % à Québec et 100 % à Gatineau<sup>30</sup>. Lorsque les circonscriptions électorales comptent des proportions moindres de francophones que celles indiquées par ces seuils, les candidats souverainistes subissent alors la défaite dans 90 % des cas (les exceptions recouvrant au demeurant pour la plupart les mêmes circonscriptions d'une élection à

29. L'analyse écarte les scénarios qui incorporent des facteurs locaux qui auraient des effets majeurs sur le vote (personnalité du candidat local, enjeux locaux uniques, sous-culture politique locale particulière, etc.). Au provincial comme au fédéral, ces facteurs locaux n'ont pratiquement aucun impact sur le vote. Les facteurs nationaux sont nettement prédominants. Dans le cas municipal, les facteurs touchant toute la municipalité ont à nouveau préséance sur la multitude de facteurs locaux. La plupart des élections municipales sont d'ailleurs remportées par des «vagues» électorales conférant la quasi-totalité des sièges au parti victorieux.

30. Au cours des élections générales de 1970, 1973, 1976, 1981, 1985, 1989, 1994 et 1998, le vote péquiste le plus élevé chez les francophones fut de près de 63 % à Montréal, 62 % à Longueuil, 60 % à Laval, 56 % à Sherbrooke, 54 % à Québec. Quoique supérieur à Québec en 1970, le vote péquiste des francophones de Gatineau ne fut jamais majoritaire. Voir Serré (1997); autres calculs par l'auteur.

TABLEAU 3

RÉPARTITION POSSIBLE DES DISTRICTS ÉLECTORAUX MUNICIPAUX (DÉM)  
DANS LES NOUVELLES MUNICIPALITÉS SELON DIFFÉRENTS SEUILS LINGUISTIQUES

Municipalités	Population	% francophones		Nombre d'élus	Seuils linguistiques les plus bas jamais enregistrés (en % de francophones)*	Francophones alternant également entre PSM et PFM***			
		Effectifs bruts	Effectifs ajustés**			Vote francophone envers le PSM			
						Vague souverainiste forte	Vague souverainiste moyenne	Vague souverainiste faible	Victoire fédéraliste
						= seuils les plus bas	= seuils les plus bas + 4 %	= seuils les plus bas + 8 %	
						% des victoires (élus) remportées par le PFM			
<b>Nouvelle Montréal</b>	1 798 714	62 %	54 %		79 %				
Maire				1		100 %	100 %	100 %	100 %
Présidents d'arrondissement				27		81 %	85 %	93 %	100 %
Conseillers d'arrondissement				31		77 %	83 %	90 %	100 %
Conseillers de la ville				73		71 %	78 %	86 %	100 %

<b>Nouvelle Longueuil</b>	<b>380 800</b>	<b>84 %</b>	<b>81 %</b>	<b>81 %</b>				
Maire					1			100 %
Présidents d'arrondissement					7		43 %	100 %
Conseillers de la ville (=conseillers d'arrondissement)					42		31 %	50 %
<b>Nouvelle Gatineau</b>	<b>224 000</b>	<b>83 %</b>		<b>100 %</b>				<b>100 %</b>
Maire					1		100 %	100 %
Conseillers de la ville					17		100 %	100 %
<b>Nouvelle Sherbrooke</b>	<b>143 432</b>	<b>94 %</b>	<b>92 %</b>	<b>90 %</b>				
Maire					1		0 %	100 %
Présidents d'arrondissement					6		17 %	67 %
Conseillers d'arrondissement					23		22 %	35 %
Conseillers de la ville					19		16 %	32 %
<b>Nouvelle Québec*</b>	<b>504 000</b>	<b>98 %</b>	<b>97 %</b>	<b>92 %**</b>				
Maire					1		0 %	0 %
Présidents d'arrondissement					8		0 %	25 %
Conseillers de la ville (=conseillers d'arrondissement)					39		0 %	5 %
<b>Laval (carte de 1998)</b>	<b>326 395</b>	<b>80 %</b>	<b>78 %</b>	<b>83 %</b>				
Maire					1		100 %	100 %
Conseillers de la ville					21		48 %	76 %

Notes : \* Un écart de 3 % fut utilisé pour les calculs. \*\* Répartition égale des réponses multiples entre les francophones, les anglophones et les allophones (un tiers pour chaque groupe). La totalité des non-citoyens canadiens ont été retirés des effectifs allophones. Lorsqu'il y avait davantage de non-citoyens que d'allophones, la différence était alors soustraite au nombre de francophones ou d'anglophones, selon la majorité linguistique du DEM. \*\*\* PSM = Parti souverainiste municipal ; PFM = Parti fédéraliste municipal.

Sources : Ministère des Affaires municipales et de la Métropole ; Statistique Canada, recensement de 1996, et Serré, Pierre (1997).

l'autre). Le premier scénario reprend donc ces seuils, ce qui correspond à une forte vague souverainiste, le second leur ajoute 4% de francophones, pour une vague moyenne, et le troisième, un autre 4%, ce qui en fait un scénario de légère vague souverainiste chez les francophones. Compte tenu du faible vote souverainiste à Québec, des variations de 3% d'un scénario à l'autre ont été utilisées.

#### **2.4 Résultats : les possibilités d'alternance partisane dans les nouvelles cités**

Quelle que soit la vague souverainiste, à Montréal, comme à Gatineau et à Laval, il n'existe aucune possibilité d'alternance partisane à la mairie. À Longueuil et Sherbrooke, l'élection d'un maire souverainiste est possible seulement si une forte vague souverainiste secoue l'électorat. Or la mise sur pied d'un parti capable de prendre le pouvoir une fois par vingt ans se révèle plutôt chimérique. Seule la mairie de Québec demeure en tout temps accessible. Mais à moins d'une vague souverainiste forte ou moyenne, le PFM demeure assuré de conserver de solides assises (le quart des présidents d'arrondissement, des conseillers de la ville et d'arrondissement) lorsque expédié dans l'opposition par l'électorat.

Si l'élection d'un maire fédéraliste entraîne généralement l'élection d'une majorité de conseillers fédéralistes, ce lien n'est pourtant pas automatique du fait de la répartition spatiale des francophones dans les DÉM. En principe, un maire fédéraliste pourrait donc être accompagné de l'élection d'une majorité de conseillers de la ville souverainistes. Or, à Montréal et à Gatineau, tous les scénarios prévoient que les conseillers de la ville seront très majoritairement fédéralistes. À Laval, seule une vague forte souverainiste verrait l'envoi d'une majorité de conseillers du PSM, cependant aux prises avec un maire fédéraliste. À Longueuil et à Sherbrooke, il faudrait au moins une vague

souverainiste moyenne pour voir l'équivalent (maire fédéraliste et majorité de conseillers PSM).

Quant à Québec, où les francophones sont les moins souverainistes après Gatineau, il s'agit de la seule cité qui ne verrait pas un vote francophone même légèrement souverainiste renversé par un vote bloc des non-francophones. Toutefois, dans ce dernier cas, le PFM conserverait malgré tout un quart des représentants élus, ce que ne ferait pas un PSM en situation inverse. Or le fait d'avoir des élus expérimentés dans l'opposition comme au pouvoir constitue un avantage certain dans les affrontements partisans. Cet avantage PFM vaut d'ailleurs autant à Québec que dans les autres cités.

Mentionnons d'autre part que la répartition des sièges à Montréal, par rapport aux conseillers de la ville, est encore plus favorable aux PFM dans le cas des conseillers et des présidents d'arrondissement<sup>31</sup>. Les quatre paliers de représentation à Montréal représentent ici autant de verrous contre toute possibilité de contrôle accidentel de l'un ou l'autre palier de représentation pour des PSM.

Le mode de scrutin majoritaire avantage donc nettement les PFM – et chez ces derniers les éléments les plus radicaux – et menace d'éviction complète les PSM dans cinq des six grandes cités sous étude, à moins de fortes vagues souverainistes chez les francophones. Aucun redécoupage de la carte électorale qui respecterait les principes de base de la représentation électorale n'est susceptible de juguler les effets distordants du mode de scrutin majoritaire. La loi 170 aboutit à la consolidation d'un véritable chapelet de cités rouges qui s'étalera dorénavant de Montréal à Gatineau, en incluant plus souvent qu'autrement Laval, Longueuil et Sherbrooke<sup>32</sup>.

31. Plus la taille de l'électorat augmente, plus les profils linguistiques des unités électorales tendent vers le profil moyen de la municipalité, et plus les possibilités d'accession à la représentation diminuent pour les PSM.

## **2.5 Conquérir le pouvoir par le charisme du chef ou participer au pouvoir sous l'autorité de PFM ?**

Maints analystes et observateurs, au Québec, décrivent la politique municipale comme un champ de bataille totalement isolé des paliers politiques supérieurs. C'est le domaine des entrepreneurs en politique municipale, des chefs charismatiques qui cherchent à se tailler un royaume à leur mesure. Un chef souverainiste pourrait-il, par son seul charisme, triompher de ses adversaires fédéralistes ?

On soulignera qu'il était déjà impossible pour un chef souverainiste, dans l'ancienne ville de Montréal, d'accéder au pouvoir. Or des chefs qu'on disait « souverainistes » y sont pourtant parvenus : Jean Doré en 1986 et 1990, et Pierre Bourque en 1994 et 1998.

Cet argument ne résiste pas à l'analyse. Lorsque francophones et non-francophones partagent un même parti, que ce dernier soit souverainiste ou fédéraliste, la dynamique partisane amène les chefs de parti à rechercher l'appui massif et plus stable des non-francophones, en particulier lorsque les chefs éprouvent de sérieuses difficultés chez les francophones. Pour attirer ou conserver la clientèle non francophone chez eux, les chefs municipaux se mettent alors à multiplier les prises de position défavorables envers le français et hostiles envers tout nationalisme. L'histoire montre qu'autant Jean Doré, quand il sentit le pouvoir lui filer des mains, que Pierre Bourque, quand il perdit des appuis chez les francophones, se sont mis à courtiser l'électorat non francophone, anglophone en particulier, en faisant pression pour le retour au laisser-faire en matière linguistique et en multipliant les prises de position anti-

.....  
32. Un tiers des agglomérations hors Montréal de plus de 15 000 habitants comptent une population non francophone susceptible d'influencer les résultats électoraux (Sept-Îles, Magog, Granby, Saint-Jean-Iberville, Salaberry-de-Valleyfield, Val-d'Or et Rouyn-Noranda). Elles pourraient à leur tour assurer la prédominance fédéraliste dans leur région respective.

nationalistes<sup>33</sup>. Après avoir bénéficié d'appuis substantiels chez les francophones souverainistes, notamment pour se mettre en selle – chef de parti –, cette dernière étiquette leur apparaît alors moins payante pour la conquête du pouvoir.

Une influence quelconque au sein d'équipes fédéralistes demeure-t-elle possible pour les souverainistes ? Pourraient-ils défendre et promouvoir – sans négocier – l'appui des francophones, dont la survie est précaire et nécessite des mesures efficaces ?

L'incontournable discipline de parti qui régit la vie parlementaire municipale comme provinciale et fédérale discrédite cette hypothèse. La discipline partisane oblige les élus à se soumettre au chef, l'autorité suprême qui fait et défait les carrières politiques, *a fortiori* lorsque celui-ci est assuré de son poste de manière permanente et qu'il n'a pas à craindre d'opposition véritable. Les possibilités d'influencer de l'intérieur un PFM sont pour ainsi dire marginales pour un simple élu : le couloir des possibles est étroitement balisé par le chef ET par la majorité des élus. Tout dissident qui manifeste publiquement son désaccord sur un sujet donné est passible d'une expulsion du caucus et du parti, ce qui met habituellement un terme à sa carrière. Quant aux possibilités d'influence pour un groupe d'élus, elles ne sont tolérées que tant que les orientations fondamentales de la majorité ne sont pas menacées, auquel cas l'expulsion des éléments perturbateurs s'avère une solution d'autant plus économique que l'enracinement des partis est faible dans la population.

.....  
33. Pour Jean Doré, voir : *Le Soleil*, 28 mars 1992 ; *La Presse*, 18 mars 1992 ; 19 et 26 mai 1993. Pour Pierre Bourque, voir : *Le Devoir*, 5 novembre 1994 ; 1 février 1996 ; 7 et 19 mars 1996 ; 10 septembre 1998 ; 10 novembre 1999 ; 8 février 2000 ; *La Presse*, 24 octobre 1998 ; 16 septembre 1999 ; *Le Soleil*, 1 juin 1999.

### **3. Discussion : l'impact des nouvelles cités sur la culture politique**

La prépondérance simultanée du clivage linguistique sur les trois scènes électorales a quatre conséquences majeures. La première tient aux difficultés d'accès au pouvoir pour un parti souverainiste ainsi qu'à la réduction des possibilités de représentation pour ses candidats<sup>34</sup>.

La deuxième repose sur le lien entre ces difficultés d'une part, et la participation électorale d'autre part : plus les obstacles au changement politique sont élevés, plus l'abstentionnisme et la démobilisation augmentent, le citoyen ne croyant plus en sa propre capacité d'influencer la direction de la communauté.

La troisième conséquence découle de la marginalisation des souverainistes dans l'arène électorale : les enjeux sont principalement définis par les groupes au pouvoir, le discours politique et les politiques publiques s'ajustant en conséquence.

La quatrième conséquence réside dans le fait que la marginalisation des souverainistes et leur isolement du pouvoir nourrissent la dépolitisation, l'aliénation et le désarroi identitaire. En marge du pouvoir, exclus de la décision politique, les souverainistes sont décrits comme des éléments minoritaires perturbateurs et revanchards incapables d'accepter une volonté majoritaire. Leur nature identitaire est suspectée d'intolérance et d'ingratitude face à la bienveillante majorité canadienne. Cette situation mine le sentiment d'appartenance à la communauté francophone au bénéfice d'un sentiment d'appartenance à la majorité canadienne.

.....  
34. Impossibilité au fédéral (de par l'exclusion des souverainistes de toute participation à la gouverne de l'État canadien), difficultés plus ou moins sévères au municipal, comme démontré dans le présent texte, et possibilités au provincial, ces dernières balisées par l'impact électoral des non-francophones qui s'exerce sur cette scène électorale.

Ces caractéristiques de la structure du pouvoir au Québec se retrouvent à des degrés divers selon le clivage et les rapports démolinquistiques propres à chaque agglomération (ou chaque région). L'Outaouais<sup>35</sup> offre le cas le plus achevé au Québec de prédominance fédéraliste complète aux trois paliers politiques. Québec serait à l'autre extrême – en situation d'alternance bipartisane pure<sup>36</sup>. Par sa forte prédominance fédéraliste, Montréal se situerait entre les deux cas. En vertu de la nouvelle donne qui résulte des fusions à Montréal, Longueuil et Laval, et l'évolution démolinquistique attendue, Montréal risque de glisser de plus en plus vers le modèle outaouais<sup>37</sup>. Or celle-ci joue un rôle de locomotive pour l'ensemble du mouvement souverainiste depuis 1970<sup>38</sup>. L'impact des fusions municipales est susceptible de

- .....
35. Une prédominance qui s'alimente également à la négligence de l'Outaouais par Québec. En effet, que le gouvernement québécois soit péquiste ou libéral, son activisme y est inversement proportionnel au degré de vulnérabilité partisane de l'ensemble des circonscriptions. Comme aucune alternance politique ne force les partis provinciaux à courtiser les électeurs de la région, celle-ci est littéralement laissée à l'abandon. Sous-financée et sous-équipée en infrastructures publiques, l'Outaouais se tourne vers l'Ontario pour combler ses besoins en transport, en santé, en développement économique, sous le regard indifférent de Québec. Sous la gouverne des élites locales, la perte d'identité et l'anglicisation de la région se poursuivent, notamment par le biais de l'assimilation linguistique (lente au Québec mais rapide en Ontario) et l'intégration de l'Outaouais québécois dans la région de la Capitale nationale.
36. De fait, le « continuum québécois » que bornent les Franco-Outaouais pourrait être un « continuum canadien » qui serait vaguement borné par les francophones hors Québec.
37. Il est exact de parler de « détachement culturel » dans le cas de l'Outaouais. L'analyse du vote montre que le comportement des Franco-Outaouais a commencé à se singulariser quelque part entre 1989 et 1992, soit dans la foulée de l'échec de l'Accord du Lac Meech. D'un écart moyen (1970 à 1989, sept consultations) de 7 % entre le vote ultra-libéral des Franco-Outaouais et le vote très libéral des francophones des milieux ruraux et semi-ruraux (soit l'« Hinterland », excluant Montréal, Québec et la périphérie et l'Outaouais ; 13 % par rapport à Montréal), l'écart moyen passe à 15 % par rapport à l'Hinterland dans les quatre consultations s'étalant de 1992 à 1998 (23 % par rapport à Montréal). L'évolution est similaire pour le vote accordé au PQ.
38. Depuis 1970, le comportement électoral de tous les francophones du Québec s'est littéralement aligné sur celui des francophones du centre-ville de Montréal. Les facteurs locaux n'ont habituellement que des impacts négligeables dans la modulation des comportements électoraux, en particulier dans le cas des circonscriptions recouvrant une partie d'une RMR.

miner ce leadership. Tel est l'enjeu crucial posé par les fusions municipales.

En effet, Montréal, Longueuil et Laval offrent dorénavant aux souverainistes des possibilités beaucoup plus limitées d'accès au pouvoir municipal. Cette nouvelle donne risque fort de susciter un abstentionnisme plus élevé et une démobilisation des militants souverainistes qui devraient affecter également les paliers provincial et fédéral. La redéfinition du politique par les futurs élus municipaux de ces trois cités facilitera la propagation d'un discours résolument axé sur l'appartenance à la communauté canadienne<sup>39</sup>. Les tendances démolinguistiques à l'œuvre devraient renforcer cette nouvelle donne. La baisse du poids des francophones dans l'ensemble de la RMR de Montréal – île ET couronne<sup>40</sup> –

39. Ce dont témoigne l'Outaouais. Un sondage réalisé auprès des citoyens de Hull, Gatineau et Aylmer révélait que ce n'est pas tant l'appartenance au Québec qui fit les frais des principaux débats locaux dans la période post-référendaire de 1995-1999 que les pistes de solution permettant à la région d'éviter de tomber dans le giron d'un Québec qui s'exprimerait démocratiquement en faveur de la souveraineté. Ainsi, un total de 59 % des électeurs, dont 18 % de non-francophones, étaient favorables à la partition advenant la souveraineté, 30 % optant pour un district fédéral, 24 % pour une annexion à l'Ontario, et 4 % pour la création d'une nouvelle province canadienne (*La Presse*, 24 février 1997).

Le discours politique s'accorde avec ces préoccupations. On note ainsi les positions favorables à la création d'un district fédéral dans l'Outaouais chez deux députés provinciaux libéraux locaux, Réjean Lafrenière (Gatineau) et Robert Middlemiss (Pontiac) et chez un député libéral fédéral, Marcel Proulx (Hull-Aylmer) (*Le Droit*, 9 décembre 1999). Si quelques députés outaouais ont rejeté la partition, d'autres ont avancé des solutions originales : le député libéral provincial Robert Le Sage (Hull) se plaisait à évoquer l'annexion de l'Outaouais à l'Ontario (*Le Devoir*, 9 avril 1998), ce qui rappelle le point de vue très favorable à la partition fut également énoncé par l'ancien ministre libéral fédéral et bras droit de Pierre Elliott Trudeau, Marc Lalonde (*Le Devoir*, 29 janvier 1997).

40. Selon les prévisions de Marc Termote, les francophones verront leur poids relatif diminuer dans l'ensemble de la RMR de 2,7 % entre 1996 et 2021, et de 3,4 % entre 2021 et 2041. Les francophones passeraient de 69,8 % de la population métropolitaine en 1996 à 67,1 % puis à 63,7 % en 2041. Sur l'île, la diminution serait plus spectaculaire : aux mêmes dates, les francophones passeraient de 55,6 % à 49,7 %, puis à 45,4 %. Le poids des francophones reculerait même en couronne : 85,9 % en 1996, 85,0 % en 2021, et 83,2 % en 2041. Voir Marc Termote, avec la collaboration de Jacques Ledent, *Perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle. Implications pour le français langue d'usage public*, Montréal, rapport soumis au Conseil de la langue française, INRS-Urbanisation, 15 septembre 1999. Données tirées du scénario 17, à 32 000 immigrants par année, le plus probable, écrivait Termote.

est enclenchée, ce qui ne manquera pas d'accélérer la marginalisation des francophones et de miner les sentiments d'appartenance à la communauté francophone.

#### **4. Conclusion : la structure de pouvoir et la culture politique des francophones**

Les fusions ont doublé ou triplé la taille des principales villes du Québec tout en affaiblissant le caractère français des villes centrales. Premier lieu de maillage avec le secteur privé, les municipalités sont aussi le premier niveau de réseautage des factions souverainiste et fédéraliste, jouent le rôle d'école de formation des futurs députés provinciaux et fédéraux et de recyclage des élus défaits.

Ces attributs essentiels de la scène municipale rendent déjà plausibles les possibilités de débordement du clivage linguistique provincial. À cela on doit rajouter le rapport particulier qu'entretiennent les anglophones face aux municipalités. Les porte-parole des villes bilingues considèrent les fusions municipales comme une attaque directe contre les institutions traditionnellement contrôlées par les anglophones. Assurer la prédominance du français ne peut se faire qu'au sacrifice des droits selon les uns, des privilèges selon les autres, consentis aux anciennes villes bilingues, et nécessairement à l'encontre de l'opinion publique anglophone, d'où une crise de légitimité. C'est à cela que tentera de répondre le prochain maire de Montréal : les élections municipales de novembre 2001 sont une étape dans la demande de réparation pour les torts subis.

L'accession au pouvoir pour un PSM sera quasi impossible dans la plupart des grandes agglomérations. Les PSM sont écartés de tout accès au pouvoir à Gatineau, à Montréal (par un système d'élection à quatre verrous), de même qu'à Laval. Ils éprouveront des difficultés presque insurmontables à Longueuil et à Sherbrooke, et devront composer avec un léger handicap à Québec. Dans le cas de ces

cinq premières cités, l'absence ou la faiblesse des souverainistes créera de véritables dynasties libérales, tout au plus animées par des querelles de pouvoir entre clans libéraux. Les nouvelles structures politiques offriront au PLQ et au PLC une abondance de postes électifs donnant un accès privilégié aux postes de commande de la société québécoise. Les fusions renforceront la place des fédéralistes au sein de la structure du pouvoir du Québec<sup>41</sup>.

L'élection à répétition de partis et de candidats fédéralistes dans les plus grandes agglomérations devrait susciter la démobilisation chez les forces souverainistes, renforcer le discours fédéraliste et faciliter l'élection de candidats de même allégeance aux deux autres paliers politiques. Les triples prédominances fédéralistes (municipale, provinciale et fédérale) dans chacune des cités constitueront un véritable carcan politique créé par le mode de scrutin majoritaire qui maintiendra une forte pression sur le mouvement souverainiste. L'encadrement temporisateur qu'exercerait un gouvernement souverainiste serait immédiatement remis en question par l'avènement au pouvoir du Parti libéral du Québec<sup>42</sup>. Dans cette éventualité, toute politique libérale favorable à l'intégration du Québec au sein du Canada, fût-ce au prix des intérêts fondamentaux de la majorité francophone, serait clairement appuyée sinon appelée par les élus municipaux.

L'unanimité des dirigeants élus ne se fera pas sans accorder davantage de légitimité à des idées contraires aux

41. Andrée Boucher, mairesse de Sainte-Foy et candidate à la mairie de Québec, s'ouvrait ainsi de ses intentions advenant sa victoire : 1) remise en place du drapeau canadien dans la salle de réunion du conseil de ville ; 2) adoption d'un ton beaucoup plus dur face à Québec dans la négociation d'un nouveau pacte fiscal ; 3) invitation et encouragements envers les députés fédéraux pour une présence accrue à Québec ; 4) virage à droite en politique municipale : fin du droit de grève chez les employés municipaux, redistribution des pouvoirs fiscaux aux arrondissements pour préserver le statu quo fiscal dans le partage des passifs et des obligations sociales de la nouvelle ville. La mairesse vantait également aux électeurs les mérites d'une alliance Montréal-Québec, qu'elle considérait capable de faire plier le gouvernement québécois (*Le Soleil*, 18 octobre 2001).

intérêts fondamentaux de la communauté francophone. La difficulté, pour les représentants souverainistes, consistera à conserver des positions politiques cohérentes avec la défense des intérêts fondamentaux des francophones promue par les militants tout en évitant la marginalisation. Ce dernier objectif les obligera à jeter de plus en plus de lest, faisant d'eux le cheval de Troie de l'attachement au Canada et de l'effacement du peuple québécois<sup>43</sup>. Des dirigeants souverainistes mais incohérents, voire inopérants politiquement préparent la mutation de la culture politique des Québécois.

Les fusions municipales constituent une réforme juste et nécessaire notamment en matière de répartition du

42. L'ex-ministre libéral responsable des affaires municipales et de la loi 101, Claude Ryan, exprimait ainsi ses vues sur l'aspect linguistique des fusions municipales: « L'ancien ministre libéral des Affaires municipales, Claude Ryan, souhaite le maintien du statut bilingue reconnu à quatorze municipalités sur l'île de Montréal et prône que le bilinguisme soit étendu à certains quartiers dans le cadre d'une éventuelle fusion des villes. M. Ryan estime même qu'il ne faut pas hésiter à amender la loi 101. Du même souffle, il affirme qu'il n'est pas souhaitable que le gouvernement du Parti québécois intervienne, d'autant plus que les obsessions linguistiques de Québec freinent la nécessaire étude du regroupement en une ou plusieurs villes de l'île de Montréal. "Connaissant les flottements et les préjugés qui caractérisent ce gouvernement en matière linguistique, je ne suis pas prêt à leur donner aveuglément la possibilité de tripoter dans ce dossier-là. On est bien quand ils ne s'en occupent pas trop", a déclaré Claude Ryan. » (*Le Devoir*, 8 octobre 1999).


43. Un exemple: les positions du PQ sur le bilinguisme en 1993. Les prédispositions de certains dirigeants souverainistes ont donné prise au discours du gouvernement libéral de Robert Bourassa prétendant que le bilinguisme est l'une des caractéristiques fondamentales des sociétés ouvertes, tolérantes et capables de changement. C'est satisfait et encouragé par les prises de position publiques de Jean Doré, Pierre Marc Johnson, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau à l'occasion du jugement que Robert Bourassa légitimait ses propres orientations en matière linguistique:

*« Il y a eu évolution de l'opinion publique », a dit M. Bourassa à l'issue du conseil général du PLQ tenu en fin de semaine. M. Bourassa a d'ailleurs nommé trois personnalités politiques qui avaient critiqué l'adoption de la loi 178 en 1988 et qui approuvent maintenant le retour à l'affichage bilingue: le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard, l'ex-chef du Parti québécois Pierre Marc Johnson et le maire de Montréal Jean Doré. "Et ce ne sont pas des libéraux" (...). M. Bourassa a même invoqué le chef de l'opposition Jacques Parizeau qui se dit "gêné" par certaines dispositions de la loi 101. Enfin, la récente décision du Comité des droits de la personne des Nations unies a influencé plusieurs Québécois, même si "ce ne fut pas le facteur déterminant" dans le changement élaboré par le gouvernement, a noté M. Bourassa. »* (*Le Droit*, 26 avril 1993).

fardeau fiscal, de redistribution des ressources et de planification urbaine. Cette réforme doit cependant être complétée par l'adoption d'un mode de scrutin de type proportionnel<sup>44</sup>, lequel désenclaverait les francophones, pris en tenailles aux trois paliers de représentation, en particulier là où, dans les milieux à composante non francophone, ils ont le plus besoin d'aide. Le mode de scrutin majoritaire établit une dynamique électorale où les francophones trouvent leur minorisation, où les anglophones radicaux prédominent sur les francophones fédéralistes, sur les allophones, et sur les autres anglophones. Un mode de scrutin proportionnel briserait cette hiérarchisation des groupes au sein de la structure du pouvoir de la société québécoise, transformerait la culture politique des francophones en culture de majorité, et permettrait aux francophones de reconquérir l'arène politique et d'y reprendre une place conforme à leur poids démographique. ◊

.....

44. Pour plus de renseignements sur l'intérêt d'un mode de scrutin proportionnel, voir les articles de P. Serré, « Une réforme technocratique sans dimension démocratique ? », dans *L'Action nationale*, décembre 2000. et « Une île une ville » et la minorisation des francophones », dans *L'Action nationale*, octobre 1999.

 **Louis Cornellier, Éric Cornellier,  
Dominique Cornellier**

***Folklore, Avant-propos de Serge Cantin,***  
Montréal, Lanctôt Éditeur, 2001, 80 p.

---


Il est difficile de parler de la poésie. Peut-être parce que son domaine est celui du non-dit, de l'indicible. Pour bien parler de la poésie, il faudrait nommer ce qui passe entre les mots, derrière les images, ce qui est autre, justement, qui échappe à nos classements et à nos catégories et qui est comme une présence de l'être. Car la poésie n'imité rien, elle invente tout, elle s'invente elle-même, elle est création.

Voici donc trois poètes, trois frères qui prennent ensemble la parole. Trois voix québécoises qui s'élèvent de l'histoire, de la société, du sol québécois. Leur poésie est comme une musique de mots, d'images, d'intonations, d'impressions, qui traduit une parfaite acceptation de la réalité, un consentement à une grande aventure dont les données complètes nous échappent. « Folklore » annonce

le titre. Chant, plutôt, cérémonial d'un monde à venir, d'un Québec qui se fait, peut-être.

Ce beau petit livre, d'une présentation parfaite, est édité par Danielle Shelton, chez Lanctôt Éditeur. Serge Cantin écrit dans l'Avant-propos: « Il n'est pas indifférent que ce chant du monde nous parvienne aujourd'hui d'une région, de l'arrière-pays de Lanaudière. J'y vois pour ma part la promesse d'un retour aux sources du pays réel, l'annonce d'une lente réappropriation de notre temps et de notre espace ».

Paul-Émile Roy

 **Pierre Bertrand**

*Éloge de la fragilité*, Montréal, Liber, 2000, 211 p.

---

Pierre Bertrand est un philosophe qui poursuit inlassablement une œuvre philosophique impressionnante tant par la qualité que par l'étendue des champs qu'elle explore. Si j'avais à décrire sa démarche, je dirais qu'elle est une tentative d'exprimer l'exultation et l'interrogation d'un homme qui ne cesse de s'étonner du fait qu'il existe. La vie est là, en nous, autour de nous, insaisissable, inexplicable, irréductible à la raison et à la pensée, et pourtant rayonnante, proliférante, suffisante, inépuisable.


Pierre Bertrand est un philosophe lyrique, un mystique panthéiste, et avant tout, un écrivain prolifique qui nous a donné une vingtaine d'ouvrages précieux. Écrire est pour lui d'« une nécessité vitale ». Pas un devoir, mais une poussée, une impulsion, une injonction de l'élan vital. Écrire pour plonger dans la réalité, pour l'assumer. Écrire, non pour expliquer, pour exprimer ou défendre des idées, mais pour toucher du doigt l'indicible, l'impensable, pour l'assumer dans un acte de création qui est toujours à recommencer. Nous sommes toujours débordés par la réalité, habités par le sentiment de notre impuissance, incapables de nous fixer dans une appropriation définitive de l'être. L'homme

se réalise dans l'acceptation de cette fragilité, spécialement par l'acte d'écrire qui est création, qui ne donne pas de réponses à nos interrogations, mais qui est lui-même une réponse.

Que savons-nous de l'être, de l'existence ? Tout est étrange, mystérieux, inexplicable. Faut-il s'en indigner, se révolter ? Bien au contraire. C'est cet inconnu dans lequel nous baignons qui rend l'existence merveilleuse. L'homme ne sait pas mais il « éprouve ». « Il tâtonne, il titube, il erre, il avance, comme les planètes, comme les galaxies. Il flotte avec la terre dans le ciel étoilé » (p. 207). Il ne comprend pas mais il peut contempler. Il ne domine pas le monde mais il est « avec les autres êtres, les humains, les pierres, les plantes, les animaux ». C'est à cette expérience de ce qui est, de ce qui devient, que sa joie s'alimente, et elle est toujours nouvelle.

L'œuvre de Bertrand est une invitation à nous joindre à la grande fête de l'existence. Elle en est déjà la célébration somptueuse.

Paul-Émile Roy

 **Raymond Lemieux, Jean-Paul Montminy**

***Le catholicisme québécois***, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC, Coll. Diagnostic, 2001, 144 p.

---

Les deux auteurs sont des sociologues, professeurs à l'Université Laval. Ils apportent, dans cet ouvrage, une précieuse contribution à l'intelligence de l'évolution du Québec depuis la Révolution tranquille.

Comme le titre du livre l'indique, ce qu'ils étudient, c'est le catholicisme québécois. Ils dénoncent le mythe de la grande noirceur des siècles passés, selon lequel une chape de plomb aurait été « imposée » aux consciences individuelles et au dynamisme culturel par une institution totalitaire. » La plupart de ces idées, soutiennent-ils, « dans

leur expression totalitaire, ne survivent pas longtemps à l'analyse historique » (p. 11). Cette vue négative de notre passé, serait selon eux une projection de nos malaises actuels. De même, ils mettent en question la vision d'un Québec contemporain « complètement sécularisé ».

Pour Lemieux et Montminy, le catholicisme est la « matrice culturelle » du Québec. Il faut accepter cette réalité si l'on veut comprendre quelque chose à notre histoire. Contrairement à ce que d'autres en pensent, la rupture de 1760 a été pour nous profonde, et nous avons dû l'assumer tant bien que mal. L'identité canadienne-française s'est trouvée en état de siège, et nous avons dû composer avec la situation qui nous était faite. Puis la modernité est arrivée avec la Révolution tranquille. L'Église a connu alors trois chocs majeurs : la sécularisation, un vent réformateur, le choc des mass-médias. La société québécoise traditionnelle en a été ébranlée mais la rupture n'est peut-être pas aussi radicale qu'on pourrait l'imaginer. Dans un contexte nouveau, les mêmes comportements se perpétuent malgré les apparences. L'indifférence, l'adaptation sans critique aux impératifs de la *modernité*, voire la diffamation des valeurs anciennes, à priori, ne supposent pas davantage d'intériorisation et de liberté de jugement que la supposée soumission béate au catholicisme de masse l'exigeait » (p. 78-79).

Qu'arrivera-t-il du catholicisme québécois dans le troisième millénaire ? Les auteurs ne veulent pas jouer aux prophètes. Ils notent que les rapports du christianisme à la culture seront difficiles du fait que cette culture est réglée par les marchés plutôt que par les traditions » (p. 95). Les « institutions traditionnelles du sens » se trouvent dans une situation difficile et on ne peut prévoir comment elles tireront leur carte du jeu. On peut constater dès maintenant que la religion est marginalisée dans notre société sécularisée, ce qui ne signifie par qu'elle n'ait pas de vigueur. Cette vigueur s'exprime par un foisonnement d'expériences de toutes sortes, pas seulement au Québec,

mais dans le monde entier. Mais les représentations religieuses sont soumises à un dérèglement général parce qu'elles ne sont plus comme autrefois rattachées à une tradition et régies par « des institutions à l'autorité reconnue de tous ».

On comprend que se pose un sérieux problème d'identité. Qu'advient-il de la foi catholique dans ce contexte? En quoi se distingue-t-elle de toutes les expériences religieuses qui foisonnent?

De plus, le changement n'est pas toujours une forme de renouvellement. Le conformisme qui avait été dénoncé au moment de la Révolution tranquille, « est passé de la culture religieuse à la culture séculière » (p. 108). Et on peut se demander ce qu'il adviendra des « finalités humanistes, culturelles, et spirituelles » alors que la culture commune dispensée par les institutions scolaires, privées ou publiques est essentiellement « une culture de marché » portée par « un système obsédé d'apprentissages fonctionnels et de savoirs opérationnels » (p. 114).

Il est impossible de relever ici toutes les questions que soulèvent Raymond Lemieux et Jean-Paul Montminy, et tous les aperçus qu'ils ouvrent sur l'avenir de la société québécoise. Leur livre pose les jalons d'une réflexion féconde et contribue certainement à apporter beaucoup de lucidité et de sérénité dans les débats. « Tout est donc à faire, la réflexion ne fait que commencer » (p. 121).

Paul-Émile Roy

# PASSEZ À L'HISTOIRE !

Depuis 1985, *Cap-aux-Diamants* vous présente les multiples facettes de l'histoire du Québec. Chaque parution explore une thématique captivante. Découvrez la grande ou la petite histoire d'ici racontée par des auteurs choisis pour leur compétence. De plus, retrouvez une multitude de photographies et illustrations d'époque. Alors...

**Passez à l'histoire  
et abonnez-vous !**

**JE M'ABONNE** (Taxes incluses)

Pour 1 an  (4 N<sup>os</sup> 30\$), pour 2 ans  (8 N<sup>os</sup> 55\$)

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

PROV. \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_

TÉL.: (     ) \_\_\_\_\_

(Vous recevrez le prochain No: Mars, juin, septembre ou décembre)

LA REVUE  
D'HISTOIRE  
DU QUÉBEC

**CAP-AUX-DIAMANTS**

**POUR VOUS ABONNER**

Par téléphone : (418) 656-5040

Par télécopieur : (418) 656-7282

Par la poste :

C.P. 26, succ. Haute-Ville

Québec QC G1R 4M8

## Éliminer la pauvreté c'est possible



















Rêver logique












Changer le monde


Vivre sa citoyenneté

**WWW.PAUVRETE.QC.CA**


-  **Lionel Bernier**  
*La bataille de Forillon*, Roman, Fides, 2001, 562 p.
-  **Josiane Boulad-Ayoub et François Blanchard**  
*Les grandes figures du monde moderne*, Presses de l'Université Laval, L'Harmattan, 2001, 579 p.
-  **Marc Brière**  
*Le Québec, Quel Québec?* Dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois, Stanké, 2001, 325 p.
-  **Daniel Cuccioletta**  
*L'américanité et les Amériques*, Éditions de l'IQRC, 2001, 256 p.
-  **Pierre Duchesne**  
*Jacques Parizeau - Le croisé*, Biographie (1930-1970), Québec/Amérique, 2001, 624 p.
-  **Bernard Dorin**  
*Appelez-moi Excellence*, Stanké, 2001, 328 p.

-  **Mikhaël Elbaz et Denise Helly**  
*Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*, Éditions L'Harmattan, Presses de l'Université Laval, 2001, 260 p.
-  **Jean Ferguson**  
*J'ai mal à la langue de mon pays*, De Beaumont Éditeur, 2000, 78 p.
-  **Jean-Claude Germain**  
*De tous les plaisirs, lire est le plus fou*, Isabelle Quentin Éditeur, 2001, 130 p.
-  **Guy Giroux, (Sous la direction de)**  
*L'État, la société civile et l'économie*, Éditions L'Harmattan / Les Presses de l'Université Laval, 2001, 252 p.
-  **Pierre Godin, René Lévesque**  
*L'espoir et le chagrin, 1976-1980, Tome III*, Boréal, 632 p.
-  **David Icke**  
*Le plus grand secret, le livre qui transformera le monde*, tomes 1 et 2, Louise Courteau Éditrice, 2001, 413 p./381 p.
-  **Michael Ignatieff**  
*L'honneur du guerrier, Guerre ethnique et conscience moderne*, Presses de l'Université Laval / La Découverte, 2001, 209 p.
-  **Naim Kattan**  
*L'écrivain migrant, essais sur des cités et des hommes*, Collection Constantes, HMH, 2001, 203 p.
-  **Jacques Keable**  
*La vraie vie, Ce que tout jeune devrait savoir sur le monde du travail et qu'on ne lui dit pas!*, Lanctôt Éditeur, 2001, 184 p.
-  **Diane Lamoureux**  
*L'amère patrie, Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Éditions du remue-ménage, 2001, 181 p.

-  **Nicolas Landry, Nicole Lang**  
*Histoire de l'Acadie*, Septentrion, 2001, 335 p.
-  **Léo-Paul Lauzon**  
*Contes et comptes du Prof Lauzon, Le néolibéralisme dénoncé net, fret, sec!*, Lanctôt Éditeur, 2001, 246 p.
-  **Frédéric Lesemann, Yves Boisvert, Diane Saint-Pierre**  
*Participer à l'évolution des sciences sociales, Un défi pour les partenaires de la recherche*, Éditions de l'IQRC, 2001, 146 p.
-  **Daniel Mercure**  
*Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation*, Presses de l'Université Laval, 2001, 360 p.
-  **Antonio Nicaso et Lee Lamothe**  
*Les liens du sang*, Éditions de l'Homme, 2001, 416 p.
-  **Léonard Otis**  
*Une forêt pour vivre*, Éditions de la Pleine Lune, 2001, 210 p.
-  **Stéphane Paquin**  
*La revanche des petites nations*, VLB Éditeur, 2001, 219 p.
-  **B. Guy Peters et Donald J. Savoie (Sous la direction de)**  
*La gouvernance au XXI<sup>e</sup> siècle: revitaliser la fonction publique*, Presses de l'Université Laval, 344 p.
-  **Jean-Denis Robillard**  
*Combien de fois encore, Les relations conflictuelles Canada/Québec depuis les 50 dernières années*, JDR Éditions, 2001, 656 p.
-  **Michel Sarra-Bournet (sous la direction de)**  
*Les nationalismes au Québec du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Presses de l'Université Laval, 2001, 364 p.
-  **Philippe Schnobb**  
*Faire-part pour mariages forcés; Le passé, le présent et l'avenir des 36 villes qui vont devenir Montréal et Longueuil*, Lanctôt Éditeur, 2001, 256 p.

 **Claude Sorbets, Jean-Pierre Augustin**

*Valeurs de sociétés, Préférences politiques et références culturelles au Canada*, Presses de l'Université Laval / Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 2001, 362 p.

 **Marcel Trudel**

*Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, HMH, Cahiers du Québec, 2001, 330 p.



Robert Bourget,  
Président

**LAMOND**



75<sup>e</sup>  
ANNIVERSAIRE

125, rue Alfred, C.P. 690,  
St-Gabriel-de-Brandon, Qc, Canada J0K 2N0

Téléphone: 1-800-567-9771 (450) 835-9771

Télécopieur: 1-800-473-5154 (450) 835-9410

Courriel: [clamond@pandore.qc.ca](mailto:clamond@pandore.qc.ca) Site web: <http://www.lamond.ca>

Manufacturier de bijouterie emblématique

*Avec les employé(e)s de la SAQ,  
la vente aux mineurs, c'est non!  
Mais la souveraineté, c'est oui!*



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ  
1065, rue St-Denis, Montréal H2X 3J3 • Téléphone: (514) 849-7754  
extérieur de Montréal 1-800-361-8427 • Télécopieur: (514) 849-7914



**BLC**

**VALEURS MOBILIÈRES**

UNE FILIALE DE LA BANQUE LAURENTIENNE

Marc Colpron  
Conseiller en placements

1981, av. McGill College,  
bureau 100  
Montréal (Québec) H3A 3K3  
Tél.: (514) 350-3047

**TRANSLATEX<sup>+</sup>**  
**Communications**

RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

**Claude Ghanimé**

1669, rue Cartier, Longueuil (Québec) J4K 4E2

Téléphone: (450) 463-0204 • Télécopieur: (450) 463-0227

Courriel: [translate.com@sympatico.ca](mailto:translate.com@sympatico.ca)



OPTIMUM GESTION DE PLACEMENTS INC.

*confiance stratégie performance*

- Gestion active en actions et en obligations
- Gestion équilibrée
- Gestion indicielle
- Gestion privée

En **actions canadiennes** et en **obligations**, nos performances annuelles composées se classent au **premier quartile** sur la période de 3 ans terminée le 31 décembre 2000, selon l'ensemble des sondages publiés sur les performances des gestionnaires de caisses de retraite.

Pour de plus amples informations:

Sophie Lemieux, M. Sc., Directrice, Développement des affaires  
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1740, Montréal (Québec) Canada H3A 3G5  
Téléphone : (514) 288-7545 Télécopieur : (514) 288-4280 [www.groupe-optimum.com](http://www.groupe-optimum.com)

Note : Au 31 décembre 2000, la performance annuelle composée sur 3 ans est de 14,2% en actions canadiennes et de 6,3% en obligations. Ces performances sont des rendements antérieurs et ne laissent présager en rien les rendements futurs.

© Marque de commerce de Groupe Optimum Inc. utilisée sous licence.

Chaque semaine, plus de 1200 personnes reçoivent *le Bulletin du lundi* par courrier électronique. Pour les lecteurs qui ne sont pas encore branchés à Internet, les voici reproduits ici.

## Le temps est venu de se commettre

Au moment où d'inquiétants bruits de bottes laissent le monde entier s'engoncer dans une angoissante perplexité il est plus nécessaire que jamais de réaffirmer que la vie et l'accueil de la vie sont pour nous des valeurs fondamentales. Il est temps de faire les gestes qui placeront ces valeurs au fondement de nos politiques sociales et de notre conception de la solidarité. Le Québec a besoin d'un régime de congé parental conforme à ses intérêts nationaux. Or il en est encore réduit aux lamentations.

Le Regroupement pour un régime québécois d'assurance parentale (*Le Devoir* du 21 septembre) en est ainsi encore condamné, plus de cinq ans après qu'un consensus ferme ait officialisé lors d'un Sommet économique, à quémander un entretien avec Jean Chrétien pour le « sensibiliser » au consensus québécois. Le Regroupement, qui rassemble une quinzaine d'organisations, se présente avec une pétition qui a recueilli plus de 72 000 signatures. C'est

une énergie très considérable qui a été dépensée dans un dossier qu'Ottawa considère pourtant comme réglé.

Il y a un régime canadien de congé parental. Si Québec veut le bonifier, il n'en tient qu'au gouvernement provincial de le faire. Le dédoublement des structures à même les impôts que nous payons, telle est la réponse canadienne. Le Canada fait les choses comme il l'entend et poursuit les objectifs qui sont les siens. Peu lui importe que les Québécois et les Québécoises ne s'y reconnaissent pas, qu'ils doivent composer avec un régime moins généreux que celui sur lequel tout le monde s'entend. Peu lui chaut que nous considérions inacceptable que le régime exclue les travailleuses et travailleurs autonomes et les employés à temps partiel. La conception *canadian* de la solidarité les laisse sur le carreau, la population québécoise devrait en prendre acte et rester à sa place.

Le Québec soliloque. Dans ce dossier comme dans tous les autres. Le Canada n'a rien à faire de sa voix et de ses préoccupations. Au mieux, la condescendance permettra de temporiser. Et c'est bien ce qu'on a servi à la ministre Goupil dont *le Devoir* rapporte l'étonnement devant l'ignorance des représentants d'Ottawa des divers aspects du dossier québécois. Elle en aura été réduite aux figures imposées : la ministre québécoise a réitéré son intention de poursuivre ses efforts pour essayer de convaincre ses homologues provinciaux de porter attention voire de souscrire aux objectifs québécois.

Même si le Québec est prêt et que ses priorités sont claires, voilà donc que la province devra attendre que les autres provinces daignent l'accompagner pour faire pression sur Ottawa. Jamais Ottawa ne fera le moindre geste en fonction de nos priorités propres. Au plus, il ne ressortira de tout cela qu'un compromis, une « patente » qui ne sera jamais qu'un bricolage inadéquat où nos priorités auront été soumises à l'acceptation d'une majorité qui n'a que faire de ce que nous sommes et voulons devenir. On est à

des années-lumière de l'action dont l'urgence s'impose. Cette voie est contraire aux intérêts du Québec.

Il y a quelque chose de profondément humiliant à voir la ministre d'un gouvernement souverainiste réduite à refaire pareilles simagrées. Québec doit bouger, agir unilatéralement. Le temps des jérémiades est révolu. Il faut créer notre propre régime, le faire malgré Ottawa. Il faut forcer le jeu, lancer les mesures que l'état de notre démographie requiert de toute urgence. Il nous faut un régime qui saura témoigner de notre volonté collective de faire un immense effort d'accompagnement de ceux et celles qui accueillent la vie.

Il faut cesser de laisser le Canada nous dicter nos priorités de développement. Québec doit lancer le régime dont les paramètres font l'objet d'un consensus ferme. Les fonds seront insuffisants? Qu'à cela ne tienne! Il faut démarrer le régime (en le finançant à même les cotisations d'employeur que Québec verse à la caisse fédérale d'assurance-emploi) et exiger qu'Ottawa rende à une caisse québécoise la part de nos impôts requise pour en assurer la pérennité. Il faut procéder par le fait accompli. On verra alors si les fédéralistes auront l'appui des Québécois et Québécoises lorsqu'ils leur demanderont de renoncer à un régime conforme à leurs besoins et aspirations pour se ranger derrière le programme « national » du Canada de l'exclusion. On verra alors le poids des arguments larmoyants sur l'attachement aux montagnes Rocheuses...

Il faut exiger de Québec qu'il gouverne en fonction de nos intérêts nationaux. Le temps n'est plus aux tergiversations. L'audace qu'il faut pour mettre sur pied notre régime national de congé parental représente bien peu de choses en comparaison de celle qu'il faudra pour faire la souveraineté. Les appels au dépassement ne seront crédibles que lorsqu'ils prendront appui sur des actes fondateurs. Nous n'avons pas besoin d'un gouvernement souverainiste pour

consentir à l'impuissance et nous enfermer dans la rhétorique compensatoire. Le temps est venu de se commettre.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 1<sup>er</sup> octobre 2001  
.....

## **Pensée magique pour un alibi de démission**

Les libéraux de Jean Charest viennent de réinventer le bouton à quatre trous. Les journaux rapportaient cette semaine que le Parti libéral du Québec soumettra à la Commission sur le déséquilibre fiscal un mémoire qui recommandera que le Québec « fasse preuve de leadership » et se lance dans la construction d'un front commun des provinces pour réclamer d'Ottawa le transfert de points d'impôt aux provinces pour financer les programmes sociaux et de santé. Il s'agirait « d'un mouvement irréversible » des provinces auquel Ottawa ne pourra résister selon le leader maximo de la soumission constitutionnelle.

D'où lui vient cette confiance inébranlable ? Dans notre merveilleux statut de province. Une province pas tout à fait comme les autres, reconnaît-il. Une province qui se distingue par une caractéristique époustouflante : « Le Québec est traditionnellement celui qui propose des nouvelles solutions, a dit M. Charest. Nous sommes à un carrefour des provinces, entre l'Est et l'Ouest, les plus et les moins riches, les plus et les moins grosses. » (*La presse*, 4 octobre 2001). Le journal rapporte que l'audace libérale n'a pas de limites : le mémoire du PLQ propose même de revoir la méthode de calcul de la péréquation.

### **Tout le monde aux abris !**

Le vide vient de se revêtir de ses plus beaux atours. Les libéraux vont comparaître devant la commission Séguin en faisant comme si l'ordre constitutionnel canadien allait de

soi. Le PLQ ne s'inquiète plus guère de ce que le Canada ne reconnaît pas le Québec. Il fait comme si les dés n'étaient pas pipés, comme si le jeu constitutionnel était franc et clair. Le rapatriement unilatéral, une constitution qui ne reconnaît pas l'existence de notre peuple? Des vétilles. Les libéraux s'occupent des vraies affaires. Les problèmes fiscaux ne sont pas reliés à la domination politique, tout ne serait qu'une affaire d'arrangement administratif. La démarche unitaire d'Ottawa qui fait du chantage aux « normes nationales » pour rationner le Québec à même nos impôts? L'adhésion de toutes les provinces à l'Union sociale canadienne en dépit du refus du Québec? Des détails. Ce ne sont là que des arguments pour séparatistes.

Les vertus de la soumission seront nombreuses. Jean Charest fera virer le Canada comme vire le vent. La position des libéraux tient de l'angélisme le plus délirant. Pourquoi diable Ottawa, qui piétine sans vergogne les compétences constitutionnelles au mépris des règles qu'il a pourtant imposées au Québec, se mettrait-il tout à coup à pratiquer la vertu que lui prêche Jean Charest?

La réponse est simple : parce que Jean Charest ne ménagerait aucune profession de foi à l'égard d'un gouvernement central hostile à la différence québécoise, parce que son attachement inconditionnel lui ferait toujours minimiser l'impact des gestes d'Ottawa. Parce que, en définitive, les libéraux du Québec sont prêts à accepter n'importe quoi parce qu'ils ne reconnaissent aucune exigence politique à la défense des intérêts nationaux du Québec. Aucune perte ne sera jamais assez grande pour les amener à remettre en cause le lien canadien. Rien ne les empêchera jamais de dire qu'il faut être patient, même quand notre population souffre des gestes d'Ottawa. Ils seront toujours volontaires pour s'activer dans les comités de révision des modes de calculs pendant qu'Ottawa utilisera nos impôts pour saper le système québécois et imposer ses normes « nationales ».

Le Parti libéral du Québec n'a plus de programme politique. La gestion du déclin du Québec dans un régime unitaire lui suffit comme horizon. Devant l'urgence qui s'impose pour doter notre système de santé des ressources requises par les défis que nous dressent notre démographie et notre conception de la solidarité sociale, le PLQ nous propose de recommencer à discuter avec Ottawa en faisant semblant de croire que les problèmes du présent ne résultent pas de sa conduite de toujours. Pensée magique pour travestir un alibi de démission.

Le Parti libéral du Québec n'est plus désormais que le fou d'un roi nu. Il ambitionne de gouverner le Québec en servant d'abord le Canada. Pendant qu'il glose sur le bouton à quatre trous Ottawa et la majorité *canadian* se taillent un nouveau costume.

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 9 octobre 2001  
.....

## La danse à dix

Le Parti libéral du Québec est toujours à la recherche du simulacre qui lui permettra de se présenter devant les électeurs avec un pseudo-programme politique. Voilà déjà un bon moment que le coup du nouvel adjectif est devenu inefficace : fédéralisme coopératif ? La blague ! Que dirions-nous de la cogestion des programmes ? C'est à voir. Et voilà un nouveau ballon d'essai. Jean Charest y est donc allé d'une nouvelle idée brillante pour relever les défis du présent et ouvrir les chemins de l'avenir : un Conseil de la fédération.

Le PLQ serait-il en train de se faire promoteur de changements constitutionnels ? Jamais de la vie. Les libéraux s'occupent des « vraies affaires. » « Pas de changements législatifs, pas de changements constitutionnels, et le respect intégral des compétences de chaque gouverne-

ment » a déclaré Jean Charest (*La Presse* 10 octobre 2001). Autant dire que le Conseil restera inoffensif : Ottawa ne respecte pas les compétences, les provinces canadiennes non seulement s'en accommodent, mais elles l'ont encouragé à s'immiscer là où il le veut en signant l'Union sociale canadienne.

Mais les libéraux aiment beaucoup parler pour redire leur confiance au Canada. Le Conseil n'est pas encore né que déjà ils en font une espèce de club de conversation sur les réalités canadiennes. La chose est pitoyable. Elle serait même risible si le propos ne faisait qu'illustrer la médiocrité et l'indigence intellectuelle. Force est cependant de le prendre au sérieux car se dessine dans les déclarations de Jean Charest une grave admission. Une démission qui pourrait avoir des conséquences très lourdes sur l'État du Québec et l'avenir de notre système de santé.

« L'objectif est de faire en sorte qu'avec l'union sociale et la santé, on puisse pratiquer une forme de cogestion qui permette aux deux niveaux de gouvernement de s'occuper de l'application et de l'interprétation de la Loi sur la santé » a poursuivi l'aspirant au titre de *Great Canadian* et ci-devant chef de la succursale libérale. On comprend de son propos que le fait que le Québec ne soit pas signataire de l'entente sur l'union sociale ne constitue guère un obstacle significatif. Quant on s'en fait si peu avec un fait si lourd c'est bien qu'on y consent. Le PLQ veut adhérer. Le Conseil de la fédération, ce n'est qu'un paravent derrière lequel il s'abrite pour offrir une reddition sans condition.

Le même article de *La Presse* nous apprend que Jean Charest va prendre le bâton du pèlerin et se rendre discuter du Conseil avec ses « homologues des provinces atlantiques ». On doit donc comprendre que les chefs de l'opposition des provinces maritimes vont prendre un scotch en discutant de l'idée de se former un nouveau club social. Si l'article voulait désigner les chefs des gouvernements des provinces

des Maritimes en parlant des homologues de Jean Charest, son auteur, Michel Hébert, est allé un peu vite en besogne...

Le Parti libéral du Québec cherche à faire sans dire. Le Conseil de la fédération ne naîtra qu'à la condition d'être voué à l'insignifiance. Les fédéralistes québécois n'en ont cure. Ce qu'ils recherchent c'est un instrument pour faire du bruit, un hochet constitutionnel. Le genre d'instrument sans doute fort utile dans ces lieux où se déploie la plus appropriée des métaphores pour illustrer ce que cherchent à faire les libéraux de Jean Charest. Ces lieux où l'on a inventé « la danse à dix. »

Robert Laplante

.....  
Bulletin du 15 octobre 2001  
.....

### **Dons à la Ligue**

En réponse au gouvernement Canadien qui utilise l'argent des Québécois pour combattre l'indépendance du Québec, j'ai décidé d'utiliser l'argent du fédéral, soit mon chèque de pension de vieillesse de 436,55 \$ pour promouvoir l'indépendance en aidant tous les groupes travaillant pour l'indépendance du Québec.

PS : Au diable Martin Cauchon

Jacques Rivest, Valleyfield



### **Dons à la culture**

Il devrait y avoir un moyen de contourner le règlement Cauchon qui prive votre organisme de la déduction d'impôt pour don à la culture que représente le travail de la Ligue.

J'espère que le modeste don que je vous fais, vous encouragera à trouver les fonds requis pour votre œuvre.

PS: Pourquoi revenu Québec refuserait-il d'émettre des reçus de dons de bienfaisance ?

Léo Laurin, Laval



Monsieur Laplante,

Votre Bulletin de ce lundi présente une intéressante présentation, si l'on peut dire, de la position du Parti libéral Party (c'est son nom officiel) concernant ce que Marcel Rioux appelait « la question de Québec ».

Ce n'est pas un Parti démissionnaire mais missionnaire de l'adhésion inconditionnelle au Dominion of Canada devenu comme l'on sait le Canada Bill. Je l'ai souvent appelé le Bloc Canadien à l'Assemblée nationale quand j'y siégeais.

Le temps ne serait-il pas venu de réclamer un référendum rapide sur la récupération de tous nos impôts. Comment le PLQ pourrait-il se ranger dans le camp du non sans avouer haut et fort qui il représente ? Et quand nous aurons tous nos impôts, Ottawa pourra toujours causer, le lapin !

Salutations.

André Gaulin

**U ULTIMA** ASSURANCES  
ET SERVICES FINANCIERS MD

**Poitras, Larue & Rondeau Inc.**

Courtier d'assurances

3925, rue Rachel Est, bur. 200

Montréal H1X 3G8

Tél. : (514) 899-5377



**Sansregret, Taillefer & Associés inc.**

Cabinet en assurance collective de personnes et en assurance de personnes

**Michel Taillefer, CRIA**

*Conseiller en assurance et rentes collectives - Président*

mtaillefer@sta-conseil.com - Télécopieur : (514) 355-7923

5125, rue du Trianon, bureau 560

Montréal (Québec) H1M 2S5

Téléphone : (514) 355-7869 - (800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie

Terrebonne (Québec) J6W 3E1

Téléphone : (450) 471-2662



**LABORATOIRE DR RENAUD**

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE À L'AVANT-GARDE  
DE LA SCIENCE DERMOCOSMÉTIQUE

1040, AVENUE ROCKLAND, OUTREMONT H2V 3A1

**Président honoraire**

François-Albert Angers

**Président**

Pierre Noreau

**Vice-président**

Alain Laramée

**Secrétaire**

Jacques Brousseau

**Trésorière**

Isabelle Le Breton

**Conseillers**

Jean-Jacques Chagnon

Jean-Marc Léger

Paul-Émile Roy

**Ex Officio**

Robert Laplante

**Secrétariat**

Claire Caron

Yves Fortin

Laurence Lambert

**Membres**

Pierre de Bellefeuille

Lucie Clément

Marie-Noëlle Ducharme

Claude Duguay

Danielle Gagné

Jean Genest

Colette Lanthier

Jacques Martin

Yves Michaud

Denis Monière

Jacques-Yvan Morin

François Rebello

Gilles Rhéaume

Marie-Claude Sarrazin

**Membres honoraires**

Thérèse Baron

Christiane Bérubé

Nicole Boudreau

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Hélène Chénier

Delmas Lévesque

Pierre Dupuis

Lucia Ferretti

Yvon Groulx

Léo Jacques

Roméo Paquette

Hélène Pelletier-Baillargeon

**Membres émérites**

René Blanchard

Jean-Charles Claveau

Georges Meyers

**IMPORTANT**

## AVIS AUX ABONNÉS

Nouveaux tarifs  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	46 \$	85 \$
Institution	75 \$	130 \$
Abonnement de soutien	100 \$	175 \$
Étudiants	25 \$	45 \$
Autres pays	75 \$	130 \$

***N'attendez pas !***

*Abonnez un ami  
et profitez de notre tarif spécial des fêtes à 35 \$  
(voir formulaire inséré)*

*Renouvelez votre abonnement dès maintenant !*

## *Soyez notre mécène!*

.....

### **Protégez l'avenir de *L'Action nationale*!**

Le vrai mécénat regroupe des amis dispersés dans l'espace, réunis par un même but et un même goût du pays. L'entraide est la forme la plus démocratique de la volonté des citoyens d'améliorer le tissu de leur vie et de leur avenir collectif. Le mécénat assurera le développement de ***L'Action nationale*** et lui permettra de prendre des initiatives qui contribueront à bâtir ce pays maintenant à portée de main.

Certains donateurs nous ont laissé des legs qui augmentent le capital de notre Fondation. Nous exprimons notre gratitude à ces généreux mécènes :

Monsieur Patrick Allen  
Monsieur Gaston Beaudry  
Monsieur Henri-N. Guilbault  
Monsieur Émile Poissant  
Monsieur Hector Roy  
Monsieur Bernard Vinet.

D'autres amis de la revue adhèrent au ***CLUB DES 100 ASSOCIÉS*** en souscrivant 1000 \$ et plus. Leurs noms apparaissent dans la page voisine.

À tous, nous exprimons notre reconnaissance par une volonté indéfectible de produire une revue qui présente des analyses sur les enjeux du développement au pays du Québec.

# CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Paul Grenier
Patrick Allen †	Michel Grimard
François-Albert Angers	Yvon Groulx
Gaston-A. Archambault †	Marcel Henry
Jean-Paul Auclair	Lucie Lafortune †
Paul Banville	Anna Lagacé-Normand †
Thérèse Baron	Bernard Lamarre
Yvan Bédard	Denis Lazure
Henri Blanc	Jacques-C. Martin
Antoinette Brassard	Yvon Martineau
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Arthur Prévost
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Marcel Trottier
Yves Duhaime	Réal Trudel
Nicole Forest	Cécile Vanier
Léopold Gagnon	Claude-P. Vigeant
Henri-F. Gautrin	Madeleine Voora
Claude Ghanimé	

### CHAMP D'ACTION

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain.

### LIBERTÉ D'EXPRESSION

*L'Action nationale* fait appel à un grand nombre de collaboratrices et de collaborateurs. Elle ouvre ses pages aux jeunes et aux experts. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

### RÉDACTION

L'article demandé peut comprendre de 10 à 20 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis sans entente préalable peut varier de 5 à 8 pages. L'envoi du manuscrit et de la disquette facilite nos travaux. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles.

### INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

### REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

### RÉVISION

Marc Veilleux

### MISE EN PAGES

Jean-Marie Pesci, Méca Mag, Rawdon

### IMPRESSION

Marc Veilleux Imprimeur Inc., Boucherville

## À votre service plus que jamais ! Qualité et service assurés

- Livres ( 200 à 10 000 exemplaires )
- Manuels techniques
- Listes de prix
- Rapports internes
- Catalogues
- Dépliants
- Brochures



Marc Veilleux, président



tél. : (450) 449-5818

fax. : (450) 449-2140

courriel : marc.veilleux@qc.aira.com

Marc Veilleux Imprimeur Inc.



**OPTIMUM SOCIÉTÉ D'ASSURANCE INC.**

Anciennement connue sous le nom de Société Nationale d'Assurance inc.

**425, boul. de Maisonneuve Ouest**

**Bureau 1500**

**Montréal (Québec) H3A 3G5**

**(514) 288-8711**

**ABONNEMENT**

	10 numéros	20 numéros
Étudiant	22 \$	40 \$
Personne à faible revenu	25 \$	45 \$
Personne à revenu moyen et institutions	42 \$	78 \$
Personne à revenu élevé	100 \$	175 \$
Abonnement de soutien	500 \$	
France	300 FF	550 FF
Autres pays	70 \$	125 \$
Tarifs valides jusqu'au 31/12/01		

ISSN-0001-7469

ISBN-2-89070

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

**L'Action nationale**

Les 82 000 pages publiées par la revue depuis 84 ans constituent une contribution efficace au développement du Québec.

**Prix Richard-Arès**

Le prix Richard-Arès a pour objectif de promouvoir la culture nationale.

**Prix François-Albert Angers**

Le prix François-Albert-Angers vise à susciter un intérêt accru pour la coopération.

**Prix André-Laurendeau**

Le prix André-Laurendeau reconnaît les meilleurs articles publiés dans la revue au cours de l'année.

**Fondation Esdras-Minville**

Cette fondation recueille des fonds dont les revenus financent en partie les activités de la revue.

**Fondation Gaston-Beaudry**

Cette fondation facilite des travaux de recherche sur la question économique.

**L'ACTION NATIONALE**

425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002

Montréal (Québec) H3A 3G5

Téléphone : 514-845-8533

Télécopieur : 514-845-8529

Courriel : revue@action-nationale.qc.ca

Site : <http://www.action-nationale.qc.ca>



**Vous  
vous sentirez  
bien conseillé.**

Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS,\* mettent toute leur compétence à votre profit. Un grand principe guide leur façon de travailler : le respect de vos objectifs de placement, dans un souci permanent de transparence et d'écoute. Votre patrimoine financier constitue votre bien le plus précieux. Les conseillers d'OPTIMUM PLACEMENTS, peuvent vous aider à le gérer de façon optimale et à mieux planifier votre retraite.

**Vous trouverez :**

- Des solutions de placement claires en planification financière
- Un service hautement personnalisé
- Des choix de fonds mutuels sans aucuns frais d'achat, de rachat ou de transfert
- Des rendements parmi les meilleurs du marché
- L'expertise d'un des plus importants groupes financiers québécois



**OPTIMUM PLACEMENTS<sup>®</sup>**

Communiquez avec nous afin que nous puissions dès maintenant commencer à préparer votre retraite en toute sécurité.

Région de Montréal : (514) 238-1600

Région de Québec : (418) 524-5336

Extérieur, sans frais : 1 888 OPTIMUM (678-4686)

[www.fondsoptimum.com](http://www.fondsoptimum.com)

\* Cabinet de services financiers, agréé et placeur principal des fonds OPTIMUM.

® Marque de commerce de Groupe Optimum inc. utilisée sous licence.



**FONDS**  
de solidarité FTQ  
*La force du travail*

Levier économique, partenaire de votre croissance, le Fonds de solidarité FTQ contribue avec force au développement des entreprises dans tous les secteurs de l'économie québécoise.

Pour bâtir une économie,  
ça prend des outils.



1 800 361-5017 [www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)

Envoi de publication  
Enregistrement numéro 09113